

## **Inventaire après décès d'Achille Cléophas Flaubert. 11 avril-23 mai 1846**

Source : Archives Départementales de Seine-Maritime

Cote : 2 E 8/237 (Etude Boulen)

Acte N° 1590 comprenant 34 feuillets, 67 pages

Transcription de Hubert Hangard vérifiée par Claude Bouhier et Daniel Fauvel

Ce document est connu depuis longtemps et il a déjà été utilisé par de nombreux chercheurs. La transcription des pages consacrées à la bibliothèque figurait sur notre site mais la qualité des informations fournies sur Gustave Flaubert et sa famille rendait indispensable la transcription de l'ensemble de l'inventaire. On pourra désormais mieux connaître la fortune des Flaubert, la répartition géographique de leurs biens mais également leur mobilier, leurs caves et leur vie quotidienne.

Achille Cléophas Flaubert était riche. Commencé le 11 avril 1846, l'inventaire ne sera terminé que le samedi 23 mai et enregistré le 30 mai. Les différentes vacations se déroulent généralement à partir de 10 h le matin pour se terminer à 5 h de l'après-midi mais les deux derniers jours on jouera même les prolongations jusqu'à 9h du soir.

Gustave Flaubert est présent le premier jour comme sa mère, son frère et son beau-frère Emile Hamard et il ne manque pas de faire noter qu'il est propriétaire du canot qui se trouve sous le hangar. Ensuite, comme sa mère qui donnera procuration à François Parain, il est absent pour les autres vacations du mois d'avril. Il est à nouveau présent, avec sa mère, en mai lors de l'examen des titres et papiers, ce qui montre que les affaires de la famille ne lui étaient pas totalement étrangères.

La présentation, page pour page, ligne pour ligne a été respectée pour que le texte dactylographié corresponde exactement au texte initial. On ne s'étonnera pas de lire Hamart alors que la signature est Hamard ou Defaudon pour Defodon. La graphie des noms propres de lieux et de personnes n'a pas été rétablie mais nous avons tenu compte des règles actuelles en matière de lettres majuscules. Les ratures ont été portées quand elles pouvaient l'être et les abréviations, souvent usuelles, n'ont pas donné lieu à des notes particulières. Quand la transcription était trop incertaine, on a préféré s'abstenir et utiliser les crochets.

Daniel Fauvel

N° 1590

11 avril 1846

## Inventaire

----- L'an mil huit cent quarante-six, le samedi onze -----  
 avril à Dix heures du matin -----  
 à Croisset Commune de Canteleu près Rouen, en la maison de maître -----  
 qu'habitait momentanément M. Flaubert Ci après nommé. -----  
*f. expéd<sup>on</sup> sur 96 rôles* A la requête & en présence -----  
*f. extraits sur 5 rôles* Premièrement -----  
*ft extraits sur 2 rôles* -----  
*Janvier 68 f<sup>o</sup> Ext. sur 2 rôles*  
 de Mad<sup>e</sup> Anne-Justine Caroline Fleuriot, Propriétaire vivant de ses revenus  
 demeurant à Rouen, rue de Lecat N°33 veuve de M. Achille Cléophas Flaubert -----  
 en son vivant docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'hôtel Dieu de Rouen, chevalier  
 de l'ordre royal de la légion d'honneur, demeurant ordinairement à Rouen, dite rue de  
 Lecat N°33, où Il est décédé le quinze janvier dernier & momentanément en ladite ----  
 maison de maître de Croisset. -----  
*6 mai fait extrait sur 3 rôles* ----- Madite d<sup>e</sup> Flaubert agissant : -----  
*1879 fait extrait sur 3 rôles*  
 1°. à Cause de la société d'acquêts en biens meubles & immeubles établie entre elle &  
 feu M. Flaubert avec stipulation que le survivant d'eux y aurait droit en cas -----  
 d'existence d'enfants, pour moitié en propriété & pour l'autre moitié en usufruit  
 seulement, sa vie durant & sans caution, ainsi que cela résulte de leur contrat de  
 mariage passé devant Me Reculard & son collègue alors notaires à Rouen le -----  
 huit février mil huit cent douze -----  
 2°. Comme Donataire suivant ce Contrat pour ledit cas d'existence d'enfants -----  
 & avec dispense de caution, savoir : de la moitié en usufruit de tous les biens meubles  
 qui appartiendraient à feu M. Flaubert son mari à sa mort & de la moitié en  
 usufruit des biens Immeubles & rentes que M. Flaubert pouvait posséder en se mariant  
 & de ceux qui pourraient lui appartenir à son décès comme lui provenant de successions  
 ou donations. -----  
 3°. Comme Légataire de la toute propriété des meubles meublants, effets mobiliers & l'argenterie  
 de toute nature dépendant de la succession de mondit Sr Flaubert – Plus de l'usufruit --  
 sans caution de la maison de campagne et de ses dépendances dont M. Flaubert serait  
 propriétaire à son Décès – et encore comme légataire en cas de contestation du legs ----  
 ci-dessus de la part des enfans de M. Flaubert, du quart en propriété & du quart en  
 usufruit sans caution des biens de ladite succession. Le tout ainsi qu'il résulte du -----  
 testament olographe de mondit feu Sr. Flaubert en date à Rouen du vingt-six mars mil  
 huit cent quarante cinq, revêtu après le décès de ce dernier des formalités voulues par  
 la loi, enregistré et déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Boulen notaire à Rouen aux  
 termes d'un acte dressé par lui & son collègue sous la date du vingt et un mars -----  
 dernier. -----  
 - Lesquels société d'acquêts, donation & legs Mad<sup>e</sup> Flaubert se  
 réserve d'accepter ou de répudier selon qu'elle jugera convenable, cette d<sup>e</sup>  
 faisant en outre réserve de combiner les divers avantages cidessus et de  
 les accepter dans le sens le plus étendu à son profit. -----  
 & 4°. à cause des reprises de toute nature qu'elle a & pourrait avoir à réclamer sur  
 ladite société d'acquêts & au besoin sur la succession de son mari tant en vertu  
 de son contrat de mariage précité que de tous autres titres qu'elle pourrait produire  
 en temps & lieu et en vertu de la loi. -----  
 Deuxièmement -----  
 de Monsieur Achille Flaubert, Docteur en médecine, chirurgien de l'hôtel  
 Dieu de Rouen, demeurant à Rouen rue du Contrat Social N°32 -----  
 Troisièmement -----  
 de Monsieur Gustave Flaubert, propriétaire vivant de son revenu, demeurant  
 à Rouen rue de Lecat N°33 -----  
 aux deux derniers enfans issus du mariage de m. & mad<sup>e</sup> Flaubert cidavant  
 nommés & en cette qualité habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un tiers  
 de mondit feu Sr Flaubert leur père, étant fait observer que feu Mad<sup>e</sup> Hamard cidessus

nommée aujourd'hui représentée par son enfant mineur ci après nommé était habile à se porter héritière pour le dernier tiers de mondit feu Sr Flaubert ~~leur~~ son père. -----  
 & quatrième -----  
 de M. Auguste Emile Hamard Licencié en droit, demeurant à Croisset, Commune de Canteleu près Rouen -----  
 veuf de mad<sup>e</sup> Joséphine Caroline Flaubert décédée à Rouen le vingt deux mars dernier -----  
 ----- Mondit Sr Hamard agissant : -----  
 1°. en son nom personnel comme donataire avec dispense de caution de la moitié en usufruit des biens meubles & immeubles de la succession de mad<sup>e</sup> son épouse, qui comprend le tiers indivis dont celle-ci était saisie à son décès dans celle de M. Flaubert son père Laquelle donation résulte du contrat de mariage de M. & Mad<sup>e</sup> Hamard --- passé devant M<sup>e</sup> Boulen & et son collègue notaires à Rouen le premier mars mil huit cent quarante cinq -----  
 2°. au nom & comme tuteur naturel & légal de Mad<sup>elle</sup> Désirée -----  
 Caroline Hamard, enfant mineure issue de son mariage avec madite feu D<sup>e</sup> Joséphine Caroline Flaubert -----  
 Lequel enfant mineur comme habile à se dire & porter seul héritier de mad<sup>e</sup> sa mère, sous l'effet de la donation faite par cette dernière à M. Hamard son mari se trouve habile par conséquent à recueillir le tiers qui était dévolu & échu à Mad<sup>e</sup> sa mère dans la succession de mondit feu Sr. Flaubert, succession que M. Hamard au nom de son enfant mineur se réserve d'accepter sous bénéfice d'inventaire conformément à la loi -----  
 & 3°. Comme ayant la jouissance légale des biens de son enfant mineur jusqu'à son âge de dix huit ans ou jusqu'à son émancipation -----  
 M. Hamard agissant ainsi en la présence de Monsieur Achille Flaubert fils aîné ci-dessus qualifié et domicilié ----- oncle maternel & subrogé tuteur de l'enfant mineur issu du mariage de M & Mad<sup>e</sup> Hamard élu à cette fonction qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit enfant mineur reçue & présidée par M le juge de Paix du cinquième arrondissement de la ville de Rouen assisté de son greffier le premier avril présent mois -----  
 toutes réserves sont faites par M M Flaubert & par M. Hamard aux noms qu'ils agissent, au sujet des diverses qualités ci-dessus prises par Mad<sup>e</sup> Flaubert, qualités qu'ils se réservent d'examiner avant d'en faire l'acceptation -----  
 A la conservation des droits & intérêts des requérants (M. Hamard au nom qu'il agit) & de tous autres qu'il appartiendra -----  
 Il va être par M<sup>e</sup> Boulen & son collègue notaires à Rouen soussignés, -----  
 Procédé ainsi qu'il suit à l'inventaire fidèle & à la description exacte des meubles meublants, effets mobiliers, deniers comptants, titres, papiers, notes, écritures & renseignements de toute nature, dépendant de la société d'acquêts qui a existé entre M & Mad<sup>e</sup> Flaubert & de la succession de M. Flaubert, tout & autant qu'il en sera trouvé dans les lieux ci-après désignés.  
 Cet inventaire qui aura lieu tant à Rouen rue de Lecat N°33, où demeurait & où est décédé mondit feu Sr Flaubert, qu'à Croisset Commune de Canteleu en la maison de maître que ce dernier habitait momentanément, sera commencé en cette maison & ses dépendances où les notaires soussignés se sont exprès transportés à cet effet, & il sera fini à Rouen en ladite maison mortuaire -----  
 La représentation des objets à inventorier va être faite par Mad<sup>e</sup> veuve Flaubert -----  
 qui en est restée en sa possession depuis le décès de M. son mari & qui après avoir été avertie du serment qu'en cette qualité elle aurait à prêter en fin du présent Inventaire ---- a promis faire cette représentation d'une manière fidèle -----  
 La prise des choses sujettes à estimation sera faite par M. Joseph Eugène -----  
 Casimir Plaquevent, commissaire priseur demeurant à Rouen rue de Buffon N° 10, choisi par mad<sup>e</sup> Flaubert pour faire cette prise & agréé par les autres parties. -----  
 Lequel expert a promis de s'acquitter de sa mission en son âme & -----  
 conscience eu égard au cours actuel -----

À cet instant & avant de clore le présent Intitulé d'Inventaire -----  
 toutes les parties intéressées cidevant nommées déclarent consentir dès à -----  
 présent à ce qu'il soit procédé après la cloture de cet Intitulé en leur -----  
~~présence comme à leur~~ absence comme en leur présence à la continuation  
 de ladite opération d'Inventaire -----  
 Pour l'exécution des présentes et suites les parties élisent domicile  
 en l'étude de M<sup>e</sup> Boulen ; un des notaires soussignés. -----  
 Sous toutes réserves & sans que les qualités cidessus prises puissent  
 nuire ni préjudicier à qui que ce soit les parties ont signé avec M. -----  
 Plaquevent Commissaire priseur à ce présent et les notaires après, -----  
 lecture faite. -----

rayé Six -----  
 mots comme nuls

Gustave Flaubert C<sup>ne</sup> Flaubert née Fleuriot  
 Emile.H. Hamard A. Flaubert  
 Plaquevent  
 Graindorge Boulén

Dans la buanderie éclairée par une petite croisée  
 Un trépied, une selle à linge, un baquet en bois cerclé en fer un seau en zinc,  
 deux bouts de tuyau en zinc, un puchoir, une pelle à four, le tout prisé à huit francs 8...  
 Dans un grenier régnant audessus de la Buanderie  
 soixante quinze bouteilles de verre vides, deux casiers à bouteilles  
 vides, cinq bocaux en verre, trois barils à avoine cerclés en fer garnis de leurs  
 couvercles, une vieille armoire en bois blanc, un panier à bouteilles en osier  
 une barrique vide, le tout prisé à vingt cinq francs ci ..... 25...  
 Cinquante kilogrammes de vieille fonte, une vieille serrure, un lot de  
 feraille, un marteau, un cordeau à lessive en crin, six morceaux de flanelle,  
 trois paires de bas & un lot de vieillerie ; le tout prisé à quinze francs ci .... 15...  
 ----- Dans une salle de Bain -----  
 Une baignoire en zinc avec sa monture en bois garnie de son couvercle  
 un panier à linge, trois petits rideaux de croisée en calicot, une petite table  
 à repasser, montée sur deux tréteaux, une petite glace dans son cadre en bois  
 peint ayant environ trente cinq centimètres de largeur sur quarante de  
 hauteur, le tout prisé à trente cinq francs ci ..... 35...  
 ----- Dans un appartement à la suite  
 éclairé par une croisée sur la cour -----  
 quatre grandes tables à repasser, un lot de terrines, un pot au lait en fer  
 blanc, trois petits baquets cerclés en bois, une baratte, une autre baratte, un  
 pliant, deux mauvais rideaux en indienne Le tout prisé, ~~une petite baignoire~~  
~~d'enfant en zinc, une~~ à Dix francs ci ..... 10...  
 Une petite baignoire d'enfant en zinc, une voiture d'enfant, montée  
 sur ressorts à quatre roues, un cordeau à lessive, un épervier inachevé  
 le tout prisé quarante cinq francs avec deux Tréteaux ci ..... 45...  
 ----- Dans une cave à la suite -----  
 Un entonnoir en bois cerclé en fer, deux cruches à huile un fut  
 vide le tout prisé à six francs ci ..... 6...  
 ----- Dans un caveau à la suite -----  
 Cent quatre vingts bouteilles de vin estimées cent quatre vingts  
 francs ci ..... 180...  
 -----  
 324...

|                                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| trente bocaux de conserve, de diverses grandeurs douze petites<br>bouteilles d'eau de groseille onze bouteilles de cerise, le tout prisé                                                                                                                                           |         |
| quarante francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                           | 40...   |
| Cent bouteilles de vin de Moulin à Vent estimées cent cinquante francs                                                                                                                                                                                                             | 150...  |
| vingt bouteilles de vin de Lunel prisées à vingt cinq francs ci .....                                                                                                                                                                                                              | 25...   |
| vingt deux bouteilles de vin du Rhin estimées quatre-vingts francs ci ...                                                                                                                                                                                                          | 80...   |
| vingt autres bouteilles de vin dit Tokais ou rosé prisées quatre                                                                                                                                                                                                                   |         |
| vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                             | 80...   |
| dix sept bouteilles de vin de champagne prisées cinquante francs ci .....                                                                                                                                                                                                          | 50...   |
| quatre vingts bouteilles & soixante douze demi bouteilles pleines de vin<br>de Madère prisées ensemble à trois cent quarante francs ci .....                                                                                                                                       | 340...  |
| une dame-jeanne pleine d'huile d'olive & un paquet de lattes le tout<br>prisé quatre francs ci .....                                                                                                                                                                               | 4...    |
| ----- Dans une autre buanderie -----                                                                                                                                                                                                                                               |         |
| un lot de bois à brûler de quatre stères environ, vingt cinq<br>kilogrammes de charbon un croc à viande, une scie à main<br>une hache, une poêle à frire, une vieille table & un baquet, une vieille<br>chaise & un lot de vieilleries Le tout prisé soixante cinq francs ci ..... | 65...   |
| Dans une autre cave située sous la roche,<br>dite de la grande cave se trouvant dans les<br>dépendances de la maison de maître qu'occupait<br>feu M. Flaubert -----                                                                                                                |         |
| Cent bouteilles de vin de Beaune, deux cents autres bouteilles<br>de même vin prisées ensemble quatre cent cinquante francs ci -                                                                                                                                                   | 450...  |
| Cent cinquante bouteilles de vin de Lamalgue prisées cent<br>cinquante francs ci .....                                                                                                                                                                                             | 150...  |
| Cent cinquante bouteilles de vin de Volnay prisées quatre<br>cent cinquante francs ci .....                                                                                                                                                                                        | 450...  |
| huit bouteilles d'eau minérale, deux chantiers prisés cinq<br>francs ci .....                                                                                                                                                                                                      | 5...    |
| quatre pièces contenant chacune environ six hectolitres<br>de boisson, cinq autres barriques vides, un lot de chantiers, le<br>tout prisé deux cents francs ci .....                                                                                                               | 200...  |
| ----- sous un hangard sis dans les dites dépendances                                                                                                                                                                                                                               |         |
| une belle voiture de maître prisée mille francs ci .....                                                                                                                                                                                                                           | 1000... |
| une petite charrette à provisions montée sur deux roues<br>prisée quatre vingts francs avec la bâche ci .....                                                                                                                                                                      | 80...   |
| deux grandes pièces à cidre cerclées en fer, Dix foudres,<br>sept autres pièces à cidre de chacune six hectolitres, deux autres<br>barils vides, un baquet cerclé en bois, un établi de menuisier, un<br>traineau le tout prisé cent francs ci .....                               | 100...  |
| Un petit cabrouet à transporter les pièces d'arbustes un<br>Jeu de tonneaux, trois grandes échelles doubles, une échelle simple<br>une caisse à arbustes, trois paquets de lattes, un lot de bois à brûler<br>le tout prisé quarante cinq francs ci .....                          | 45...   |
| Il s'est rencontré sous ledit hangard un petit canot<br>avec ses agrés & accessoires, qui n'a pas été compris au<br>présent attendu qu'il a été réclamé par M. Gustave                                                                                                             |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                    | -----   |
| à reporter                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3638    |

|                                                                                                                                                                                                                                                    |        |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                    | report | 3638             |
| ----- Flaubert comme étant sa propriété -----                                                                                                                                                                                                      |        |                  |
| ----- Dans le jardin potager -----                                                                                                                                                                                                                 |        |                  |
| trois bans de jardin deux chaises rustiques, deux arrosoirs<br>et deux Bâches, trente six cloches en verre, une échelle<br>simple un fort lot de bourrées le tout prisé à trente cinq francs                                                       |        | 35...            |
| ----- Dans le grenier audessus du hangard -----                                                                                                                                                                                                    |        |                  |
| Cinquante bottes de trèfle, cinquante bourrées & vingt<br>cinq paquets de rames, un fort lot de perches, deux vieilles<br>croisées à guillotine, le tout prisé soixante francs ci .....                                                            |        | 60...            |
| quatre bans de jardin en bois peint, une barrière, quatre<br>bouts de balustrade en bois peint, un pieu, le tout prisé<br>à soixante francs ci .....                                                                                               |        | 60...            |
| ----- Sous la voûte d'entrée du jardin -----                                                                                                                                                                                                       |        |                  |
| une petite barique vide, cent kilogrammes de fonte,<br>une meule à repasser montée sur son affût le tout prisé<br>treize francs ci .....                                                                                                           |        | 13...            |
| ----- Dans la cour -----                                                                                                                                                                                                                           |        |                  |
| trois brouettes & une civière estimées Douze francs ci .....                                                                                                                                                                                       |        | 12...            |
| ----- Dans la cuisine éclairée par deux croisées<br>----- sur la Cour -----                                                                                                                                                                        |        |                  |
| ----- A la Cheminée -----                                                                                                                                                                                                                          |        |                  |
| Deux chenets, deux chenots, deux pinces, une pelle, un soufflet<br>un gril, une saunière, deux chandeliers & trois bougeoirs en cuivre<br>le tout Prisé à huit francs ci .....                                                                     |        | 8...             |
| Une table de cuisine garnie de son tiroir, une autre petite table<br>carrée en bois peint, deux chaises à fond de paille, un chouquet, une<br>fontaine en zinc garnie de sa cuvette Le tout prisé à douze francs ci .....                          |        | 12...            |
| un buffet de service en bois de sape, à quatre panneaux, deux<br>boîtes à ordures, une chaufferette, un balai en crin le tout prisé à<br>quinze francs ci .....                                                                                    |        | 15...            |
| une paire de balances en cuivre avec son fléau en fer &<br><del>avec</del> une série de poids jusqu'à cinquante kilogrammes<br>un four de campagne, une lèche-frite, une lanterne, deux plats<br>en fer battu, le tout prisé à dix francs ci ..... |        | 10...            |
| une poissonnière, un petit chaudron, deux casseroles & leurs<br>couvercles, le tout en cuivre rouge, prisé avec un poëlon de<br>même métal à seize francs ci .....                                                                                 |        | 16...            |
| trois passoires, six chevrettes, deux rapés, un hachoir deux<br>cafetières à filtre en fer blanc deux théières en métal d'Alger<br>une sonnette cinq couteaux de cuisine, le tout prisé à douze francs ci .....                                    |        | 12...            |
| Deux marmites, une bouilloire en cuivre, un seau en bois & un<br>un petit baquet un seau en fer blanc, le tout prisé à dix francs ci .....                                                                                                         |        | 10...            |
| dans le buffet de service vingt quatre assiettes une                                                                                                                                                                                               |        |                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |        | -----<br>3901... |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | report           | 3901    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|
| soupière ; trois bols, quatre plats, un lot de poterie ne méritant description le tout prisé à six francs ci.....                                                                                                                                                                                                                   |                  | 6...    |
| ----- Dans une petite salle à manger -----                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                  |         |
| éclairée par <del>une croisée</del> deux croisées sur le jardin<br>À la cheminée, Une pelle et une pince, deux vases<br>à fleur forme tulipe, un chandelier en cuivre, une pelle & une<br>pince deux chaufferettes, le tout prisé huit francs ci.....                                                                               |                  | 8...    |
| Une table en acajou montée sur quatre pieds canelés<br>cinq chaises en merisier à fond de paille, une servante en acajou<br>garni de son tiroir avec son dessus de marbre le tout prisé<br>à Cinquante Cinq francs ci .....                                                                                                         |                  | 55...   |
| quatre rideaux de Croisée en Calicot avec leurs verges en<br>fer, quatre petits rideaux de mousseline avec leurs vergettes<br>le tout prisé dix francs ci .....                                                                                                                                                                     |                  | 10...   |
| trois tapis de pieds en crin prisés dix francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  | 10...   |
| ----- Dans un petit Buffet de service, -----                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                  |         |
| un huilier en tole vernie garni de burettes, deux caraffes<br>en verre, deux garde nappe, dix verres à vin à pied, quatre salières<br>trente assiettes, dix bouteilles en verre vides, un service & deux tasses<br>à café & leurs soucoupes, une boîte contenant six couteaux à<br>manches noirs, le tout prisé dix francs ci ..... |                  | 10...   |
| ----- Dans le vestibule -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                  |         |
| Une horloge sans boîte, un vieux piano, deux chaises à<br>fond de paille, un porte-parapluie en fonte, une chaufferette & deux<br>mauvais parapluies, le tout prisé à vingt francs ci .....                                                                                                                                         |                  | 20...   |
| ----- Dans une grande salle à manger -----                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                  |         |
| éclairée par deux fenêtres & une porte vitrée<br>sur le jardin-----                                                                                                                                                                                                                                                                 |                  |         |
| Une table ronde pliante, en bois de noyer montée sur<br>six pieds, garnie de ses allonges, onze chaises à merisier à<br>fond de paille, quatre tabourets de pied, un fauteuil en<br>acajou couvert en drap vert, un tapis en paille de joncs,<br>Le tout prisé quatre vingt dix francs ci .....                                     |                  | 90...   |
| Une console en bois de noyer garnie de son tiroir surmontée<br>d'un marbre-granit, une jardinière, un lot d'outils et de vieilleries,<br>Le tout estimé vingt huit francs ci .....                                                                                                                                                  |                  | 28...   |
| Deux lampes-carus en mauvais Etat et deux vases<br>en marbre sculpté & représentant quatre serpens, dits coupe<br>de Mithridate, un garde-cendre, un garde-feu à maille fil de<br>laiton ; le tout prisé à Cent francs ci .....                                                                                                     |                  | 100...  |
| Six rideaux de croisée en calicot, avec leurs verges en<br>fer, leurs patères & embrasses, Le tout prisé Dix huit francs ci .....                                                                                                                                                                                                   |                  | 18...   |
| une glace en deux morceaux, dans son parquet en<br>bois peint ayant un mètre vingt quatre Centimètres de<br>largeur sur deux mètres quinze Centimètres de hauteur<br>prisée à Cent Trente francs ci .....                                                                                                                           |                  | 130...  |
| ----- Dans un buffet de service -----                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                  |         |
| deux réchauds en plaqué, un Cabaret en tole vernie garni de<br>deux flacons & de douze verres, deux compotières en Cristal<br>avec leurs soucoupes, une bouillotte, trois soupières, douze                                                                                                                                          |                  |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | à reporter ----- | 4386... |

report .....4386

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| assiettes, un plateau en tole prisés ensemble quinze francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 15...   |
| ----- Dans un salon au rez de chaussée -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| éclairé par deux croisées & une porte vitrée sur<br>le jardin et deux croisées sur la cour                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |
| ----- À la Cheminée -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |         |
| Une galerie de cheminée Bronze & or surmontée de deux<br>Lévrettes, deux chenets à pommes de cuivre, une barre de fer<br>une pelle & une pince ; le tout prisé quarante francs ci .....                                                                                                                                                                                | 40...   |
| deux vases en porcelaine de Chine montés en cuivre prisés<br>ensemble Cent francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                             | 100...  |
| Une pendule antique de Boule portant sur le cadran le nom de<br>Sandric à Paris, prisée Trois Cents francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                    | 300...  |
| Une table en acajou en forme de bureau garnie de ses<br>tiroirs et d'un tapis en drap maron prisée Cinquante francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                           | 50...   |
| Un Divan en acajou garni de Trois Coussins, un fauteuil-<br>Voltaire, quatre fauteuils, une Chauffeuse & quatre Chaises<br>aussi en acajou <del>couverts en</del> le tout couvert en étoffe de laine<br>imprimée prisé à quatre cent cinquante francs ci .....                                                                                                         | 450...  |
| Un coffre à bois en velours & tapisserie, deux tapis en<br>haute laine, une table de jeu en acajou garnie de son tapis vert,<br>une petite table à ouvrage le tout prisé à cent francs ci .....                                                                                                                                                                        | 100...  |
| Dix grands rideaux de croisées en mousseline Brochée à<br>fleurs, dix autres petits rideaux de croisée aussi en mousseline<br>brochée avec leurs batons dorés, leurs aneaux, leurs patères &<br>embrasses, une gravure sous verre représentant un militaire<br>monté en croupe d'un paysan, dans son cadre en bois doré<br>Le tout prisé cent soixante francs ci ..... | 160...  |
| ----- Dans une salle de Billard -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |
| éclairée par deux Croisées sur le jardin &<br>deux croisées sur la Cour -----                                                                                                                                                                                                                                                                                          |         |
| Un Billard en bois de chêne garni de son tapis vert<br>douze queues & un porte-queues, une marque de billard le tout<br>prisé à quatre cents francs ci .....                                                                                                                                                                                                           | 400...  |
| quatre banquettes en bois blanc garnies en velours, un<br>petit lit de repos en bois de noyer garni d'un sommier<br>élastique & de trois coussins, une petite table à écrire<br>garnie de son tiroir, un lustre à quatre becs en cuivre<br>bronzé, le tout prisé avec petites lampes-carus à Deux<br>cents francs ci .....                                             | 200...  |
| ----- Dans le corridor -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |         |
| un buffet de service en bois de noyer à deux battants<br><del>surmonté d'un marbre granit</del> une fontaine en zinc<br>garnie de sa cuvette, un escabeau, six pliants et trois coussins<br>le tout prisé <del>cinquante cinq francs</del> dix francs ci .....                                                                                                         | 10...   |
| -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |
| à reporter                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 6261... |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |            |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | report     | 6261            |
| Dans une chambre au premier Etage sur le salon<br>ayant cinq fenêtres -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |            |                 |
| Deux chenets à pomme de cuivre, une pelle & une pince<br>un soufflet, un balai de crin, un petit tapis de cheminée<br>le tout prisé à six francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                              |            | 6...            |
| Une couche plaquée en acajou à crosses à bateau, un<br>sommier en crin, deux matelas en laine, un lit de plumes<br>couvert en coutil un traversin & trois oreillers, une paire<br>de draps, une couverture en laine, une courtepointe en<br>toile blanche piquée, une descente de lit en peau, une table<br>de nuit en bois blanc à coulisse ; Le tout prisé à deux cent<br>vingt cinq francs ci ..... |            | 225...          |
| Une vieille table à jeu en bois de noyer garnie de<br>son vieux tapis vert, une table montée sur son pied ---<br>une table ronde pliante, une bergère en acajou couverte<br>en drap vert dix rideaux de croisée en calicot avec leurs<br>batons dorés, Le tout prisé quarante francs ci .....                                                                                                          |            | 40...           |
| Il s'est en outre rencontré divers meubles & effets<br>qui n'ont pas été compris en ces présentes attendu<br>qu'ils sont réclamés par m. Gustave Flaubert -----<br>fils comme étant sa propriété -----                                                                                                                                                                                                 |            |                 |
| Dans un cabinet de toilette contigu à<br>Ladite chambre & éclairé par une fenêtre.<br>deux tables de toilette en noyer verni garni de leurs tiroirs<br>un broc un seau en zinc une bouillotte un pot à l'eau & sa<br>cuvette en porcelaine le tout prisé à vingt cinq francs ci .....                                                                                                                  |            | 25...           |
| Une commode de nuit en noyer garni de son vase une<br>glace dans son parquet en bois peint, deux grands rideaux<br>de croisée avec leurs verges en fer Le tout prisé à vingt<br>francs ci .....                                                                                                                                                                                                        |            | 20...           |
| Dans deux placards d'armoire tenant nature<br>de fond -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |            |                 |
| Un verre d'eau en cristal non compris le plateau<br>une cuvette & un plateau en porcelaine le tout estimé vingt<br>cinq francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                |            | 25...           |
| Cinq paires de draps deux mètres en toile de fil, neuf<br>autres draps à usage de domestique prisées ensemble deux cents francs<br>Quarante quatre serviettes en toile de coton œuvrée -----<br>quatre napes aussi en toile de coton œuvrées, prisées quarante<br>francs ci .....                                                                                                                      |            | 200...<br>40... |
| Soixante douze serviettes en toile de fil prisées ensemble<br>soixante douze francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |            | 72...           |
| Treize taies d'oreiller six serviettes dépareillées prisées<br>vingt francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |            | 20...           |
| dix huit napes en toile de fil de diverses grandeurs prisées<br>à cinquante cinq francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |            | 55...           |
| trente cinq tabliers de cuisine en toile bleue et blanche<br>-----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            |                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | à reporter | 6989...         |

|                                                                        |        |        |
|------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
|                                                                        | report | 6989 f |
| six tabliers de Rouenneries, soixante torchons douze essuie-mains      |        |        |
| Le tout prisé à cinquante francs ci .....                              |        | 50...  |
| quatre grands rideaux de croisée, quatre petits rideaux                |        |        |
| de croisée en mousseline brochée un lot de morceaux de chiffons        |        |        |
| trois paquets de bougies, douze mouchoirs de poche en fil blanc        |        |        |
| une boîte contenant douze couteaux de table à manches                  |        |        |
| ciselés Le tout prisé vingt six francs ci .....                        |        | 26...  |
| ----- Dans une chambre à coucher au premier Etage                      |        |        |
| éclairée par deux croisées sur la grille du jardin -----               |        |        |
| ----- A la cheminée -----                                              |        |        |
| Deux chenets à pomme de cuivre une pelle & une pince                   |        |        |
| une bouillotte, un garde feu a maille de cuivre prisés dix francs ci   |        | 10...  |
| une pendule en cuivre dorée représentant une bergère assise            |        |        |
| au bord d'une fontaine, sur un socle en bois noir, deux flambeaux      |        |        |
| en cuivre bronzé, une petite lampe à pied & un porte-montre            |        |        |
| le tout prisé quatre vingt dix francs ci .....                         |        | 90...  |
| une couche plaquée en acajou à rouleaux à fond sanglé                  |        |        |
| un sommier en crin, un matelas en laine couvert en toile               |        |        |
| à carreaux, un lit de plumes couvert en coutil, un                     |        |        |
| autre matelas aussi en laine couvert en toile à carreaux               |        |        |
| une paire de draps en toile de fil un traversin & un oreiller          |        |        |
| en coutil & plumes, une couverture en laine, une courtepointe          |        |        |
| en toile blanche piquée Le tout prisé deux cents francs                |        | 200... |
| Un secrétaire en bois de noyer à tablier surmonté d'un                 |        |        |
| tiroir dans sa partie supérieure & fermant à deux battant              |        |        |
| dans sa partie inférieure, une petite table à écrire en bois           |        |        |
| d'acajou surmonté d'un tapis en toile imprimée une                     |        |        |
| table de nuit en bois de noyer avec un Dessus de marbre                |        |        |
| le tout prisé soixante cinq francs ci .....                            |        | 65...  |
| Une petite commode plaqué en acajou garni de quatre                    |        |        |
| tiroirs avec poignées en cuivre, cinq chaises & un fauteuil en         |        |        |
| merisier à fond de paille, quatre rideaux de croisée en calicot        |        |        |
| frangé, Le tout prisé à soixante quinze francs ci .....                |        | 75...  |
| Un tapis d'appartement semé de fleurs, fond noir prisé                 |        |        |
| cinquante cinq francs ci .....                                         |        | 55...  |
| ----- Dans une autre chambre au premier Etage                          |        |        |
| éclairée par deux croisées sur la grille .                             |        |        |
| ----- A la cheminée -----                                              |        |        |
| Deux chenets en fonte, une pelle & une pince une bouillotte            |        |        |
| un écran, une pendule en forme d'urne en cuivre doré                   |        |        |
| <del>portée sur</del> portant sur le cadran le nom de Destigny à Rouen |        |        |
| un petit Cartel ancien avec ornement en cuivre : Le tout prisé         |        |        |
| à soixante dix francs ci .....                                         |        | 70...  |
| un secrétaire plaqué en acajou couvert d'un marbre                     |        |        |
| formant à tablier dans sa partie supérieure & fermant à tiroirs        |        |        |
| dans sa partie inférieure, une commode ancienne en bois                |        |        |
|                                                                        |        | -----  |
|                                                                        |        | 7,630  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |            |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | report     | 7630      |
| d'acajou avec un dessus en marbre le tout prisé à quatre vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                         |            | 80...     |
| Une petite table à écrire en acajou un petit guéridon en bois blanc, un fauteuil Voltaire en acajou couvert en Damas bleu, trois chaises en merisier à fond de paille, Le tout prisé ensemble à cinquante francs ci .....                                                                                                               |            | 50...     |
| quatre rideaux de croisée en mousseline brochée avec leurs <del>verges</del> verges, patères & embrasses, trois gravures sous verre dans leurs cadres dorés l'un représentant Saint Vincent de Paul, la deuxième Fénelon & le troisième l'Intérieur d'un Atelier le tout prisé trente francs ci .....                                   |            | 30...     |
| Une couche plaquée en acajou, à rouleaux & fond sanglé un sommier en crin, un matelas en laine un lit de plumes couvert en coutil, un autre matelas en laine un traversin & deux oreillers, une paire de draps en fil, une couverture de laine une courtépoinde en indienne piquée, le tout prisé cent quatre vingt dix francs ci ..... |            | 190...    |
| Une autre couche en bois peint, un sommier en crin, deux matelas en laine, un lit de plumes, couvert en coutil, une ----- couverture & une courtépoinde, une paire de draps, un traversin & un oreiller, le tout prisé à cent cinquante francs ci .....                                                                                 |            | 150...    |
| Une Descente de lit & un tapis d'appartement un Bidet, une table de nuit le tout prisé trente cinq francs ci .....                                                                                                                                                                                                                      |            | 35...     |
| Dans une chambre au premier Etage ----- éclairée par une Croisée sur la cour sur le derrière . -----<br>----- À la cheminée -----                                                                                                                                                                                                       |            |           |
| Une pelle, une pince, une bouillote, deux flambeaux en cuivre une statuette en biscuit couverte d'un globe en verre, un mouvement de pendule en cuivre le tout estimé vingt cinq francs ci ...                                                                                                                                          |            | 25...     |
| Une table à écrire en acajou une toilette aussi en acajou avec un dessus en marbre & sa garniture un petit secrétaire en bois verni surmonté d'un marbre granit une table de nuit en acajou avec un marbre Saint Anne Le tout prisé quatre vingt dix francs ci .....                                                                    |            | 90...     |
| Une couche en bois de noyer à rouleaux & à demi colonne à fond sanglé, une paillasse en toile grise, deux matelas en laine un lit de plumes en coutil deux draps en toile de fil une couverture en coton un couvrepieds en Indienne piquée un traversin & un oreiller en coutil & plumes Le tout prisé à cent trente francs ci .....    |            | 130 ...   |
| Une autre couche en bois de chêne à fond sanglé, à demi colonne & à rouleaux, un sommier en crin, deux matelas en laine, le tout couvert en toile à carreaux deux traversins & quatre oreillers en coutil & plumes quatre couvertures en coton deux autres en laine une paire de draps -----                                            |            | -----     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | à reporter | 8,410 ... |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |        |                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | report | 8410 ...                     |
| un vieux couvrepieds couvert en soie, une couverture en laine<br><del>un seau de nuit</del> & deux édredons couverts en soie verte, le tout<br>prisé à trois cent cinquante francs ci .....                                                                                                                                                                     |        | 300 ...                      |
| Un tapis d'appartement, deux garnitures d'alcove en<br>calicot blanc frangé un grand rideau de croisée aussi en<br>calicot blanc frangé & deux petits tabliers de mousseline<br>le tout prisé à soixante quinze francs ci .....                                                                                                                                 |        | 75 ...                       |
| Un verre d'eau composé d'un plateau en tole vernie<br>une caraffe Un sucrier, un verre & un flacon prisés quinze<br>francs ci .....                                                                                                                                                                                                                             |        | 15 ...                       |
| Dans une autre petite chambre éclairée<br>par deux croisées sur la cour du fermier<br>une petite couche en fer peint un sommier en<br>crin, deux matelas en laine couvert en damier, un<br>traversin & un oreiller en coutil & plumes, une couverture<br>en laine, une autre en coton, un couvrepieds en soie verte<br>le tout prisé à cent dix francs ci ..... |        | 110 ...                      |
| ----- Dans un placard d'Armoire -----<br>Cent trente cinq bouteilles de vin de Bordeaux fin<br>estimées quatre cents francs ci .....                                                                                                                                                                                                                            |        | 400 ...                      |
| Une table de toilette en noyer verni garni de son<br>tiroir deux pots à l'eau & leur cuvette en porcelaine blanche<br>un petit miroir, une commode de nuit garnie de son vase<br>deux rideaux de croisée avec leurs verges le tout prisé<br>avec trois chaises en merisier à fond de paille à quarante<br>francs ci .....                                       |        | 40 ...                       |
| ----- Dans un autre placard d'Armoire -----<br>Trente cinq Bouteilles de Rhum, vingt six Bouteilles<br>d'Eau de vie ; le tout prisé cent quatre vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                          |        | 180 ...                      |
| Dix neuf bouteilles de Kirch six bouteilles<br>de vin de Madère, quatre bouteilles de Rifésalt, neuf<br>cruchons de Curaçao Le tout prisé quatre vingt cinq francs<br>----- Dans un Cabinet de toilette -----                                                                                                                                                   |        | 85 ...                       |
| Une malle de voyage un Bidet un broc, & un seau en<br>zinc, un manteau de Dame Le tout prisé quinze francs ci ...<br>un manteau de Dame en laine, un autre manteau en<br>merinos brun un autre manteau en merinos gris, une robe<br>en soie rayée le tout prisé soixante francs ci .....                                                                        |        | 15 ...                       |
| Un fort lot de chiffons & de linge à raccommoder<br>Prisé trente francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | 60...<br>30 ...              |
| Dans une chambre au premier Etage<br>éclairée par deux Croisées sur la grille<br>occupée par M. Hamard<br>----- À la Cheminée -----<br>Deux chenets à pomme de cuivre une pelle & une<br>pince, une galerie de cheminée, deux chandeliers                                                                                                                       |        | -----<br>à reporter 9720 ... |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | report .... | 9720 f     |
| en cuivre Le tout prisé quinze francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             | 15 ...     |
| Deux gravures sous verre L'une représentant<br>le Siècle de François Premier & l'autre le siècle de<br>Louis Quinze, quatre grands & quatre petits rideaux<br>de croisée avec leurs verges & vergettes Le tout prisé à<br>cinquante francs ci .....                                                                                                       |             | 50 ...     |
| Une couche en acajou à rouleau, un Lit Elastique<br>un matelas de laine, une couverture de laine & une<br>autre de coton, un traversin & un oreiller une paire<br>de draps une garniture d'alcove en calicot frangé une<br>table de nuit aussi plaquée en acajou à coulisse & à<br>dessus de marbre Le tout prisé deux cent vingt<br>cinq francs ci ..... |             | 225 ...    |
| Il s'est trouvé dans cet <del>invent</del> appartement<br>divers meubles & effets qui n'ont pas été<br>inventoriés attendu qu'ils appartiennent<br>à M. Hamard. -----                                                                                                                                                                                     |             |            |
| ----- Dans le grenier -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |             |            |
| un lit de sangle, une petite couche d'enfants,<br>en bois peint, un petit matelas de laine, deux couvertures<br>de laine une courtepointe en toile flammée trois<br>chaises en merisier à fond de paille le tout prisé à<br>quarante francs ci .....                                                                                                      |             | 40 ...     |
| Dans un grenier au linge sale<br>soixante torchons seize tabliers blancs six tabliers<br>de couleur, prisés ensemble vingt six francs ci .....                                                                                                                                                                                                            |             | 26...      |
| deux paires de draps de maître, et quatre taies<br>d'oreiller, prisés quarante francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                            |             | 40...      |
| huit essuie-mains prisés quatre francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             | 4 ...      |
| cinquante serviettes en toile de fil œuvrée & unie deux<br>napes & un naperon prisés ensemble quarante francs ci ...                                                                                                                                                                                                                                      |             | 40 ...     |
| Dix mouchoirs de poche en fil blanc, une jupe un<br>tricot de coton, deux chemises de santé, deux camisolles quatre<br>fichus Le tout prisé quinze francs ci .....                                                                                                                                                                                        |             | 15 ...     |
| ----- Dans une mansarde -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |             |            |
| une couche en bois peint une paillese deux<br>matelas, deux traversins une couverture de laine beige<br>une autre de laine blanche, une paire de draps Le tout<br>prisé soixante dix francs ci .....                                                                                                                                                      |             | 70 ...     |
| deux chaises & une table communes, un pot à<br>l'eau & sa cuvette un petit miroir le tout prisé<br>six francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                    |             | 6 ...      |
| ----- Dans une autre mansarde -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |            |
| deux tables en bois blanc deux chaises à fond<br>de paille, une <del>matel.</del> paillese une couverture de<br>laine Le tout prisé à Dix francs ci .....                                                                                                                                                                                                 |             | 10 ...     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | à reporter  | 10,261 ... |



-----  
*même en son absence*

Et Cejourd'hui mardi vingt & un avril mil huit cent  
quarante six à midi -----  
à Croisset Commune de Canteleu près Rouen en la maison de maître  
qu'habitait momentanément feu M. Flaubert -----  
----- à la requête -----  
1°. de M. François Parain, propriétaire vivant de son revenu, demeurant à  
Nogent sur Seine (Aube). à ce présent -----  
agissant au nom & comme mandataire spécial à l'effet des présentes,  
de Mad<sup>e</sup>. veuve Flaubert en vertu de sa procuration en brevet passée devant  
M<sup>e</sup> Boulen ci après nommé, aujourd'hui même, non enregistrée mais qui sera  
soumise à l'enregistrement en même temps que ces présentes auxquelles elle  
est restée annexée après mention -----  
2°. de M. Achille Flaubert, à ce présent -----  
3°. de M. Gustave Flaubert, à ce non présent, lequel a donné son consentement  
à ce qu'il fut procédé et à la continuation de l'inventaire commencé suivant le procès-  
verbal dressé par M<sup>e</sup> Boulen & son collègue notaires, à Rouen le onze de ce mois -  
enregistré aujourd'hui même & dont la minute précède ; consentement qui se  
trouve consigné à la Cloture de l'intitulé de cet inventaire. -----  
& 4°. de M. Hamard, à ce présent agissant avec l'assistance de M. Achille  
Flaubert subrogé-tuteur de la mineure Hamard sa fille dont il est tuteur légal.  
----- Mad<sup>e</sup> veuve Flaubert, M. Achille Flaubert, M. Gustave Flaubert la  
mineure Hamard & M. Hamard prénommés qualifiés et domiciliés audit Intitulé d'inventaire  
Le – quel contient l'établissement de leurs qualités & droits respectifs y recours.  
Il va être, par Me Boulen & son collègue notaires, à Rouen, soussignés,  
procédé dans le lieu ci après indiqué dépendant de ladite maison de  
maître, à la continuation de l'inventaire commencé le onze de ce mois, et ce  
de la manière suivante avec la coopération de M. Plaquevent Commissaire Priseur dénommé  
audit Intitulé, à ce présent. ----- report du total de la prisee de  
mobilier faite en la précédente vacation ..... 10,776 ...  
Dans une petite Chambre à coucher  
au premier Etage éclairée par deux croisées  
sur la Cour du Fermier de M. Flaubert.  
Un porte-liqueurs en argent pesant deux kilogrammes  
cinq cents grammes prisé à la Somme de cinq cents francs ci ..... 500  
Deux soupières également en argent pesant ensemble  
cinq kilogrammes prisées à la somme de mille francs ci ..... 1000  
une petite soupière, son plateau & une petite  
casserole le tout en argent pesant un kilogramme  
& prisé à la somme de Deux cents francs ci ..... 200  
Dix plats ronds en argent pesant ensemble  
six kilogrammes & prisés à la somme de Douze  
cents francs ci ..... 1200  
trois plats longs en argent pesant ensemble  
trois kilogrammes & prisés à la somme de  
six cents francs ci ..... 600  
-----  
à reporter : ... 14,276

|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        | report ..... | 14276.00 |
| Deux cuillères à potage, quatre cuillères à<br>ragout, trente six couverts Le tout en argent<br>pesant six kilogrammes cinq cent soixante quinze<br>grammes & prisé à la somme de treize cent<br>quinze francs ci .....                                                                |              | 1315.    |
| Un porte mouchettes et les mouchettes, une<br>cuillère à punch, une autre à sucre, deux pinces à sucre<br>un pilon, cinq goblets, une rape à muscade & une<br>truelle le tout en argent pesant un kilogramme & vingt<br>cinq grammes et prisé à la somme de Deux cent cinq francs ci . |              | 205.     |
| Un pot à eau & sa cuvette en argent, pesant<br>ensemble deux kilogrammes prisés à quatre cents<br>francs ci .....                                                                                                                                                                      |              | 400.     |
| Quatre flambeaux en argent pesant ensemble<br>deux kilogrammes et prisés à la somme de quatre<br>cents francs ci .....                                                                                                                                                                 |              | 400.     |
| deux huiliers en argent pesant ensemble un<br>kilogramme cinq cent soixante quinze grammes<br>& prisés à la somme de trois cent quinze<br>francs ci .....                                                                                                                              |              | 315.     |
| Une casserole, un réchaud, un saucier & son plateau en argent<br>pesant ensemble un kilogramme cinq cent vingt<br>cinq grammes & prisés à trois cent cinq francs ci .....                                                                                                              |              | 305.     |
| trois sucriers dont un avec douze cuillers le tout<br>en argent, pesant Deux kilogrammes cinq cents grammes<br>prisé à la somme de cinq cents francs ci .....                                                                                                                          |              | 500.     |
| Deux casseroles d'entremets pes en argent<br>pesant ensemble deux kilogrammes vingt cinq<br>grammes & prisés à la somme de quatre cent<br>cinq francs ci .....                                                                                                                         |              | 405.     |
| Une théière en argent pesant cinq cent<br>vingt cinq grammes prisée à la somme de Cent<br>Cinq francs ci .....                                                                                                                                                                         |              | 105.     |
| quatre salières en argent pesant ensemble<br>quatre cent cinquante grammes prisées à la somme<br>de quatre vingt dix francs ci .....                                                                                                                                                   |              | 90.      |
| Dix huit couverts à dessert, en argent pesant<br>ensemble deux kilogrammes & prisés à la somme<br>de quatre cents francs ci .....                                                                                                                                                      |              | 400.     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        | à reporter : | 18,716.  |



report ..... 18,716

|                                                                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ----- Trente six cuillères à café en vermeil, pesant ensemble un kilogramme & prisées à Deux cent cinquante francs .....                                                                 | 250       |
| ----- Dix huit couteaux à dessert à <del>lames d'Argent cinquante grammes &amp;</del> à manches d'ébène, estimés à <del>&amp;</del> à lames d'argent estimés à cinquante francs ci ..... | 50        |
| ----- Dix huit autres couteaux à <del>lames d'Argent pesant cent grammes &amp;</del> à manches de nacre, à lames d'argent estimés ensemble à la somme de Cent francs .....               | 100       |
| ----- Dix huit autres couteaux à lames d'acier estimés vingt sept francs .....                                                                                                           | 27        |
| ----- Vingt quatre couteaux de table à manche d'ivoire, estimés à la somme de Trente six francs .....                                                                                    | 36.       |
| ----- Total de la Prisée <del>la somme de</del> jusqu'à ce jour La somme de Dix neuf mille cent soixante dix neuf francs ci .....                                                        | 19,179. f |

----- On fait observer que toute l'argenterie cidessus Inventoriée qui porte la marque des lettres A. F. et les divers couteaux cidessus prisés ont été, depuis la clôture de la vacation qui précède du onze de ce mois transportés de Rouen de la maison rue de Lecat N°33 où ils devaient être décrits et estimés, à la maison de campagne de Croisset près Rouen & que c'est par suite de cette circonstance que la présente vacation a lieu présentement en cette habitation contrairement à ce qui avait été dit en la clôture de la vacation du onze de ce mois. ....

----- Mad<sup>e</sup>. veuve Flaubert continue de demeurer en possession des objets d'argenterie & couteaux cidessus inventoriés, & aux obligations de droit.....

----- Ce fait & attendu qu'il ne reste plus rien à inventorier en la maison de campagne sus désignée & qu'il est cinq heures du soir ----- la vacation pour la continuation dudit Inventaire est renvoyée pour avoir lieu à Rouen rue de lecat N°33 demain à dix heures du matin. Il a été vaqué à ce qui précède depuis ladite heure de midi jusqu'à cinq heures du soir .....

Après Lecture faite & sous toutes nouvelles réserves, M. Parain, M. Achille Flaubert, & M. Hamard ont signé avec M. Plaquevent & les notaires

.....  
rayé Dix neuf...  
mots nuls.....

Emile. H. Hamard      Parain      Plaquevent

Graindorge      A. Flaubert  
Boulen

Et aujourd'hui mercredi vingt deux avril mil huit  
cent quarante six à Dix heures du matin -----  
à Rouen où demeurait & ou est décédé Mr Flaubert rue de  
Lecat N° 33. -----  
aux mêmes requête présence qualités & réserves que celles  
mentionnées en l'intitulé de la vacation du vingt un avril présent  
mois -----  
En conséquence du renvoi à ces jour & heure indiqué en la  
cloture de la d. vacation -----  
Il va être par M<sup>e</sup>. Justin Boulen & son collègue notaires à  
Rouen soussignés procédé ainsi qu'il suit à l'inventaire & à la  
description exacte des effets mobiliers, titres papiers deniers, comptans,  
pouvant dépendre de la succession de Mr Flaubert & se trouvant dans la  
d. maison rue de lecat n°33. -----  
La prisee des objets sujets à estimation continuera d'être faite  
par M. Plaquevent commissaire priseur à Rouen rue de Buffon  
à ce présent -----  
report des vacations précédentes ..... 19179.  
-----  
Dans une cave sous terre éclairée par un éclair donnant  
sur la rue : -----  
trois grands fûts à cidre vides sauf une contenant un  
peu de boisson prisés ensemble à trente francs, ci ..... 30.  
deux cent cinquante bouteilles de gros verre vides prisés  
ensemble à vingt cinq francs, ci ..... 25.  
Une pièce contenant environ deux cent quarante litres de  
vin de Beaune prisee fut & jus à deux cent cinquante francs, ci 250.  
Dans un caveau : quatre vingt dix bouteilles de vin de  
Bordeaux ordinaire prisés quatre vingt dix francs, ci ..... 90.  
Dans un caveau à la suite du précédent vingt deux  
bouteilles remplies de vin de Volnay & vingt six bouteilles pleines de  
vin Sauterne prisées ensemble cent dix francs, ci ..... 110.  
vingt six bouteilles de vin de Chambertin prisées  
ensemble quatre vingts francs, ci ..... 80.  
sept bouteilles pleines de vin de Bordeaux fin prisées  
vingt & un francs ci ..... 21.  
quarante huit bouteilles pleines de vin blanc prisées  
soixante douze francs, ci ..... 72.  
cent trente bouteilles pleines de vin de Beaune prisées deux  
cents francs, ci ..... 200.  
huit bouteilles pleines de vin de Champagne & cinq bouteilles  
remplies de vin de Bordeaux prisées ensemble quarante francs, ci ..... 40.  
quinze bouteilles pleines de vin de Saint Péré mousseux  
prisées ensemble quarante cinq francs, ci ..... 45.  
cinquante bouteilles pleines de vin de Grave prisées  
soixante quinze francs, ci ..... 75.  
cent bouteilles pleines de vin de Bourgogne fin prisées  
deux cents francs, ci ..... 200.  
sept bouteilles pleines de vin du Rhin prisées trente  
francs, ci ..... 30.  
Dans l'écurie, ~~ses~~ une cheval gris blanc Jument  
gris blanc à tous crins hors d'âge prisee trois cents francs, ci ..... 300.  
-----  
à reporter 20747.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Dans un grenier sur la remise -----                                                                                                                                                                                                                                                                                   |         |
| quarante bottes de paille & de trefle prisées vingt francs                                                                                                                                                                                                                                                            | 20.     |
| sous la remise, deux équipages de voitures, un lot de vieux cuirs & un lot de boiseries, le tout prisé à trente cinq francs, ci ...                                                                                                                                                                                   | 35.     |
| un baril à avoines une pelle, une fourche, un croc, une échelle & une stalle d'écurie, le tout prisé à six francs, ci .....                                                                                                                                                                                           | 6.      |
| sous une autre remise : une voiture dite briska calèche avec son timon & sa limonière prisée sept cent cinquante francs                                                                                                                                                                                               | 750.    |
| Dans une chambre de domestique au dessus de l'écurie :                                                                                                                                                                                                                                                                |         |
| une couche en bois peint, une paillasse, deux matelas en laine, une couverture de laine une courtepointe à carreaux, un traversin & une paire de draps, une commode en bois de noyer garnie de trois tiroirs, une petite table à écrire, deux chaises à fond de paille, le tout prisé à quatre vingt francs, ci ..... | 80.     |
| Dans la cuisine éclairée par une croisée & une porte, vitrée sur le jardin :                                                                                                                                                                                                                                          |         |
| à la cheminée : un garde cendres, deux chenêts à crémaillère, une pelle, une pince, un gril, le tout prisé à huit francs, ci .....                                                                                                                                                                                    | 8.      |
| une marmite, une chaudière en fonte, deux petits baquets en bois, un grand plateau en <del>font</del> tôle, un lot de poterie, ne méritant description, le tout prisé à douze francs, ci .....                                                                                                                        | 12.     |
| une bouilloire en cuivre, un lèche-frite, une poissonnière une cuillère à pot, une fourchette à viande, une romaine, quatre couverts en étain & fer battu, douze assiettes, le tout estimé à sept francs, ci .....                                                                                                    | 7.      |
| un tournebroche garni de ses poulies cordes & poids,                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |
| un billot, prisés ensemble quinze francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                    | 15.     |
| une grande table de cuisine, une autre petite table carrée, six allaises en merisier à fond de paille, le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                                                                                         | 20.     |
| Dans une chambre au premier étage éclairée par deux fenêtres sur le jardin :                                                                                                                                                                                                                                          |         |
| à la cheminée : deux chenets, un cheneau & un garde cendre en cuivre, une pelle & une pince, un soufflet & un petit balai en crin prisés ensemble dix huit francs, ci .....                                                                                                                                           | 18.     |
| sur la cheminée deux vases à fleur en porcelaine dorée & peinte, un écran le tout prisé douze francs, ci .....                                                                                                                                                                                                        | 12.     |
| une couche moderne plaquée en acajou à rouleaux & à fond sanglé, un matelas, en laine couvert en toile à carreaux prisés cent trente francs, ci .....                                                                                                                                                                 | 130.    |
| une commode aussi en acajou garnie de quatre tiroirs & surmontée d'un marbre, deux tabourets de pied, un plateau en tôle vernie & une chaise à fond de paille, le tout prisé à soixante dix francs, ci .....                                                                                                          | 70.     |
| Dans un placard d'armoire : deux petits flacons en porcelaine dorée, un verre d'eau en cristal doublé en son plateau, le tout prisé ensemble à soixante francs, ci .....                                                                                                                                              | 60.     |
| Dans une salle de billard éclairée par quatre croisées sur le jardin :                                                                                                                                                                                                                                                |         |
| un vieux bois de billard sans drap, trois pupitres à musique, une vieille lampe à pied, deux mappemondes, une jardinière, le tout prisé ensemble à vingt francs, ci .....                                                                                                                                             | 20.     |
| un lit de sangle, un vieux poêle en tôle garni en cuivre une table à repasser, deux couches en acajou, avec leur fond sanglé le tout prisé à cent cinquante francs, ci .....                                                                                                                                          | 150.    |
| un canapé en acajou couvert en damas rouge garni de -----                                                                                                                                                                                                                                                             |         |
| à reporter ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 22,160. |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |              |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | report       | 22160   |
| ses deux oreillers, une descente de lit, un traversin en paille le tout prisé à quatre vingt dix francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                       |              | 90.     |
| Dans un vestibule : une table de nuit plaquée en acajou avec son dessus de marbre, un petit guéridon aussi en acajou, une chauffeuse également en acajou couverte en drap vert le tout prisé ensemble quarante cinq francs, ci .....                                                                                                                                                                    |              | 45.     |
| Un paravent, une commode de nuit garnie de son vase un broc & un seau en zinc deux chaises en merisier à fond de paille une paire de coulisses, deux verges en fer & deux batons dorés, un portemanteau en acajou avec boutons en cuivre bronzé, le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                                 |              | 20.     |
| onze tableaux peints à l'huile, onze mauvaises gravures sous verre le tout dans des cadres dorés prisé ensemble à vingt francs                                                                                                                                                                                                                                                                          |              | 20.     |
| Dans une salle à manger éclairée par une fenêtre sur le jardin : -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |              |         |
| un poele en tôle garni en cuivre avec dessus en marbre granit prisé avec sa colonne en tôle à vingt cinq francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                               |              | 25.     |
| une grande table ronde pliante en bois de noyer montée sur six pieds avec six allonges, une servante aussi en bois de noyer, neuf chaises en merisier à fond de paille & deux tabourets, un tapis d'appartement en toile bleue avec sa thibaude, le tout prisé à soixante quinze francs                                                                                                                 |              | 75.     |
| une gravure représentant Napoléon dans un cadre en bois doré prisée quinze francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |              | 15.     |
| Dans un buffet de service                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |              |         |
| trois plats, cinq compotiers, soixante dix assiettes en porcelaine trois bols, deux cloches à fromages en verre deux réchauds en plaqué un plat en tôle, une petite théière en cuivre garnie de son robinet un sucrier en coco garni en argent, une cave à liqueur en bois verni avec sa garniture intérieure le tout prisé à cinquante francs, ci .....                                                |              | 50.     |
| deux plateaux à crème garnis chacun de six petits pots, quatre cafetières en fer blanc dont deux à filtre & deux à esprit de vin un pot à fleur en verre blanc, le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                                                                                                                  |              | 20.     |
| douze rince-bouches avec leurs soucoupes en verre bleu, six pots au lait & une casserolle en terre cuite, le tout prisé à douze francs                                                                                                                                                                                                                                                                  |              | 12.     |
| Dans un petit cabinet servant d'office -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |              |         |
| une boîte à amputation garnie de tous ses instruments, un lot de sondes, un forceps, une boîte contenant les instruments nécessaires à l'opération du trépan, un lot de bistouris, fer à cautère, scies, lancettes, ciseaux rugines, un stéthoscope, pince à polipe, scalpel, le tout prisé à cent cinquante francs, ci .....                                                                           |              | 150.    |
| deux tréteaux, une armoire en chêne à deux battans, le tout prisé à vingt cinq francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |              | 25.     |
| une échelle double & un lot de bœux le tout prisé à six francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |              | 6.      |
| dans une armoire à deux battans : deux bannettes & deux verriers en osier ; dix huit verres à boire ordinaires sans pied, dix huit verres à vin de champagne, dix huit verres à vin de Madère, dix huit verres à vin de Bordeaux & deux carafons, le tout en cristal taillé, huit autres carafes aussi en cristal mais non pareilles aux précédentes, le tout prisé à quatre vingt dix francs, ci ..... |              | 90.     |
| trente une bouteilles pleines d'eau de vie prisées à soixante francs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |              | 60.     |
| Dans un placard d'armoire : -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |              |         |
| dix bouteilles pleines de vin de Frontignan muscat, une bouteille d'Alicante, une bouteille de rhum Jamaïque, le tout prisé à trente trois francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                             |              | 33.     |
| deux bouteilles pleines de Kirsh Waser, deux bouteilles pleines de Madère, quatre bouteilles pleines de noyaux, trois bouteilles pleines de vin muscat, une bouteille pleine de champagne, douze bouteilles pleines de Rivesalte, une bouteille pleine de Kirsh Waser, douze bouteilles pleines de mauvaise eau de vie, le tout prisé à soixante francs, ci .....                                       |              | 60.     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | à reporter : | 22,956. |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Six carafes en verre blanc, un huilier en bois verni garni de ses deux<br>burettes & d'une salière & poivrière, deux cafetières en porcelaine du Jura<br>dix huit verres à vin de champagne, six verres à boire, douze verres, à<br>vin à pied, une bannette & trois plateaux en tôle vernie, quatre tasses à<br>café & leurs soucoupes, le tout prisé à vingt francs, ci ..... | 20.     |
| Dans un autre placard d'armoire en face du précédent :<br>quarante huit assiettes en porcelaine blanche à filets dorés, dix<br>bols, deux pots au lait, six compotiers à pied, quinze autres compotiers<br>sans pied, une bannette à fruits, le tout en porcelaine blanche avec<br>filets dorés, le tout prisé à cinquante francs, ci .....                                     | 50.     |
| douze tasses à café en porcelaine peinte et dorée avec leurs<br>soucoupes, six coquetiers, onze tasses à thé avec leurs soucoupes en porcelaine<br>blanche, six autres tasses à thé plus grandes avec leurs soucoupes en<br>porcelaine blanche, cent quarante quatre assiettes en porcelaine<br>blanche, le tout prisé à quatre vingt quatre francs, ci .....                   | 84.     |
| dix verres à vin du Rhin en verre vert, six verres à vin<br>ordinaires à pied, huit salières en cristal doré, deux autres & un moutardier<br>aussi en cristal, un cabaret composé de trois flacons & de neuf verres<br>à liqueur à pied, le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                 | 20.     |
| Dans une chambre au premier étage éclairée par deux<br>croisées sur le jardin :                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |         |
| à la cheminée : une pelle, une pince, un soufflet & un balai en<br>crin, le tout prisé à six francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                   | 6.      |
| deux pots à fleur en porcelaine dorée, deux bustes en<br>bronze sur piédestal en marbre, le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                 | 20.     |
| un guéridon en bois d'acajou, trois fauteuils & deux gondoles,<br>en bois d'acajou couverts en damas de laine rouge prisés à quatre<br>vingts francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                  | 80.     |
| une chauffeuse en acajou couverte en drap vert, un<br>fauteuil Voltaire en bois de palissandre incrusté couvert en<br>tapisserie, six coussins de pied, deux chaises à merisier à fond de<br>paille, un petit guéridon de travail en bois noir verni, le tout<br>prisé ensemble à cent vingt francs, ci .....                                                                   | 120.    |
| un sommier en crin, deux matelas en laine, le tout<br>couvert en toile à carreaux, un traversin en coutil & plume, le tout<br>prisé à cent francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                     | 100.    |
| six tableaux peints à l'huile dans leur cadre en bois doré, six<br>gouaches, deux tableaux à la plume deux autres au crayon par<br>Es. H. Langlois, le tout prisé à cent francs, ci .....                                                                                                                                                                                       | 100.    |
| une armoire à glace en bois d'acajou, prisée à cent<br>quarante francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 140.    |
| Dans un autre placard d'armoire à gauche de la cheminée,<br>un tapis en peau de loup des Pyrénées, deux tapis de peau<br>de chat le tout prisé à quinze francs, ci .....                                                                                                                                                                                                        | 15.     |
| un tapis en peau d'ours & un tapis en peau de renard<br>le tout prisé à quarante francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                               | 40.     |
| deux tapis de table en laine imprimée, & un tapis de<br>lit en laine imprimée, le tout prisé à vingt cinq francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                      | 25.     |
| deux robes de chambre, un habit & un paletot, un<br>manteau dit crispin, deux redingotes, un paletot, deux pantalons,<br>deux gilets, le tout prisé à soixante francs, ci .....                                                                                                                                                                                                 | 60.     |
| douze paires de souliers, deux paires de pantoufles, un<br>lot de chiffons, un petit pupitre, le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                            | 20.     |
| Dans un petit cabinet attenant à la chambre ci-devant<br>décrite :                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |         |
| un manchon & un boa en martre de Prusse prisés ensemble<br>à cent francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 100.    |
| à reporter :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 23,956. |

report : 23,956.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                  |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| deux chaises modernes en bois d'acajou couvertes en <del>soie</del><br><del>bleue</del> damas de laine bleue prisées à cinquante francs, ci .....                                                                                                                                | 50.  |
| M <sup>f</sup> Parrain déclare qu'il existe un fauteuil & une<br>ganache pareille aux chaises ci-devant décrites, chez le tapissier<br>& être d'une valeur de cent cinquante francs, ci .....                                                                                    | 150. |
| Dans un autre petit cabinet attenant à la d. chambre<br>un bidet garni de son vase, un lot de chiffons, le tout<br>estimé à douze francs, ci .....                                                                                                                               | 12.  |
| Dans une chambre à côté éclairée par une croisée sur la rue<br>une cheminée à la prussienne garnie de ses tuyaux, une pelle &<br>une pince, prisée avec la pierre qui se trouve dessous, deux chenets<br>une pelle & une pince à quarante francs, ci .....                       | 40.  |
| une petite table en noyer <del>garni</del> vernis, une commode<br>garnie de trois tiroirs à dessus de marbre, prisées ensemble trente<br>cinq francs, ci .....                                                                                                                   | 35.  |
| une couche en bois peint, un sommier en crin, un lit de<br>plumes couvert en couil, deux matelas en laine, un traversin en<br>plumes, le tout prisé à cent vingt francs, ci .....                                                                                                | 120. |
| une armoire en bois d'acajou à deux battans fermant à<br>clef prisée cent quatre vingt francs, ci .....                                                                                                                                                                          | 180. |
| une table de nuit en acajou avec un dessus de marbre prisée<br>douze francs, ci .....                                                                                                                                                                                            | 12.  |
| quatre camisoles de nuit en finette de coton, six jupons de<br>calicot blanc, deux tricots de laine à usage d'homme, quatre<br>Jupons de laine à usage de femme, deux chemises de santé à usage<br>de femme, le tout prisé ensemble à cinquante cinq francs, ci .....            | 55.  |
| Deux vases en plaqué, une théière en métal d'Alger, six<br>cloches à réchaud en plaqué, le tout prisé à deux cents francs, ci .....                                                                                                                                              | 200. |
| Dans le vestibule : un buffet de service en bois de noyer<br>contenant un lot de chiffons & de vieux cartons prisé à vingt cinq<br>francs, ci .....                                                                                                                              | 25.  |
| Dans un petit cabinet éclairé par une croisée sur la rue de<br>Lecat :                                                                                                                                                                                                           |      |
| cinq caleçons en flanelle de santé, cinq gilets de santé, vingt<br>six paires de bas de coton à usage de femme, le tout prisé à<br>soixante francs, ci .....                                                                                                                     | 60.  |
| une petite toilette en bois blanc avec sa garniture,<br>un petit bureau à écrire garni de deux tiroirs prisés ensemble<br>à trente francs, ci .....                                                                                                                              | 30.  |
| une table de nuit en bois blanc, une autre table de nuit<br>en bois de noyer vernis, avec dessus de marbre granit, un bidet aussi<br>en noyer vernis garni de son vase, un miroir dans son cadre en<br>bois de sap à filet, le tout prisé ensemble à vingt cinq francs, ci ..... | 25.  |
| quatre fauteuils & deux gondoles en acajou couverts en<br>drap vert prisés ensemble à cent francs, ci .....                                                                                                                                                                      | 100. |
| une petite table de bouillotte en bois d'acajou, pliante<br>garnie de son tapis vert, deux chaises en merisier à fond de<br>paille, le tout prisé à trente francs, ci .....                                                                                                      | 30.  |
| Dans un appartement à côté du précédent éclairé par une<br>croisée donnant sur la cour :                                                                                                                                                                                         |      |
| une commode ancienne plaquée en acajou à colonnes,<br>garnie de quatre tiroirs, un petit guéridon en bois blanc, une<br>armoire à glace en acajou prisés ensemble à cent quatre vingts<br>francs, ci .....                                                                       | 180. |
| <del>un verre d'eau</del> une boîte à thé en laque de Chine, une autre<br>boîte à thé aussi en laque de Chine, le tout estimé à cinquante francs                                                                                                                                 | 50.  |

reporter : 25,310.

Report 25,310

une petite couche d'enfant en fer, trois lits de plume,  
couverts en coutil, avec descente de lit, deux batons dorés & deux  
verges, un traversin en coutil & plume le tout prisé à cent  
francs, ci ..... 100.  
deux paniers à lessives, un fort lot de chiffons prisés à quinze  
francs, ci ..... 15.  
quatre pots à eau & quatre cuvettes, trois lampes de nuit &  
quatre vases de nuit, le tout prisé quinze francs, ci ..... 15.  
une lampe carus avec son pied prisée à vingt cinq francs, ci 25.  
Dans une chambre au second étage éclairée sur le jardin  
par deux fenêtres  
une pelle, une pince, un soufflet, un balai en crin prisés  
trois francs, ci ..... 3.  
~~une petite commode en noyer garnie de trois tiroirs & d'un tiroir~~  
~~une [—?—]~~ -----  
Total de la prisée jusqu'aujourd'hui vingt cinq mille  
quatre cent soixante huit francs, ci ..... 25,468.

ce fait & vu l'heure avancée la continuation du présent  
inventaire a été renvoyée à demain à dix heures du matin -----  
Mad<sup>e</sup> veuve Flaubert continue de demeurer en possession du mobilier  
ci-dessus inventorié aux obligations légales. -----  
Il a été vaqué à ce qui précède depuis l'heure sus dite  
jusqu'à celle de cinq du soir -----  
Et après lecture les parties ont signé avec Mr Plaquevent  
commissaire priseur & les notaires sous toutes nouvelles réserves.

--- Rayé vingt sept  
mots comme nuls.

Emile. H. Hamard      XXXXX      Plaquevent

A. Flaubert

Graindorge      Boulen

En cejourd'hui jeudi vingt trois avril mil huit  
cent quarante six à dix heures du matin -----  
En conséquence du Renvoi à ce jour & heure contenu en  
la clôture de la vacation d'hier dont la minute précède  
aux mêmes Requête présence & qualités que celles indiquées  
en la vacation du vingt & un de ce mois dont la minute  
précède -----

Me Boulen & son collègue notaires à Rouen  
soussignés se sont exprès transportés à Rouen rue de  
Lecat N° 33 dans la maison qu'habitait feu M.  
Flaubert & ont procédé ainsi qu'il suit dans les lieux

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| ci après désignés dépendant de cette habitation la continuation de l'inventaire commencé suivant le procès verbal qui précède du onze de ce mois & ce avec la coopération de M. Plaquevend, à ce présent dénommé audit Procès Verbal & qui continue la prisée. -----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                  |
| ----- report du total de prisée contenu en la Clôture de la vacation d'hier .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 25,468.          |
| ----- Dans le Cabinet de M. Flaubert éclairé par une croisée sur la rue et par deux croisées sur le jardin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                  |
| Anatomie chirurgicale par un auteur anglais en six volumes, Recherche anatomico pathologique, deux volumes, Nozographie philosophique, trois volumes, Cours de physiologie générale par de Blainville, Rapport de Cabanis, deux volumes, Principes de la vie un volume, Physiologie du mystère un volume, Eléments de la science de l'homme un volume, Physiologie de Richerand deux volumes, Histoire des anomalies de l'organisation par Geoffroy Saint Hilaire, trois volumes, Physiologie médicale de Lepelletier, quatre volumes reliés, Anatomie comparée par Carus, trois volumes, Traité des sens un volume, Physiologie du corps humain par Haller huit volumes reliés ----- |                  |
| <del>Deed</del> du siège des maladies par Morgani deux volumes reliés, Mercure des arts gymnastiques un volume Anatomie et physiologie du système nerveux par Gall quatre volumes cartonnés, Commentaires de Gérardi cinq volumes reliés, Pathologie médicale de Cloquet un volume broché. Le tout prisé à quatre vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 80               |
| Anatomie de Cuvier cinq volumes reliés, Cours d'anatomie médicale de Portal cinq volumes reliés Oeuvres de Sommerring, cinq volumes reliés, Zoomie par Darwin quatre volumes reliés. Anatomie de Boyer quatre volumes reliés Histoire naturelle de Dumeril, deux volumes, Anatomie descriptive de Cloquet deux volumes reliés, Anatomie générale Béclar, un volume, Cours d'ostéologie par Lecat un volume, Dictionnaire de médecine, huit volumes cartonnés, Physiologie de l'homme par Thiedemanne deux volumes, Philosophie zoologique par Lamarque Lamarck deux volumes, Logique de Dumarcel deux volumes, Anatomie du corps humain Sabattier deux volumes                        |                  |
| à reporter :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | -----<br>25,548. |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |            |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | report     | 25,548.   |
| Traité général d'anatomie comparée par Mackel<br>dix volumes brochés, Zoologie du règne animal<br>par Pouché, Le tout prisé à soixante dix<br>francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |            | 70.       |
| Anatomie pathologique du corps humain par<br>Cruveilhier deux grands volumes in folio reliés<br>Chirurgie & anatomie D'Abildungen, <del>deux</del> un<br>volume in folio, Œuvres de Thomas, un volume<br>in folio Le tout prisé à soixante-dix<br>francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |            | 70.       |
| Trois volumes in octavo & un grand volume<br>in folio de planches d'anatomie composant le Traité<br>de la maladie de reins par Rayet, un autre<br>volume de planches d'anatomie aussi in folio<br>Voyages pittoresques & romanesques d'ancienne<br>France, deux volumes in folio, le tout prisé<br>soixante francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |            | 60.       |
| Dictionnaire des sciences médicales, sept volumes<br>brochés, <del>un</del> Némésis médicale un volume, Maladie des<br>des os par Richerand un volume, Maladie des<br>artères deux volumes, Traité des gastralgies un<br>volume, Flore médicale huit volumes. Flore<br>française quatre volumes, Nosographie chirurgicale<br>par Richerand quatre volumes, Apnéologie méthodique<br>un volume, Physique de Brisson, trois volumes<br>Lettres à une princesse d'Allemagne deux volumes<br>Physique de <del>haury</del> <del>ha</del> auhy deux volumes, Phylosophie<br>chimique un volume. Le tout prisé à quarante<br>francs ci ..... |            | 40.       |
| Chimie de Thénard quatre volumes, Physique de Biot<br>quatre volumes, Toxicologie générale <del>d'Orfila</del> d'Orfila<br>quatre volumes, Maladie des Enfants par Cuparon un<br>volume, Du cancer de l'estomac par Prus, un volume<br>Recueil de la Société de médecine quinze volumes<br>Le tout prisé à trente-deux francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                               |            | 32.       |
| Mémoires de Napoléon huit volumes, Anatomie<br>pathologique deux volumes, Anatomie des formes<br>un volume, Journal de médecine militaire huit<br>volumes, Bulletin des sciences & industries onze volumes<br>sept volumes dépareillés des mémoires de la Société<br>médicale, Maladie de la peau un volume                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |            | -----     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | à reporter | 25,820 f. |

report 25820 f

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Vingt livraisons de L'herbier des plantes médicales, Traité des maladies de femmes grosses, Codex un volume, le tout prisé à quatre vingts francs, ci .....                                                                                                                                                                       | 80.  |
| Chirurgie pratique un volume, Doctrine médicale par Broussais un volume, Diagnostique par Renaudin un volume, Recherche pathologique un volume, Traité des pertes de sang chez les femmes enceintes deux volumes, Paris et Versailles, deux volumes, Le tout prisé vingt francs                                                   | 20.  |
| Traité d'accouchemens, deux volumes, Traité de l'osculation deux volumes, Système de la femme un volume et un lot de brochures diverses ne méritant description. Le tout prisé à vingt francs, ci .....                                                                                                                           | 20.  |
| Un fort lot de volumes dépareillés dépendant de la Bibliothèque médicale de M. Flaubert lesquels ont été prisés vu leur état incomplet à la somme de quatre vingt francs, sans plus ample description de la réquisition expresse des parties, par l'une desquelles, (M. Parain,). Ledit lot de volumes a été représenté, ci ..... | 80.  |
| Œuvres de Buffon cent vingt sept volumes prisées soixante quinze francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                                 | 75.  |
| Œuvres de Plutarque vingt cinq volumes prisés <del>vingt</del> trente francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                            | 30.  |
| Œuvres de Voltaire, soixante douze volumes Œuvres de Rousseau trente huit volumes, Œuvres de Sterne quatre volumes Le tout prisé cent francs                                                                                                                                                                                      | 100. |
| Œuvre de Marmontel, dix neuf volumes Prisés trente francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                | 30.  |
| Un petit Emile par Rousseau & Le musée de la caricature prisé dix francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                 | 10.  |
| Cicéron trente & un volumes, cours de littérature de La Harpe seize Volumes, Histoire des voyages ----- vingt quatre volumes, Chardin dix volumes avec atlas, Lady Morgan deux volumes voyage Anacharsis en Grèce six volumes, Le tout prisé quatre vingts francs ci .....                                                        | 80.  |
| Œuvres de Bitaubé six volumes, Œuvres de Robinson Trois volumes, Télémaque, deux volumes, Etude & harmonie de la nature par Bernardin De Saint Pierre -----                                                                                                                                                                       |      |

à reporter --- 26,345 f

report 26,345

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| huit volumes, Œuvres de La Fontaine six volumes<br>(Œuvres Du Tasse, deux volumes, Elégie de Tibulle<br>trois volumes, Œuvres d'Ossian deux volumes, Bible<br>de Sassy, douze volumes, le tout prisé à la somme<br>de quatre vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                              | 80.              |
| Œuvre de Corneille, douze volumes, Ambassade<br>de Varsovie un volume, Œuvres de Montesquieu cinq<br>volumes Lucrèce de la Grange deux volumes -----<br>Œuvres d'Ovide, quatre volumes, Œuvres de Gessner<br>trois volumes, Le tout prisé à la somme de cent<br>trente francs ci .....                                                                                                                                                                                                                           | 130.             |
| Œuvre de Rollin, trente & un volumes, Consider sur le<br>luxe, les un volume, Les trois règnes de Delille<br>deux volumes, Histoire par Sigault-Lebrun sept volumes<br>Histoire de Lacrosette six volumes, Histoire du même<br>dix huit volumes, Histoire de la Restauration de Lacrosette<br>trois volumes, Œuvres de Sigault-Lebrun vingt volumes<br>Le tout prisé à cent vingt francs ci .....                                                                                                                | 120.             |
| Histoire de l'anarchie de Pologne quatre volumes<br>Œuvres de Chateaubriand vingt huit volumes, Œuvres de<br>Walter Scott trente deux volumes, Raison et folie, deux<br>volumes, Lavater dix volumes, Senecque un volume ;<br>Virgile un volume Le tout prisé deux cent quarante<br>francs ci .....                                                                                                                                                                                                              | 240.             |
| Les proscriptions de Bignon deux volumes, Les compensations<br>d'Asaïs trois volumes, Recherches philosophiques un volume<br>Economie politique de Dubois, un volume, Eloge de Mad <sup>e</sup><br>Elisabeth, un volume, Œuvres de Chamousset, deux volumes<br>Histoire du parlement de Normandie par M Floquet<br>sept volumes, Oraisons funèbres de Bossuet quatre volumes<br>Le tout prisé à cent francs .....                                                                                                | 100.             |
| Essais sur l'éloquence par le Cardinal Maury, deux volumes<br>in folio, Leçon de littérature de Noel, deux volumes<br>Esprit de l'histoire par Ferrand quatre volumes, Œuvres de<br>Raynal dix volumes avec atlas, Histoire de Lacrosette<br>France de Lacrosette, quatre volumes, Voyage en Espagne<br>par avec atlas, trois volumes, Histoire du duché de<br>Normandie trois volumes, Vie polémique de Voltaire<br>un volume, Œuvre de Boileau trois volumes, Le tout<br>prisé à soixante cinq francs ci ..... | 65.              |
| reporter ----                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | -----<br>27,080. |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |              |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | report       | 27080.  |
| Voyages d'Antonin, trois volumes, Leçons françaises de Noel, deux volumes, Œuvres de Condillac, vingt trois volumes, Biographie universelle cinquante deux volumes, Dictionnaire de Moréry, huit volumes in folio, Histoire de Malte, cinq volumes, Mémoires sur l'Europe, trois volumes, Dictionnaire de la lecture et de la conversation, cinquante deux volumes, Revue des deux Mondes, huit volumes reliés, Œuvres de Delille quatorze volumes, Histoire du château d'Arques par M. Deville. Le tout prisé cent cinquante francs |              | 150.    |
| Lettres provinciales de Pascal, Sevigniana, -----<br>Catiliner de Cicéron, De l'homme par Helvétius, Œuvres de Béranger, Voyages en France et autres pays. Un an à Rome, un volume, Voyages de Nodier, deux volumes, et un fort lot de volumes et de brochures dépareillés.<br>Le tout prisé à trente francs ci .....                                                                                                                                                                                                                |              | 30.     |
| À la cheminée : -----<br>Une pelle, une pince, un garde cendre en cuivre, un soufflet, un balai en crin, Le tout prisé à vingt francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |              | 20.     |
| Une pendule plaquée en acajou à quatre colonnes portant sur le cadran le nom de Deléphine horloger du Roi deux flambeaux en cuivre bronzé, & deux statuette le tout couvert de globes en verre, Le tout prisé ensemble quatre vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              | 80.     |
| Un Baromètre-thermomètre en acajou, prisé vingt cinq francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              | 25.     |
| <del>Deux</del> quatre tableaux peints à l'huile l'un représentant le fronton d'un temple, l'autre une Chaumière Rustique un troisième représentant des pêcheurs signés Ganneray, De Malevy & Merlin & le dernier sur bois s représentant un loup, -----<br>une petite gouache représentant un homme & une femme à genoux devant un tombeau signé Bellanger, deux gravures dans cadres en bois de sape Le tout prisé quatre cents francs                                                                                             |              | 4 00.   |
| Un Lustre en bronze à douze bras, un escabeau de bibliothèque une échelle double & une échelle simple, un lot de batons, un lot de patères & embrasses Le tout prisé quatre vingts francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |              | 80.     |
| Un Bureau en bois peint en noir avec                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              | -----   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | à reporter : | 27,865. |

report 27,865

|                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| ornement en cuivre, une table en acajou, avec allonges<br>une autre de bureau en bois d'acajou garni de trois tiroirs<br>deux fauteuils & trois chaises en acajou & trois chaises<br>en merisier Le tout à fond de crin prisé ensemble à<br>cent quatre vingts francs ci .....      | 180.     |
| un lot de cartons, une vieille fontaine en fer blanc<br>quatre Bustes en platre Le tout prisé Dix francs ci .....                                                                                                                                                                   | 10.      |
| Dans une antichambre<br>précédant le Cabinet<br>de M. Flaubert<br>éclairé par deux croisées sur la cour                                                                                                                                                                             |          |
| un poel en tôle cerclé en cuivre avec sa colonne<br>aussi en tôle & ses tuyaux Prisés avec deux Tableaux<br>Chronologiques à trente francs ci .....                                                                                                                                 | 30.      |
| Une grande jardinière plaquée en acajou garnie en zinc<br>un fauteuil de bureau aussi en acajou couvert en maroquin<br>vert Le tout prisé cinquante francs ci .....                                                                                                                 | 50.      |
| Une braisière en cuivre, un devant de cheminée plaqué<br>en acajou prisé Dix francs ci .....                                                                                                                                                                                        | 10.      |
| Trois fauteuils en acajou à cou de cygne couverts en crin<br>huit chaises en merisier à fond de paille Le tout prisé<br>soixante quinze francs, ci .....                                                                                                                            | 75.      |
| Une table de jeu aussi plaquée en acajou garnie<br>de son tapis vert prisée quinze francs ci .....                                                                                                                                                                                  | 15.      |
| Dans un placard d'armoire.<br>Trente pots à confiture, <del>six autres</del> , trois vases à fleurs<br>& un lot de poterie & verrerie ne méritant Description<br>Deux tamis un lot de pots à beurre, un Encrier,<br><del>un lot de pots</del> Le tout prisé à trois francs ci ..... | 3.       |
| Un lot de sondes dont trois en argent, un télescope<br>un vase en marbre d'Italie, de forme ovale Le tout<br>estimé quinze francs ci .....                                                                                                                                          | 15.      |
| Un lit élastique Couvert en Coutil prisé trente<br>cinq francs .....                                                                                                                                                                                                                | 35.      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                     | -----    |
| Total jusqu'à ce jour vingt huit mille deux<br>cent quatre vingt treize francs ci .....                                                                                                                                                                                             | 28,293 f |

Ce fait & vu l'heure avancée la vacation pour  
la Continuation dudit Inventaire a été renvoyée à Demain  
à onze heures du matin .....

Mad<sup>e</sup> veuve Flaubert continue de rester en  
Possession du mobilier ci dessus inventorié, aux obligations  
légales. Il a été vaqué depuis ladite heure de dix du matin jusqu'à celle de cinq  
~~heures~~ du soir. Et après lecture & sous toutes réserves M. Parain,  
M. Achille Flaubert, M. Hamard ont signé avec M.  
Plaquevent & les notaires .....

-Rayé Vingt Cinq  
mots nuls -----

Parain                      Emile. H. Hamard

Plaquevent

A. Flaubert

Graindorge

Boulen

Et Cejourd'hui ~~vingt~~ vendredi vingt quatre  
avril mil huit cent quarante six, à onze heures du matin ----

En conséquence du renvoi à ces jour et heure contenu en  
la clôture de la vacation d'hier dont la minute précède -----

Es mêmes requête, présence & qualités que celles indiquées  
sur la vacation du vingt & un de ce mois dont la minute précède

M<sup>e</sup> Boulen & son collègue notaires à Rouen, soussignés,  
se sont exprès transportés à Rouen, rue de Lecat N° 33, dans la  
maison qu'habitait feu M. Flaubert & ont procédé de la manière  
Suivante dans les lieux ci après désignés dépendant de cette habitation  
à la continuation de l'inventaire commencé le onze de ce mois,  
& ce avec la coopération de M. Plaquevend Commissaire  
priseur à ce présent dénommé au Procès verbal du onze de  
ce mois & qui va continuer la prisée du mobilier -----

|                                                                                                                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Total constaté en la clôture de la vacation d'hier,<br>à cet instant M. Parain au nom qu'il<br>agit a représenté aux notaires soussignés le linge et les habits<br>dont la description & l'estimation vont suivre : | 28,293 f. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                                |      |
|--------------------------------------------------------------------------------|------|
| seize draps de lit de deux laies prisés -----<br>cent soixante francs ci ..... | 160. |
|--------------------------------------------------------------------------------|------|

Cinq autres draps de lit de deux laies

|              |                  |
|--------------|------------------|
| à reporter : | -----<br>28,453. |
|--------------|------------------|

|                                                       |              |          |
|-------------------------------------------------------|--------------|----------|
|                                                       | report       | 28,453 f |
| prisés cinquante francs ci .....                      |              | 50.      |
| vingt & un draps de maître de laies & dessus          |              |          |
| prisés cent soixante huit francs ci .....             |              | 168.     |
| Vingt deux draps neufs, de domestiques                |              |          |
| prisés deux cent vingt francs ci .....                |              | 220.     |
| huit vieux draps de domestique prisés                 |              |          |
| <del>quatre</del> trente deux francs ci .....         |              | 32.      |
| quatre grandes napes de toile armée prisés            |              |          |
| quarante huit francs ci .....                         |              | 48.      |
| Sept napes & deux naperons damassés prisés            |              |          |
| quatre vingt dix francs ci .....                      |              | 90.      |
| Douze napes de toile ordinaire & quatre petites       |              |          |
| autres prisées cent francs ci .....                   |              | 100.     |
| Cent sept serviettes de toile de fil à liteaux        |              |          |
| bleus prisées cent trente cinq francs ci .....        |              | 135.     |
| quatorze autres Serviettes à liteaux bleus            |              |          |
| prisées quatorze francs ci .....                      |              | 14.      |
| Dix huit serviettes damassées à grandes               |              |          |
| fleurs estimés trente six francs ci .....             |              | 36.      |
| Douze autres damassées à grands carreaux              |              |          |
| prisées trente six francs ci .....                    |              | 36.      |
| vingt quatre autres serviettes damassées à            |              |          |
| petites croix, vingt quatre autres damassées          |              |          |
| à petits ronds & vingt quatre damassées à petits      |              |          |
| carreaux Le tout prisé cent cinquante francs ci ..... |              | 150.     |
| vingt quatre petites serviettes & une petite          |              |          |
| nape à thé prisées vingt cinq francs ci .....         |              | 25.      |
| soixante & onze chemises d'homme, prisées             |              |          |
| Deux cents francs ci .....                            |              | 200.     |
| soixante cinq mouchoirs de poche, dix huit            |              |          |
| Bonnets de coton Le tout prisé Trente Cinq francs ci  |              | 35.      |
| Dix taies d'oreiller prisées vingt cinq francs ci     |              | 25.      |
| quatorze serviettes de toilette à carreaux, huit      |              |          |
| autres de toile oeuvrées, quatorze autres en toile    |              |          |
| & douze vieilles aussi en toile Le tout Prisé -----   |              |          |
| à cinquante francs ci .....                           |              | 50.      |
| quatre peignoirs, huit tabliers blancs, trois         |              |          |
| tabliers bleus, quatre tabliers de Domestiques        |              | -----    |
|                                                       | à reporter : | 29,867.  |

|                                                         |        |        |
|---------------------------------------------------------|--------|--------|
|                                                         | report | 29867. |
| huit tabliers de couleur, le tout prisé quarante francs |        | 40.    |
| quarante deux torchons & trente essuie-mains            |        |        |
| Prisés ensemble vingt cinq francs ci .....              |        | 25     |
| huit rideaux de percale, un autre rideau en             |        |        |
| mousseline brodée & une pente Le tout prisé -----       |        |        |
| cinquante francs ci .....                               |        | 50     |
| Deux lits à flèche en percale, douze rideaux            |        |        |
| de croisée en calicot Prisés ensemble soixante cinq     |        |        |
| francs ci .....                                         |        | 65.    |
| huit rideaux de percale & deux rideaux en               |        |        |
| mousseline brodée Prisés cinquante francs ci .....      |        | 50.    |
| Six grands rideaux de croisée, vingt petits             |        |        |
| rideaux de croisée en mousseline, calicot &             |        |        |
| damier rouge, un lit à flèche en toile flammée          |        |        |
| bleue le tout prisé cinquante francs ci .....           |        | 50.    |
| cinq gilets & cinq caleçons en flanelle, deux           |        |        |
| tricots de laine Le tout prisé trente francs ci .....   |        | 30.    |
| Six paires de bas de laine & douze paires de bas        |        |        |
| de bourre de soie Le tout prisé Trente francs ci .....  |        | 30.    |

Dans un appartement au second Etage  
éclairé par deux croisées sur le jardin  
occupé par M. Gustave Flaubert.

|                                                             |  |      |
|-------------------------------------------------------------|--|------|
| Une petite commode en bois de noyer avec                    |  |      |
| un dessus de marbre cassé, une toilette plaquée en          |  |      |
| acajou garnie de ses accessoires surmontée d'un             |  |      |
| marbre blanc & d'une glace Psychée une table                |  |      |
| de nuit en <del>la</del> bois blanc avec dessus en marbre   |  |      |
| Le tout prisé à quarante cinq francs ci .....               |  | 45.  |
| une couche en merisier à demi colonne & à                   |  |      |
| rouleaux, un sommier en crin à <del>rouleau à équerre</del> |  |      |
| deux matelas de laine, un lit de plumes couvert en          |  |      |
| coutil, un traversin & un oreiller en coutil & plumes       |  |      |
| une couverture de laine & une courtepointe en laine         |  |      |
| blanche peignée Le tout prisé cent quarante                 |  |      |
| francs ci .....                                             |  | 140. |

Dans une petite chambre  
à la suite de la précédente  
éclairée par une croisée  
sur le jardin

à reporter : -----  
30,392 f



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | report         | 30,392.  |
| deux chenets à pomme de cuivre, deux coquillages prisés ensemble trois francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                                                         |                | 3.       |
| une couche en bois peint, une table à écrire en noyer verni, garnie de son tiroir une table de nuit en acajou surmontée d'un marbre granit, une chaise en merisier à fond de paille, une gondole en acajou garnie de son coussin de drap rouge Le tout prisé quarante francs y compris un paravent ci .....                                                    |                | 40.      |
| Une petite commode en bois de fresne verni surmonté de son tiroir prisé avec quatre petits flacons à vingt cinq francs ci .....                                                                                                                                                                                                                                |                | 25.      |
| Dans une chambre de domestique à la suite éclairée par une croisée sur le jardin                                                                                                                                                                                                                                                                               |                |          |
| une couche en bois peint, une paillasse en toile grise, deux matelas de laine, un traversin une table de nuit en bois peint, Le tout prisé soixante francs ci .....                                                                                                                                                                                            |                | 60.      |
| Une commode, en bois de noyer, une table à écrire en bois blanc un pot à eau avec sa cuvette, deux chaises en merisier à fond de paille Le tout prisé vingt francs ci .....                                                                                                                                                                                    |                | 20.      |
| Dans une autre chambre de domestique à la suite, Eclairée par une croisée sur la cour                                                                                                                                                                                                                                                                          |                |          |
| Une couche en bois peint, une paillasse en toile grise, un matelas de laine, un traversin en coutil & plume, <del>une couverture de laine</del> une mauvaise couverture de laine, trois ----- chaises & un fauteuil à fond de paille une mauvaise commode en bois blanc, un pot à eau avec sa cuvette & un miroir Le tout prisé cinquante cinq francs ci ..... |                | 55.      |
| Dans le grenier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                | -----    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | à reporter --- | 30,595 f |

report 30,595 f.

un poël en faïence avec ses tuyaux un mauvais  
lit de sangle un lot de mauvaises [brides ?], un lot  
de vieux paniers & bourriches, une peau d'ours  
un escabeau, un sac de nuit Le tout prisé  
vingt cinq francs ci ..... 25.

(°) [verticalement  
en marge]

vingt quatre attaches candélabres en  
cuivre prisées cinquante francs ci ..... 50.

Dans le cabinet d'aisance

une baignoire en cuivre avec sa monture  
en bois avec un cylindre aussi en cuivre  
un bain de siège en zinc, un broc aussi en  
zinc un panier à sécher le linge Le tout  
prisé cinquante francs ci ..... 50.

Dans l'escalier

un tapis d'escalier cinq ribaudes & un lot  
de paillassons prisés quarante francs ci ..... 40.

Total de la prisée Trente mille sept  
cent soixante francs ci ..... 30,760.

~~en franc~~ -----  
=====

Ce fait & attendu qu'il n'y a plus de mobilier  
à inventorier & qu'il est ~~enq~~ cinq heures du soir  
la vacation pour la continuation des présentes  
est renvoyée à tous jours, heure & lieu qui seront  
ultérieurement indiqués. -----

Mad<sup>e</sup> Flaubert à la stipulation de son mandataire  
reste ~~déposit~~ en possession aux obligations légales, de tout  
le mobilier cidessus inventorié. -----

Il a été vaqué à Rouen ce que dessus depuis ladite  
heure de onze du matin jusqu'à celle de cinq du soir.

Et après Lecture & sous toutes réserves M.  
Parain, M. Achille Flaubert M. Hamard ont signé avec M.  
Plaquetvent & les notaires. -----

-----  
rayé quatorze ---  
mots nuls -----

Plaquetvent Parain

Graindorge A. Flaubert Emile. H. Hamard

Boulen

(°) mention verticale en marge :

20. Enregistré à Rouen le trente Avril 1846.

2. f 109 V<sup>o</sup>.C<sup>o</sup>.6.Reçu Vingt francs & deux francs pour

-----  
x<sup>me</sup> //

22. Bordin

Aujourd'hui mercredi vingt *mai mil*  
huit cent quarante six à neuf heures du matin

à Croisset commune de Canteleu près Rouen en la maison de  
maître qu'habitait momentanément M Flaubert ~~par~~ ci après  
nommé.

Jour, heure & lieu ainsi fixés par les parties ci après nommées  
en conséquence du renvoi indéterminé contenu en la clôture de  
la vacation du vingt quatre avril dernier dont la minute précède.

Es mêmes requête, présence & qualités que celles indiquées en la  
vacation du vingt & un dudit mois d'avril dont la minute  
précède également

Il va être par M<sup>e</sup>. Boulen & son collègue notaires à Rouen,  
soussignés, procédé à la continuation de l'inventaire après le décès  
de Mr Flaubert commencé le onze dudit mois d'avril.

#### Papiers.

Les dits notaires se sont livrés à l'examen de tous les titres  
& papiers qui se sont rencontrés au domicile où il est procédé, &  
& ont procédé au classement de ces papiers qui ont été  
arrangés par cotes.

mais ce travail s'est prolongé sans pouvoir être terminé  
jusqu'à cinq heures du soir.

En conséquence la vacation pour la continuation  
de cette opération a été renvoyée au vingt deux de ce mois  
à six heures du matin.

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis la  
dite heure de neuf du Matin jusqu'à celle de  
cinq du soir.

*Rayé Deux*  
*Mots nuls.*

Et sous toutes nouvelles réserves & protestations de  
de fait & de droit M. Parain, M. Achille Flaubert, M.  
Hamard ont signé avec les notaires après lecture faite.

Emile. H. Hamard      Parain

Hardy

A. Flaubert

Boulen

Et le vingt deux mai mil huit cent quarante six six heures du matin  
A Canteleu, section de Croisset, près Rouen, dans la  
maison de maître de M. Flaubert.  
A la requête & en présence de Mad<sup>è</sup> V<sup>ve</sup>. Flaubert, de M. Achille  
Flaubert, de M. Gustave Flaubert, & de M. Hamard, tous nommés,

Flaubert & de M. Hamart, tous nommés, qualifiés & domiciliés dans l'intitulé du présent inventaire, agissant aux mêmes noms & qualités.

~~A la requête aussi de M. Gustave Flaubert, mais en son absence, vu le consentement par lui passé dégalement dans l'intitulé ci-dessus.~~

Et en conséquence du renvoi indiqué à la fin de la précédente vacation.

Il va être par M<sup>e</sup> Boulen & son collègue, notaires à Rouen, soussignés, procédé pour continuation à l'inventaire des biens, titres & papiers pouvant dépendre, soit de la société d'acquêts ayant existé entre M. & Mad<sup>e</sup>. Flaubert, soit de la succession du mari.

Sur la représentation qui va être faite du tout par Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Flaubert.

Les notaires soussignés ont continué de procéder à l'examen & au classement des papiers, & ils en ont commencé la description, de la manière suivante :

Description des papiers :

Contrat de mariage

Cote première

Deux pièces

La première est la grosse d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Reculard & son collègue, notaires à Rouen, le huit février mil huit cent Douze contenant les conditions civiles du mariage alors projeté entre M. Flaubert De cujus & Mad<sup>e</sup>. Anne Justine Caroline Fleuriot, aujourd'hui sa veuve.

Il résulte de ce contrat :

que les futurs époux se sont soumis au régime dotal.

que tous les immeubles, rentes & capitaux provenus à la future épouse des successions de ses père & mère, alors décédés, ont été constitués dotaux

que M. Flaubert s'est réservé le droit d'aliéner les biens de son

épouse avec le consentement de celle-ci, mais à la charge d'en fournir emploi.

que Mad<sup>e</sup> Flaubert a apporté en mariage un trousseau

estimé à six mille francs, & une chambre garnie estimée à deux mille francs.

que pour le cas arrivé où le futur époux décéderait ~~la première~~

le premier, laissant des enfants, il faisait Donation à son épouse de la moitié en usufruit de tous les biens meubles qui lui appartiendraient à sa mort.

qu'il a établi entre les époux une société de tous les biens

meubles & immeubles que le futur pourrait acquérir pendant la durée du

mariage & les d. époux se sont fait mutuellement donation de ces biens pour

le survivant d'eux mais avec condition toutefois que si, lors de la dissolution

du mariage il existait des enfants, le d. époux survivant n'aurait que

moitié en propriété des d. acquets, & l'usufruit de l'autre moitié.

que M. Flaubert possédait alors un mobilier évalué à

Sept mille francs.

qu'il a fait Donation à son épouse, toujours en cas de survie de cette Dame, & d'existence d'enfants, de la moitié en usufruit des biens

immeubles & rentes qu'il pouvait avoir alors ou qu'il pourrait recueillir

par succession ou donation.

Et que pour raison des différentes donations en usufruit faites dans led. contrat de mariage, Les futurs époux se dispensaient de fournir caution.

La Deuxième est un bulletin de la mairie de Rouen énonçant que M. & Mad<sup>e</sup>. Flaubert ont contracté mariage le dix février mil huit cent douze.

Les deux pièces ont été cotées & paraphées par M<sup>e</sup> Boulen, un des notaires soussignés, & inventorié dans la cote première.

Propres des époux, Reprises & récompenses.

Cote Deuxième

Trois pièces.

Ces pièces paraissent avoir rapport au règlement des successions de M. Nicolas Flaubert & de Mad<sup>e</sup>. Marie Appoline Millon, père & mère de M. Flaubert.

Il semble en résulter 1<sup>o</sup> que M. Flaubert s'est trouvé créancier sur m. & Mad<sup>e</sup> Parain de la somme de sept mille sept cents francs ~~qui est~~ productive d'intérêts à raison de quatre & demi pour cent par an.

Mad<sup>e</sup>. Flaubert déclare que cette créance est encore due.

2<sup>o</sup>. qu'il est en outre dû à feu M. Flaubert une autre créance de Dix huit cents francs en principal alors du par la veuve & les héritiers Delaunay.

Mad<sup>e</sup>. Flaubert déclare que cette créance a été inventoriée pendant le mariage, ainsi que le prouvent les comptes de M. Parain, ci après inventoriés & cote.

Les pièces ont été cotées & paraphées de M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote Deuxième.

~~Cet~~

N<sup>o</sup> II est utile de rappeler ici que, lors de son mariage, Mad<sup>e</sup>. Flaubert avait perçu des père & mère dont elle avait par conséquent recueilli les successions ; que dans ses successions il lui est échu notamment une ferme sise à Touques, arrondissement de Pont l'Evêque & la ferme de Beauregard à ~~ce titre~~ à laquelle M. Flaubert a joint depuis des biens qu'il a acquis durant son mariage & dont les titres seront énoncés ci-après ; quant aux titres de propriété de la ferme même, ils n'ont point été inventoriés, attendu qu'ils sont en ce moment entre les mains de M. Allais, propriétaire à Pont l'Evêque

Divers autres immeubles sont échus à Mad<sup>e</sup>. Flaubert des mêmes successions, mais ils ont été revendus & remplacés par d'autres ~~immeubles~~ qui ont été acquis au nom de Mad<sup>e</sup>. Flaubert ainsi qu'on le verra par l'énonciation des pièces comprises dans les actes 18<sup>e</sup> & 30<sup>e</sup>.

Il n'y aura donc sur ce point aucune reprise à accorder à Mad<sup>e</sup> Flaubert sur la société d'acquêts.

Cote Troisième

Deux pièces

La première est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup>. Durand & son collègue, notaires à Caen, Le trente janvier mil huit cent quarante un suivant lequel le mandataire de M. & Mad<sup>e</sup>. Flaubert a reçu des écritures de m. André Ferdinand Béchet Peschardière sept cent seize francs pour l'amortissement d'une rente foncière & perpétuelle de trente neuf francs cinquante centimes non escompte de retenus, appartenant en propre à Mad<sup>e</sup> Flaubert.

Les deux pièces ont été également cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote troisième.

Cote quatrième :

dix huit pièces

La première

La première est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> David, notaire à Pont l'Evêque, Le dix huit mai mil huit cent dix neuf aux termes duquel M. Flaubert a remboursé à une D<sup>lle</sup> Monique Questel, une rente à hypothèque de cinquante six francs qui était due par les représentants de M. Cambremer Croixmare, & qui avait été donné comme garantie par M. Fleuriot, père de Mad<sup>e</sup>. Flaubert. Ce remboursement a eu lieu par un capital de onze cent vingt francs dont Mad<sup>e</sup>. Flaubert devra par conséquent récompense à la société d'acquêts.

Les autres pièces sont relatives à la même rente.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées de M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote quatrième.

Cote cinquième  
Vingt six pièces.

La première pièce est l'expédition d'un acte passé devant led. M<sup>e</sup> David, le quatorze juillet mil huit cent vingt huit, contenant quittance par les héritiers de Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup>. Renier à M & Mad<sup>e</sup> Flaubert de la somme de Deux mille neuf cent soixante deux francs quatre vingt seize centimes ----- pour le remboursement d'une rente perpétuelle de cent quarante huit francs quinze centimes constituée par M. Cambremer Des aunées & au paiement de laquelle Mad<sup>e</sup>. Flaubert se trouvait solidairement obligée, de sorte que cette Dame doit récompense à la société d'acquêts de la somme déboursée pour l'extinction de lad. rente.

Les autres pièces concernent la même rente.

Elles ont toutes été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote cinquième.

Cote Sixième  
Trois pièces

La première est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Chrétien, & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le vingt huit décembre mil huit cent quarante, contenant quittance par M. Paulmier à M. Flaubert d'une somme de Deux cent quatre vingt seize francs trente centimes pour le remboursement d'une rente perpétuelle de quatorze francs trente centimes qui était due personnellement par Mad<sup>e</sup> Flaubert.

Les autres pièces ont rapport à lad. rente.

Les d. Pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote sixième.

D'autres récompenses seraient encore à faire par Mad<sup>e</sup> Flaubert à cause des travaux & réparations qui ont eu lieu sur ses immeubles mais le montant de ces récompenses sera indiqué ci-après ~~notes~~ aux déclarations.

Immeubles dépendant de la société d'acquêts  
§. 1<sup>er</sup> Biens situés dans l'arrondissement de  
Nogent sur Seine  
Art. 1<sup>er</sup> ferme de la cour Maraille  
Cote septième  
Deux pièces

La première est une expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Deschamps & son collègue, notaires à Nogent sur Seine ; le quinze novembre mil huit cent dix neuf, aux termes duquel M. Edouard François Mony, ~~mony~~ propriétaire, lieutenant de louveterie, & demeurant à Nogent, a vendu à

feu M. Flaubert le domaine ou ferme appelé la cour Maraille situé sur les finages de Courtavent, Barbuise, & du Plessis Barbuise, canton de Villenaux la Grande, arrondissement de Nogent, consistant en batiments d'habitation & d'exploitation, cour, jardin, chenevière & pépinière, pâtures, terres labourables, prés & bois, le tout contenant cent dix huit hectares, un are, cinquante centiares.

Cette vente a été faite moyennant une somme principale de soixante mille francs payée comptant.

L'expédition dont il s'agit a été transcrite au bureau des hypothèques de Nogent sur Seine, le vingt cinq novembre mil huit cent dix huit, Vol. 44 n° 41.

La seconde pièce est la copie informe d'un ancien titre de propriété.

Les deux pièces ont été aussi cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote septième.

#### Cote huitième

##### Deux pièces

La première est un extrait d'un procès verbal dressé par M<sup>e</sup> Cadet, notaire à Villenaux, le six janvier mil huit cent vingt quatre, contenant vente & adjudication par le sieur Edme Bié, tuilier, demeurant à Montpothier, à M. Flaubert, d'environ seize ares quatre vingt huit centiares de pré dans la prairie de Courtavent, lieu dit les Essarts, moyennant cent francs de prix principal.

La seconde est une quittance sous seing privé du prix en principal & intérêts de lad. adjudication.

Les deux pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote huitième.

#### Cote neuvième

##### Une pièce

C'est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Deschamps & son collègue, notaires à Nogent, le vingt cinq mars mil huit cent vingt cinq, contenant vente par le sieur Pierre Eugène Rigault, cultivateur, & D<sup>e</sup>. Marie Madeleine Ponce, sa femme, demeurant à Montgenost, canton d'Esternay, --- département de la Marne, à M. Flaubert, de vingt un ares dix centiares de terre sis finage de Courtavent, lieu dit la grève du grand plain, & de vingt trois ares soixante quatre centiares de terre sis même finage ; lieu dit le Bordeau.

Cette vente a été faite à la charge, pour tout prix, de payer à (l'acquit) des d. époux Rigault, la somme de Deux cent soixante deux francs formant le prix de l'acquisition que ces derniers avaient faite eux-mêmes des d. pièces de terre.

Le paiement de lad. somme a eu lieu suivant quittance passée devant led. M<sup>e</sup> Deschamps & son collègue, le onze avril mil huit cent vingt cinq, dont l'expédition est à la suite de celle dont on vient de parler.

Cette pièce a été cotée & paraphée dud. M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriée sous la cote neuvième.

#### Cote Dixième

##### Deux pièces

Les pièces sont : la première, l'extrait, & la seconde, l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Dubois & son collègue, notaires à Nogent sur Seine le seize janvier mil huit cent trente & un, contenant vente par M. Armand Jérôme Bignon, père, propriétaire, demeurant à Paris, quai Conti, n° 15 à M. Charles Toussaint Frédéric Desneufve, propriétaire, maire de la ville de Nogent, & à M. Flaubert, de divers immeubles, moyennant Douze mille francs de prix principal.

Par ce même contrat, M. M. Desneufve & Flaubert ont partagé entre eux les immeubles qu'ils venaient d'acquérir ; le second lot est échu par la voie du sort à M. Flaubert & se compose :

De quatre vingt trois ares vingt trois centiares de terre labourable au lieu dit La glacière, finage de Courtavent.

De soixante seize ares, cinquante deux centiares de même terre, au lieu dit le Bordeau, même finage.

De un hectare, trente ares, seize centiares de terre en labour, au même lieu, faisant anciennement partie de la pièce dite des Chaumes.

De quatre vingt cinq ares & soixante huit centiares de terre en labour même finage, lieu dit la côte Guérin.

De soixante treize ares trente centiares de pré, des prairies de Nogent lieu dit proche La Vente ou Les Petites Ventes ;

De pareille quantité de prés sis au même lieu.

De soixante quatre ares de pré finage de Courtavent, au lieu dit

La Cure

Et de neuf ares soixante dix centiares de pré, au finage des Vigneaux.

Le second lot n'a été chargé d'aucune soulte envers le premier.

Il résulte d'une mention mise en marge de l'extrait formant la première pièce de cette cote, que M. M. Desneufve & Flaubert se sont libérés du prix de lad. acquisition, suivant quittance passée devant led. M<sup>e</sup> Dubois & son collègue. ~~Les d. pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote dixième~~ le vingt huit juin mil huit cent trente & un.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote dixième.

Cote onzième :

Une pièce

Cette pièce est l'expédition d'un contrat passé devant P<sup>e</sup> Poletnick notaire à Nogent sur Seine, le onze juin mil huit cent trente neuf, suivant lequel M. Alexis Bié, propriétaire, & Mad<sup>e</sup> Madeleine Hurry, sa femme, demeurant ensemble à Courtavant ont vendu à M. Flaubert vingt huit ares soixante dix centiares de pré sur le finage de Courtavant, lieu dit Les Essarts, moyennant quatre cents francs de prix principal qui ont été payés comptant.

Lad. pièce a été cotée & paraphée de M<sup>e</sup> Boulon, inventoriée sous la cote onzième.

N<sup>o</sup>. Les immeubles dont les titres ont été analysés dans les cotes huitième, neuvième, dixième & onzième qui précèdent, ont été réunis à la ferme de la cour Maraille, & y sont encore réunis attachés.

Art. 2<sup>e</sup> Bois de l'Aulnay, de l'Ermitage & de Notre Dame.

Cote Douzième

Trois pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Razy & son collègue, notaires à Nogent sur Seine, le vingt cinq Décembre mil huit cent vingt cinq, ~~m. C.~~ suivant lequel M. Claude Geney, propriétaire, demeurant à Villemeneux, hameau de la commune de Brie-Comte-Robert,



arrondissement de Melun ayant agi tant en son nom personnel que comme mandataire de Mad<sup>e</sup>. Marie Scholastique Geney, son épouse, a vendu à M. Flaubert 1°. une pièce de bois taillis sis finage de Pont Bray sur Seine, appelée le Bois de l'Aulnay, contenant six hectares quatre ares vingt neuf centiares. 2°. une autre pièce de bois taillis située même finage & au milieu de la prairie de Pont, dit le bois Notre Dame, contenant douze hectares et onze ares, trente sept centiares. 3°. Et une autre pièce de bois & terre sise au même finage appelée le Bois de l'Hermitage, contenant en bois dix hectares quarante cinq ares quatre vingt onze centiares, & dans laquelle sont comprises deux portions essartées contenant l'une cinq hectares dix sept ares cinq centiares, & l'autre un hectare seize ares huit centiares, toutes deux maintenant en labour.

Cette vente a été faite moyennant quarante mille francs de prix principal.

Cette pièce porte la mention de la transcription dud. contrat au bureau des hypothèques de Nogent, le seize février mil huit cent vingt six, Vol. 62. n° 30.

A la suite de cette expédition se trouve celle d'un autre acte passé devant led. M<sup>e</sup> Razy & son collègue, le dix huit avril mil huit cent vingt six, constatant le paiement du prix de lad. acquisition.

Les deux dernières pièces sont Etat sur transcription & certificat de radiation.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées par M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous cote douzième.

Art. 3<sup>e</sup> ferme de l'isle.

Cote treizième.

Sept pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>es</sup>. Razy & Dubois, notaires à Nogent, le vingt octobre mil huit cent vingt six, suivant lequel M. Jacques César Lenoble, receveur de l'enregistrement & des Domaines, demeurant à Dammartin (Seine & Marne) ayant agi tant en son nom ----- personnel que comme mandataire de Mad<sup>e</sup>. Edmée-Désirée Thérèse Audiger, son épouse, a ~~vendu~~ & M. Louis Paul Malric Larsonneur, propriétaire, & Mad<sup>e</sup>. Bonne Emilie Audiger, son épouse, demeurant à Nogent sur Seine, ont vendu à M. Flaubert la ferme dite de l'isle sise commune de Pont sur Seine, consistant en corps de ferme, terres labourables, bois, patures &<sup>es</sup> le tout contenant trente hectares trente trois ares soixante dix sept centiares.

Cette vente a été faite moyennant la somme principale de quarante quatre mille francs qui a été payée comptant.

La seconde est un certificat délivré par le conservateur des hypothèques de Nogent, sur la transcription du contrat précité faite en son bureau le huit novembre mil huit cent vingt six, Vol. 65, n°9.

Les autres pièces sont relatives aux formalités de purge légale remplies & sur lad. acquisition : la dernière est une note informée.

Toutes les d. pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote treizième.

Cote quatorzième

Une pièce

C'est

C'est l'extrait d'un procès verbal dressé par M<sup>e</sup> Dubois, notaire à Nogent le six Décembre ~~C'est l'extrait d'un contrat passé devant m<sup>e</sup> Dubois, notaire à Nogent, le six décembre~~ mil huit cent quarante, suivant lequel M. Etienne Auguste Vignole, clerk de notaire, demeurant à Beaulieu, près Nogent, a vendu à feu M. Flaubert cinquante cinq ares soixante centiares de terre finage de Pont, près le bois de l'Aulnay.

Cette vente a eu lieu par adjudication & moyennant huit cents francs de prix principal.

Les requérants déclarent que ce prix a été payé, mais qu'ils n'ont pu se procurer la quittance qui en a été donnée.

En marge de cet extrait se trouve une note informe énonçant que led. procès verbal d'adjudication a été transcrit au bureau des hypothèques de Nogent, le premier février mil huit cent quarante un, Vol. 99, n°18.

Lad. pièce a été cotée & paraphée, & inventoriée sous la cote quatorzième.

N<sup>o</sup> Cette pièce de terre a été réunie à la ferme de l'isle, & en dépend encore aujourd'hui.

Il est en outre à remarquer que M. Flaubert a réuni ~~en outre~~ à la ferme de l'isle une pièce de pré située sans la prairie de Pont, contenant deux hectares, vingt un ares, douze centiares qu'il a acquise de M. le comte Duhamel ; les titres de cette portion de pièce ne sont pas retrouvés, mais les requérants déclarent que le prix de l'acquisition a été payé.

§. 2<sup>e</sup> Biens situés dans l'arrondissement de Pont l'Evêque.

Art. 1<sup>er</sup> annexes de la ferme de Beauregard  
Cote quinzisième  
Quinze pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le dix sept novembre mil huit cent vingt six, par lequel M. Pierre Rôné, propriétaire, demeurant à Pont l'Evêque, aux écarts, a vendu à M. Flaubert une pièce de terre en herbage & plant, nommée l'herbage de l'aumône, située en la commune de Touques, contenant environ quarante ares quatre vingt trois centiares moyennant trois mille cent vingt quatre francs de prix principal.

Cette pièce porte la mention de sa transcription au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le vingt trois novembre mil huit cent vingt six, Vol. 162, n°57.

Les cinq pièces suivantes sont relatives à la purge des hypothèques.

La septième ~~La sixième~~ est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Chicot & son collègue, notaires à Rouen, le vingt six novembre mil huit cent vingt six, suivant lequel M. Flaubert a ratifié le d. contrat de vente.

La neuvième est ~~l'exped~~ la grosse d'un acte passé devant led. M<sup>e</sup> David & son collègue, le vingt six février mil huit cent vingt sept, contenant quittance à M. Flaubert du prix de lad. acquisition, & engagement par un sieur Mariette de faire disparaître une inscription qui frappait alors sur lad. pièce de terre.

Les autres pièces concernent le même immeuble.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées par led. M<sup>e</sup> Boulen & inventoriées sous la cote quinzisième.

Cote seizième  
Six pièces

La première

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, le neuf mars mil huit cent vingt huit, suivant lequel M. Rosné, ci dessus nommé, a vendu de nouveau à M. Flaubert une pièce de terre en labour nommée l'aire du moulin, située en lad. commune de Touques, contenant environ quatre vingt un ares, moyennant trois mille francs de prix.

A la suite de cette pièce est une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le quinze mars mil huit cent vingt huit, Vol. 175, N<sup>o</sup> 27.

Les Deuxième, troisième & quatrième sont pièces de purge & états d'inscriptions.

La cinquième est la grosse d'un autre acte passé devant led. M<sup>e</sup> David & son collègue, le dix huit juin mil huit cent vingt huit, contenant quittance Par M. Rosné à M. Flaubert du prix de lad. vente, & engagement par le sieur Mariette aussi précédemment nommé, de rapporter mainlevée d'une inscription qui se trouvait sur lad. pièce de terre.

La sixième et dernière est un certificat de radiation d'inscription. Les pièces ont été cotées & paraphées par M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote seizième.

Cote Dix septième  
Cinquante sept pièces.

La première est l'expédition de divers actes reçus par M<sup>e</sup> David notaire à Touques, les trente mai, seize juillet & trente juillet mil huit cent trente un, contenant dépôt de cahier de charges, adjudication préparatoire adjudication définitive & déclaration de command. Il résulte de tous ces actes que M. Flaubert a acquis une pièce de terre en labour & plant nommée la grande perelle, située à Touques, faisant partie des biens qui dépendaient de la succession du sieur Jean Claude Michel Leblanc, & dont la vente par forme de licitation judiciaire était poursuivie entre les héritiers de celui-ci.

Cette acquisition a eu lieu moyennant huit mille francs de prix.

A la suite est une mention constatant que la grosse des mêmes actes a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque le premier octobre mil huit cent trente & un, Vol. 205, n<sup>o</sup> 62.

La seconde est une quittance sous seing privé portant date du huit avril mil huit cent trente & un, & constatant le paiement des frais préparatoires mis à la charge de M. Flaubert.

La troisième est l'expédition d'un acte passé devant led. M<sup>e</sup> David, le douze août mil huit cent trente cinq, suivant lequel M. Flaubert a payé, à valoir sur son prix, à une Dame veuve Leblanc, la somme de seize cent quarante six francs soixante six centimes dont elle avait obtenu collocation sur lui à l'ordre ouvert sur la distribution dud. prix.

La sixième est l'expédition d'une autre quittance passée devant M<sup>e</sup> David & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le dix août mil huit cent trente cinq, constatant le paiement fait par M. Flaubert à MM. Mouillard & Toutain de la somme de Deux mille neuf cent soixante quatorze francs six centimes dont ils avaient pareillement obtenu collocation.

La Dixième est l'expédition d'une autre quittance passée devant led. M<sup>e</sup> David & son collègue, le vingt quatre août mil huit cent trente cinq, portant quittance à M. Flaubert par M. Quéloir de trois mille soixante quatre francs & quatre vingt neuf centimes dont ce dernier avait également obtenu collocation.

La treizième est encore l'expédition d'un acte passé devant le d. M<sup>e</sup> David & son collègue, les trente un août & premier septembre mil huit cent trente cinq, constatant le paiement du montant de deux autres bordereaux de collocation

s'élevant l'un à Douze cent quatre vingts francs quarante cinq centimes & l'autre à six cent trente trois francs soixante dix neuf centimes.

Au moyen de ces divers paiements, M. Flaubert s'est trouvé libéré du prix en principal & intérêts de son acquisition.

Les autres pièces sont bordereaux de collocation, certificats de radiation, & titres divers concernant led. immeuble.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées de M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote dix septième.

N<sup>o</sup> Les pièces de terre acquises suivant les pièces renfermées dans les cotes, quinzième, seizième & dix septième que l'on vient d'analyser, ont été enclavées dans la ferme de Beauregard qui appartient en propre à Mad<sup>e</sup>. Flaubert, & elles y sont encore réunies.

Art. 2<sup>e</sup> ferme de Géfosse.  
(Portion propre à mad<sup>e</sup>. Flaubert)

Cote dix huitième  
Seize pièces.

La ~~grosse~~ première est la grosse d'un contrat passé devant M<sup>e</sup>. David & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le dix août mil huit cent vingt neuf, suivant lequel Mad<sup>e</sup>. Marie Louise-Victoire Sandret de Trianon, propriétaire vivant de son revenu, ~~veuve~~ épouse civilement séparée de M. Armand Bon Marie Cambremer de Croixmare, avocat, domiciliée à Honfleur, & demeurant en la commune de Norolles a, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Pont l'Evêque le vingt huit avril mil huit cent vingt neuf, vendu à M. & à Mad<sup>e</sup> Flaubert moyennant seize mille quarante francs de prix principal, la ferme de Géfosse située à Pont l'Evêque, aux écart de la ville, & composée : de ~~cour plantée & édifiée,~~  
~~une pièce de pré, d'un herbage~~

1<sup>o</sup>. D'une cour plantée & édifiée contenant environ un hectare quarante ares  
2<sup>o</sup>. D'une pièce de pré, nommée le pré des trois coins, contenant environ quatre vingts ares.

3<sup>o</sup>. D'un herbage planté d'arbres fruitiers, contenant environ soixante dix ares,  
4<sup>o</sup>. D'une pièce de terre en labour, avec lisières de bois taillis, contenant environ trente ares

5<sup>o</sup>. D'une pièce en bois taillis, nommée le bois des husnières, contenant environ trois hectares soixante ares ;

6<sup>o</sup>. D'une pièce en labour contenant environ soixante dix ares.

7<sup>o</sup>. Et d'une autre pièce de même nature, contenant environ soixante douze ares.

Le mandataire de M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert a déclaré dans ce contrat que les deux pièces de terre en labour désignées ci-dessus sous les n<sup>os</sup> 6 & 7 étaient acquises au nom personnel de Mad<sup>e</sup> Flaubert + en remplacement d'une pièce de pré située à Pont l'Evêque qui lui appartenait et qui avait été aliénée, & il a accepté ce remplacement pour lad. Dame.

Le surplus de la d. ferme est donc resté pour le compte de M. Flaubert & dépend de la société d'acquêts.

A la suite de cette expédition de contrat est une minute constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le onze août mil huit cent vingt neuf, Vol. 188, n<sup>o</sup>18.

Les trois pièces suivantes sont Etat des transcription & certificats de radiation.

La cinquième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, notaires, le six septembre mil huit cent vingt neuf, contenant paiement par M. Flaubert à un sieur Gaillard de la somme de Dix mille huit cent quarante francs imputable sur le prix principal de lad. acquisition.

+-----  
& moyennant une somme  
de trois mille trois cent six  
francs

La ~~sixième~~ septième pièce est l'expédition d'un acte passé devant le même notaire & son collègue, le treize octobre mil huit cent vingt neuf, suivant lequel M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert ont payé les cinq mille deux cents francs qu'ils restaient devoir sur le prix de la ferme de Géfosse. Ce paiement a été fait entre les mains de M. Aubrée, créancier privilégié sur lad. ferme.

Le mandataire de M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert a déclaré que dans ce paiement étaient entrés les trois mille trois cent dix francs qui formaient le prix de l'immeuble dotal aliéné par Mad<sup>e</sup> Flaubert, ainsi qu'on l'a dit.

Toutes les autres pièces concernent la propriété de lad. ferme de Géfosse.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière par led. m<sup>e</sup> Boulen & inventoriées sous la cote dix huitième.

Cote dix neuvième.

Vingt une pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David, & son collègue, le dix juillet mil huit cent trente un, contenant vente par M. Michel Charles Ignace Deschamps, pharmacien, demeurant à Melun, à M. Flaubert, de cinq portions de terre situées à Pont l'Evêque, aux écarts de la ville.

La première en cour plantée & édiée, contenant environ un hectare.

La seconde, en herbe & plant, nommée la cour Launay, contenant environ soixante seize ares.

La troisième en pré fauchable, nommée le pré des rigoles, contenant environ soixante ares.

La quatrième en herbe fauchable, nommée le pré dans le jardin, ----- contenant environ quatre vingt quatre ares.

La cinquième de même nature, nommée le pré Barette, contenant environ quarante quatre ares.

Cette vente a eu lieu moyennant Dix huit mille cinq cents francs.

A la suite de cette pièce se trouve une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le treize juillet mil huit cent trente & un Vol. 204, n<sup>o</sup>24.

Toujours à la suite, est l'expédition d'une quittance passée devant led. M<sup>e</sup> David & son collègue, le trente septembre mil huit cent trente & un, suivant laquelle M. Flaubert a payé à son vendeur le prix de son acquisition.

Les autres pièces concernent la purge des hypothèques, & sont anciens titres de ~~partag~~ propriété des d. biens.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière par le d. M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote dix neuvième.

N<sup>a</sup> Les pièces de terre ainsi acquises de M. Deschamps sont actuellement enclavées dans la ferme de Géfosse.

Art. 3<sup>e</sup> herbages & prés des parcs & parquets.

Cote vingtième

Vingt huit pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le vingt cinq mars mil huit cent trente deux & suivant lequel M. Antoine Labbey, propriétaire à Lisieux ayant agi au nom & comme se portant fort 1<sup>o</sup>. de Mad<sup>e</sup>. Charlotte de Folleville, mariée en premières noces de M. Louis Alexandre Baron Delaporte & alors épouse de M. Emmanuel Joseph Marie-François Paul Anaclel Marliani, avec lequel elle demeurait à Marseille. 2<sup>o</sup>. De M. Charles Arthur Baron Delaporte fils, propriétaire, & employé dans l'administration de la marine à Toulon, demeurant à Paris, rue Saint Guillaume, n<sup>o</sup> 7, a vendu à M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert un herbage nommé l'herbage des parcs de Betteville ; avec un pré & un petit enclos en cour édié d'un bâtiment à usage de gardien, & d'un autre bâtiment à

usage d'Etable & bergerie, le tout se tenant, mesurant environ dix huit hectares situés à Pont l'Evêque, aux écarts de la ville, moyennant soixante mille francs de prix principal.

A la suite de cette expédition se trouve la mention des transcriptions au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le quinze avril mil huit cent trente trois ; Vol. 219. N° 45.

Les pièces suivantes, jusques & y compris la dixième, sont pièces de purge, états sur transcription & sur purges, & certificats de radiation, le tout concernant la même acquisition.

Les onzième & douzième sont les expéditions de deux actes passés l'un devant M<sup>e</sup> Inglard & son collègue, notaires à Toulon, le quatre avril mil huit cent trente trois, l'autre devant M<sup>e</sup> Beaudenom de Lamaze & son collègue, notaires à Paris, le même jour, suivant lesquels Mad<sup>e</sup> Marliani, autorisée de son mari, & M. le baron Delaporte ont ratifié le contrat de vente dont on vient de parler.

Les deux pièces ont aussi été transcrites au bureau de Pont l'Evêque, le seize du d. mois d'avril, Vol. 219, n<sup>os</sup> 50 & 51.

La treizième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>es</sup> Poisson & Dreux (ce dernier substituant M<sup>e</sup> Beaudenom de Lamaze) notaires à Paris, le premier août mil huit cent trente trois, contenant quittance à M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert par leurs vendeurs de la somme de quarante mille francs à valoir sur le prix de lad. vente.

La quatorzième est l'expédition d'une autre quittance passée devant Me Marie, notaire à Bernay, le vingt deux janvier mil huit cent trente quatre, constatant le paiement des vingt mille francs formant le solde du même prix.

La quinzième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> David, les huit & neuf octobre mil huit cent trente cinq, contenant accord entre M. Flaubert & les héritiers Rebert à l'occasion d'un passage grevant l'herbage des parcs de Betteville.

La dix septième est un acte sous seing privé portant date du douze juin mil huit cent trente sept, & par lequel M. Vasse Duclos a reconnu que le fossé séparant l'herbage des parcs d'avec l'herbage Quesnel lui appartenant dépendait dud. herbage des parcs.

Toutes les autres pièces sont anciens titres de propriété.

Les pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote vingtième.

Cote vingt unième.

Trente cinq pièces.

La première est l'expédition d'un acte ~~passé ensemble~~ de dépôt de cahier des charges passé devant M<sup>e</sup> D Chrétien, notaire à Pont l'Evêque, substituant M<sup>e</sup> David, son confrère, le vingt six août mil huit cent quarante un, & d'un procès verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> David & son collègue, le trois octobre mil huit cent quarante un. Il résulte de ces actes que M. Flaubert s'est rendu adjudicataire, par le prix principal de quarante cinq mille cinq cent vingt cinq francs, outre les frais & les charges, d'une propriété située à Pont l'Evêque, aux écarts de la ville, se composant de l'herbage nommé les Parquets ----- contenant neuf hectares sept ares soixante dix centiares, & du pré des parquets contenant un hectare trente un ares dix centiares, ces deux objets contigus.

Cette propriété dépendait tant de la communauté de biens qui avait existé entre M. Jean Baptiste Pierre Folie & Mad<sup>e</sup>. Renée Louise Renault que des successions de ces derniers, & la vente s'en poursuivait judiciairement par licitation entre leurs héritiers.

A la suite, se trouve l'expédition d'un autre acte passé devant

led. M<sup>e</sup> David & son collègue, le quatre octobre mil huit cent quarante un suivant lequel M. Flaubert a ratifié l'adjudication provisoire à son profit & lors de laquelle il n'était pas présent.

Enfin on trouve encore à la suite de cette expédition celle de la quittance des frais mis à la charge de M. Flaubert.

Cette pièce a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont-Audemer le onze janvier mil huit cent quarante deux, Vol. 291. n<sup>o</sup>.42.

Les deuxième, troisième, quatrième & cinquième concernent la purge des hypothèques.

La sixième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup>. Aumont Thiéville & son collègue, notaires à Paris, le quatre juin mil huit cent quarante deux, suivant lequel M. Flaubert a payé à ceux des héritiers Folie qui en étaient abandonataires la somme de quarante six mille trois cent trente un francs dix neuf centimes pour le prix en principal & intérêts de lad. adjudication.

Toutes les autres pièces concernent la même acquisition.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière par M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote vingt unième.

Art. 4<sup>s</sup> herbages & prix du lieu Thibaut & de royal pré.

Cote vingt deuxième.

Vingt huit pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David, notaire à Pont l'Evêque, le dix huit juillet mil huit cent trente sept, suivant lequel M. Pierre Félix Mahou, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Béthune, demeurant en cette ville (Pas de Calais) ayant agi tant en son nom personnel que comme mandataire de 1<sup>o</sup> M. Pierre François Mahou, aîné, chef de division à l'administration générale des postes, & de Mad<sup>e</sup>. Denise Soulange Lefebvre, épouse de celui-ci, demeurant tous deux à Paris, rue Taitbout, n<sup>o</sup>38. 2<sup>o</sup> Mad<sup>e</sup>. Marie Mahou, veuve de M. Jean Baptiste Alexandre Grand-Jean, en son vivant receveur particulier des finances de l'arrondissement de Coulommiers, demeurant lad. dame en la même ville. 3<sup>o</sup> & Mad<sup>e</sup> Félicité Sophie Joly, son épouse, demeurant avec lui à Béthune, a vendu à M. Flaubert, les biens ci-après indiqués :

1<sup>o</sup> une pièce de terre en herbe, nommée l'herbage d'Aurcher, ou l'herbage Thibout contenant dix hectares quarante sept ares quatre vingt dix centiares.

2<sup>o</sup> une autre pièce de terre en herbe, également appelée l'herbage Thibout, édifié de deux batiments, contenant quatre hectares, cinquante huit ares quatre vingts centiares.

3<sup>o</sup> une pièce de pré fauchable – nommée le pré de l'herbage Thibout ou le long pré, contenant un hectare, soixante sept ares quatre vingts centiares.

4<sup>o</sup> une autre pièce de terre en herbe, portant aussi le nom de pré de l'herbage Thibout, contenant vingt neuf ares.

Ces quatre pièces sont situées commune d'Angerville.

5<sup>o</sup> Deux pièces de terre en pré dans la grande prairie de royalpré, contenant l'une quatre vingt seize ares vingt centiares, & l'autre treize ares soixante centiares.

6<sup>o</sup> & une pièce de terre également en pré, dans la petite prairie de royalpré contenant quatre ares vingt cinq centiares.

Les trois pièces sont situées commune de Cricqueville.

Cette vente a eu lieu moyennant cinquante mille francs de prix principal sur lequel M. Mahou, tant pour lui que pour les co-intéressés, a reconnu avoir reçu comptant vingt mille francs.

A la suite de cette expédition est une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque le sept août mil huit cent trente sept, Vol. 252. n<sup>o</sup>33.

Toujours à la suite, est l'expédition d'un autre acte passé

devant M<sup>e</sup> David & son collègue, le vingt un octobre mil huit cent trente sept, constatant le paiement d'une somme de trente mille francs faisant le reliquat du prix de lad. vente.

Les pièces suivantes, jusques & y compris la huitième, sont relatives aux formalités accomplies pour la purge des hypothèques sur cette acquisition.

Les autres pièces, ~~sont anciens titres~~ à l'exception des trois dernières sont anciens titres de propriété.

La vingt sixième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Noël notaire à Dozulé, le sept mai mil huit cent quarante deux, suivant lequel M. Eugène Simon marquis de Belot de Ferreux, propriétaire, maire de Pont le roi sur Seine (Aube) y demeurant, ayant agi tant au nom & comme ce portant fort de Mad<sup>e</sup>. Madeleine Cécile Virginie Olivier, son épouse, demeurant avec lui, & M. Allais, propriétaire à Pont l'Evêque, ayant agi comme se portant fort de M. Flaubert, ont fait un échange de propriétés. M. le marquis de Ferreux, au nom de son épouse, a cédé à M. Flaubert une petite portion de terre en pré fauchable sise à Angerville contenant trente ares quarante centiares, & en contre échange M. Flaubert a cédé à Mad<sup>e</sup> de Ferreux une autre portion de terre en herbe fauchable sise au même lieu, contenant vingt neuf ares, & provenant de l'acquisition qu'il avait faite de M. Mahou.

Cet échange a eu lieu moyennant une soulte de quatre cent cinquante francs à la charge de M. Flaubert, -----

La vingt septième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, le vingt septembre mil huit cent quarante deux, contenant ratification de cet échange par M. Flaubert.

La vingt huitième & dernière est l'expédition d'un autre acte passé devant M<sup>e</sup> Dubois, notaire à Nogent sur Seine, le cinq Décembre mil huit cent quarante deux, contenant aussi ratification de cet échange par Mad<sup>e</sup> de Ferreux, & quittance de la soulte mise à la charge de M. Flaubert.

Toutes ces pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière par led. M<sup>e</sup> Boulou, & inventoriées sous cote vingt deuxième.

Art. 5<sup>e</sup> ferme de Deauville.

Cote vingt troisième = Vingt cinq pièces.

La première est la grosse d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Laignel & son collègue, notaires au Havre, le vingt sept août mil huit cent trente sept, suivant lequel Mad<sup>e</sup>. Louise Marguerite ~~Gap~~ Grip, épouse contractuellement séparée quant aux biens de M. Michel Martin Gaspard Lebourgeois, rentier, demeurant ensemble au Havre, rue Caroline, n<sup>o</sup> 39, a vendu à M. Flaubert la ferme de Deauville sise en la commune de ce nom, & par extension sur celle de Tourgeville, consistant en diverses pièces de différentes natures & qualités, dont une en cour ou mesure, le tout d'une contenance d'environ vingt six hectares vingt huit ares cinquante centiares.

Cette vente a été faite moyennant quatre-vingts mille francs de prix.

En suite de cette expédition est une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le treize septembre mil huit cent trente sept, Vol. 253, n<sup>o</sup> 16.

Les pièces suivantes jusques & y compris la septième sont relatives aux formalités accomplies sur cette acquisition pour la purge des hypothèques.

La neuvième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Bérard, & son collègue, notaires au Havre, le vingt six Décembre mil huit cent trente neuf, suivant laquelle M. Flaubert a payé le prix principal de son acquisition.

Les autres pièces de cette cote concernent les titres de propriété de lad. ferme.

Les pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote vingt troisième.



+ -----

*Il est à remarquer que*

*Mad<sup>e</sup> Lejumel était mariée*

*sous le régime dotal, mais & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le treize mai mil huit cent trente huit, suivant que son contrat de mariage lequel M. Jean-Jacques Louis Christophe Lejumel, cultivateur, & Mad<sup>e</sup>. Catherine lui laissait la faculté*

*d'aliéner les biens dotaux* ont vendu à M. Flaubert deux pièces de terre contiguës situées sur la commune de

*à la condition d'en employer* Deauville, contenant ensemble deux hectares trois ares, nommées l'une, l'herbage *les prix à acquitter les* du moulin, & l'autre les aunes, moyennant neuf mille francs de prix principal.

*dettes & charges dont elle* A la suite de cette expédition se trouve une mention constatant qu'elle *serait légitimement tenue,* a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque le trente mai mil huit cent *condition qui a été remplie* trente huit, Vol. 259, n<sup>o</sup> 3.

*ainsi qu'on le voit par*

*les explications qui ----- & pièces de purge légale.*

*précédent.*

Cote vingt quatrième.

Dix sept pièces.

La première est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, le quinze octobre mil huit cent trente huit, suivant lequel M. Flaubert a payé à valoir sur son prix une somme totale de trois mille huit cent soixante seize francs cinquante centimes. Ce paiement a été fait entre les mains d'un créancier ---- ayant privilège sur les biens vendus.

La septième est l'expédition d'une autre quittance passée devant M<sup>e</sup> David le dix neuf octobre mil huit cent trente huit, constatant le paiement par M. Flaubert aux mains d'un autre créancier de la dame Lejumel, d'une somme de deux mille francs, plus de quatre vingt un francs quatre vingt quinze centimes d'intérêts, le tout à valoir sur le prix d'acquisition de M. Flaubert.

La neuvième est l'expédition d'un autre acte passé devant le même notaire & son collègue le dix huit Décembre mil huit cent quarante deux, suivant lequel M. Flaubert a payé, toujours aux mains des créanciers de lad Dame Lejumel la somme de trois mille six cent quarante huit francs cinq centimes qu'il restait devoir sur son prix en principal & intérêts.

Il résulte en outre de ce même acte que M. Flaubert a payé en l'acquit de mad<sup>e</sup> Lejumel, aux créanciers de cette Dame, la somme de cinq cent soixante francs quatre vingt un centimes, & que les époux Lejumel se seraient obligés à faire le paiement de lad. somme à M. Flaubert par annuités de cent francs chacune à compter du jour de Noël mil huit cent quarante deux & sans intérêt ;

Et que pour raison de cette avance, M. Flaubert a été subrogé dans l'effet de deux inscriptions prises au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque le neuf avril mil huit cent trente neuf, Vol. 269, n<sup>os</sup> 32 & 33.

Les requérants déclarent que la somme de cinq cent soixante francs quatre vingt un centimes est toujours due par les époux Lejumel.

+ Les autres pièces sont certificats de radiation & <sup>est</sup> le tout relatif aux paiements faits par M. Flaubert.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote vingt quatrième.

Cote vingt cinquième.

Six pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David, notaire à Touques, le vingt un mai mil huit cent trente huit, suivant lequel M. Pierre Armand Hippolyte Allais, propriétaire, demeurant à Pont l'Evêque, a vendu à M. Flaubert 1<sup>o</sup> un pré connu sous le nom de l'herbage de la rivière ou le pré de la folie le sollier, contenant environ soixante huit ares, 2<sup>e</sup> une autre pièce de terre en pré de forme triangulaire, contenant environ dix neuf ares, le tout situé en lad. commune de Deauville, moyennant quatre mille francs de prix principal.

En marge de cette expédition est une mention signée de M<sup>e</sup>.

Denis, constatant que M. Flaubert ne reste plus devoir sur son prix que la somme de seize cents francs, ainsi qu'il résulte d'une quittance passée devant M<sup>e</sup> Denis, le même notaire le vingt six août mil huit cent trente huit.

Cette somme, d'après les conditions du contrat de vente, doit être conservée par M. Flaubert jusqu'à ce qu'il lui ait été rapporté mainlevée d'une inscription en garantie frappant sur les immeubles vendus, & elle est productrice d'intérêts à raison de cinq pour cent payables d'année en année.

Les requérants déclarent que cette somme est toujours due.

La même pièce est suivie d'une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le vingt deux juin mil huit cent trente huit, Vol. 259, n<sup>o</sup> 52.

Les autres pièces sont Etat sur transcription & anciens titres de propriété.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote vingt cinquième.

Cote vingt sixième.

Six pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, le huit octobre mil huit cent trente huit, par lequel M. Jacques Adrien Boulard, propriétaire & cultivateur, demeurant en la commune de Fauville a vendu à M. Flaubert une pièce de terre en herbage & plant nommée les courts verts ; située en la commune de Deauville, contenant environ soixante ares trente centiares, moyennant quatre mille cinq cents francs de prix principal.

A la suite de cette expédition, est la mention de la transcription au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque le douze octobre mil huit cent trente huit, Vol. 262, n<sup>o</sup> 48.

Toujours à la suite, se trouve l'expédition d'un autre acte passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue le quatorze janvier mil huit cent trente neuf, constatant le paiement du prix de l'acquisition de M. Flaubert.

Les autres pièces sont relatives aux formalités remplies sur cette acquisition pour la purge des hypothèques.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote vingt sixième.

Cote vingt septième.

Deux pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Denis notaire à Touques, le vingt trois janvier mil huit cent trente neuf, suivant lequel M. Jean Théodore Marin Saucisse, garçon boucher, demeurant au Hâvre, a vendu à M. Flaubert un vieux bâtiment en ruine & la portion de terrain en herbe étant au nord de ce bâtiment, situés en la commune de Tourgeville, moyennant cinq cents francs de prix principal.

A la suite de cette expédition, est le bordereau d'une inscription en garantie requise au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque, le quinze février mil huit cent trente neuf. Vol. 265, n<sup>o</sup> 99.

Cette pièce porte en outre la mention de la transcription au bureau des hypothèques de Pont l'Evêque le d. jour quinze février, Vol ; 265, n<sup>o</sup> 7.

La seconde pièce est un Etat sur transcription.

Les requérants déclarent que le prix de cette vente a été payé suivant quittance passée devant M<sup>e</sup> Denis le dix juin mil huit cent trente neuf.

Les deux pièces ont été cotées & paraphées comme les

précédentes, & inventoriées sous la cote vingt septième.

N<sup>o</sup> Les immeubles dont les titres ont été inventoriés sous les cotes vingt quatrième, vingt cinquième, vingt sixième & vingt septième, ont été réunis à la ferme de Deauville, & y sont toujours incorporés. La continuation de présent inventaire a été renvoyée à demain samedi dix heures du matin.

Les titres & papiers inventoriés ont été remis à Mad<sup>e</sup>. Flaubert, qui le reconnaît & s'en charge.

Il a été vaqué à ce qui précède depuis l'heure susdite jusqu'à neuf heures du soir.

Et sous toutes réserves & protestations de fait & de droit, les parties requérantes & présentes ont signé avec les notaires après lecture faite /.

Rayé cent onze mots  
Nuls /.

Gustave Flaubert                      Caroline Fleuriot veuve Flaubert

Emile. H. Hamard                      A. Flaubert

Graindorge                                              Boulen

Et le vingt trois mai mil huit cent quarante six dix heures du matin, à Canteleu, section de Croisset, près Rouen, dans la maison de maître de M. Flaubert.

Aux mêmes requête, présence & qualités que dans la précédente vacation.

Et en conséquence du renvoi prononcé à la fin de cette vacation.

Il va être par M<sup>e</sup> Boulen & son collègue, notaires à Rouen, soussignés, procédé à la continuation de l'inventaire des biens, titres & papiers pouvant dépendre de la société d'acquêts ayant existé entre M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert, & de la succession du mari.

Toujours sur la représentation qui en va être faite par Mad<sup>e</sup> Flaubert

Les d. notaires ont continué de procéder à l'examen, au classement & à la description des papiers, ainsi qu'il suit :

Suite des immeubles dépendant de la société d'acquêts.

§. 3<sup>o</sup>. Biens situés dans l'arrondissement de Rouen.

Art. 1<sup>er</sup> Propriété de Monville

Cote vingt huitième

Quarante trois pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Boulen, un des notaires soussignés, & son collègue, le onze février mil huit cent quarante un, suivant lequel M. Jacques François Lemaître. Choisy, propriétaire, ancien commerçant, demeurant en la commune de Monville ; a vendu à M. Flaubert une propriété située en la commune de Monville, & en celle d'Anceaumeville consistant :

1<sup>o</sup>. en une mesure avec cour, sur laquelle sont édifiés une maison d'habitation, divers bâtiments d'exploitation, & un moulin à blé avec ses accessoires hydraulique & accessoires, le tout contenant le tout situé sur Monville

2<sup>o</sup>. en un herbage situé sur Anceaumeville.

- 3°. en une grande prairie sur la même commune
- 4°. en une petite portion de prairie sur Monville
- 5°. en une autre prairie sur la même commune
- 6°. ~~sur une~~ en une autre pièce de prairie sur Monville
- 7°. en une portion de terrain vague, également sur Monville
- 8°. en une portion de terre en labour sur la même commune.

Cette propriété est connue sous le nom de Gruchy & contient en totalité neuf hectares quarante neuf ares, cinquante deux centiares ou environ.

La vente dont il s'agit a été faite moyennant soixante cinq mille francs de prix principal à même lequel M. Flaubert a été chargé de payer en l'acquit de son mandat :

- 1°. quarante cinq mille francs dus à M. M. Desolliers & de Lescaude
- 2°. quinze mille francs dus à M. Denis.

A la suite de cette pièce est une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Rouen, le neuf mars mil huit cent quarante un, Vol. 1022, n°. 26.

Les pièces suivantes jusques & y compris la vingt cinquième sont relatives aux formalités de purge remplies sur cette acquisition, aux inscriptions qui se sont rencontrées, & à la radiation qui en a été faite.

La vingt huitième est l'expédition d'un acte passé devant led. M<sup>e</sup> Boulon & son collègue, le vingt août mil huit cent quarante un, & suivant lequel M. Flaubert a payé à M. Lemaître Choisy les cinq mille francs qui restaient revenir à celui-ci sur le prix de lad. vente.

La vingt neuvième est l'expédition d'un acte également passé devant M<sup>e</sup> Boulon & son collègue, le quinze Décembre mil huit cent quarante un, contenant quittance à M. Flaubert des quinze mille francs qu'il était chargé de payer à M. Denis.

La trente unième est l'expédition d'une autre quittance passée devant M<sup>e</sup> Boulon le douze janvier mil huit cent quarante quatre, suivant laquelle M. Flaubert a payé à M. M Hertel, représentant M. Desolliers, & Duval de Lescaude les quarante cinq mille francs qui faisaient le solde de son prix d'acquisition.

Toutes les autres pièces de cette cote sont relatives à la propriété dont il s'agit.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote vingt huitième.

Cote vingt neuvième.

Six pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Cailly, le douze juillet mil huit cent quarante un, contenant vente par M. Pierre Nicolas Dillard, propriétaire, cultivateur & fermier, demeurant en la commune d'Anceaumeville, à M. Flaubert, d'une portion de terre en labour, lisière & bois taillis, située à Monville, contenant environ cinq hectares, soixante sept ares, quarante six centiares, moyennant seize mille francs de prix principal.

Cette expédition porte la mention de sa transcriptions au bureau des hypothèques de Rouen, ~~le seize~~ faite le seize juillet mil huit cent quarante un, Vol. 1038, n°. 9.

Les pièces suivantes, jusques & non comprise la dernière, sont relatives aux formalités à accomplir sur cette acquisition pour la purge des hypothèques.

Enfin la dernière est un récépissé de M. le receveur général de la Seine inférieure, constatant le versement fait à la caisse des consignations par M. Flaubert du prix principal & intérêts de l'acquisition dont il s'agit.

Les requérants déclarent qu'ils ignorent si cette consignation a été judiciairement validée.

Toutes les d. pièces ont été cotées & paraphées de M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote vingt neuvième.

N<sup>o</sup> La pièce dont on vient de mentionner l'expédition a été réunie à la propriété de Monville, & en fait encore partie.

Art. 2<sup>o</sup>. Propriété de Croisset.

(Portion ~~Cote trentième~~ propre à Mad<sup>e</sup> Flaubert)

Cote trentième. ~~pièces.~~

Cent treize pièces.

La première est la grosse d'un jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de Rouen le vingt un mai mil huit cent quarante quatre, & d'une déclaration de command passée au greffe le vingt quatre des mêmes mois & an, aux termes desquels M. & Mad<sup>e</sup>. Flaubert ont acquis, divisément & chacun pour la portion ci-après indiquée, une grande propriété sise en la commune de Canteleu, section de Croisset, qui dépendait de la succession de M. Charles. Antoine Piquereel, & dont la vente, par forme de licitation judiciaire, entre sa veuve, ses enfants & petits enfants.

Cette propriété se compose :

1<sup>o</sup>. De la grande maison de maître, dans laquelle il est procédé, avec toutes ses dépendances telles que : jardins, terrasses, vergers, masure & batiments de fermier &<sup>ca</sup>

2<sup>o</sup>. D'un autre jardin édifié d'un bâtiment servant de corps de garde aux préposés des douanes.

3<sup>o</sup>. D'un jardin édifié de quatre corps de batiments, occupés alors & encore aujourd'hui par Mad<sup>e</sup> Defaudon.

4<sup>o</sup>. D'un autre jardin édifié d'un pavillon, alors occupé par ...Mr Dumesnil.

L'adjudication en a été prononcée moyennant le prix de quatre vingt dix mille cinq cents francs outre les charges.

La déclaration de command a été faite au profit de M. Flaubert pour les biens indiqués ci-dessus & les n<sup>os</sup> 1 & 2, & au nom personnel de Mad. Flaubert pour les deux autres parties de lad. propriété, occupés par Mad<sup>e</sup> Defaudon & M. Dumesnil. Et il a été dit que le prix serait acquitté savoir : jusqu'à concurrence de q soixante quinze mille cinq cents francs par M. Flaubert, & par les quinze mille francs de surplus par Mad<sup>e</sup> Flaubert.

Il a été déclaré dans ce même acte de command que Mad<sup>e</sup>. Flaubert acquerrait la portion à elle attribuée, en remplacement de divers immeubles à elle propres situés à Déville lès Rouen vendus, moyennant pareille somme de quinze mille francs, à M. Horr.

Cette grosse comprend en outre la quittance des frais préparatoires de l'adjudication, & de la remise proportionnelle accordée à l'avoué poursuivant.

Elle est de plus suivie d'une mention constatant qu'elle a été transcrite au bureau des hypothèques de Rouen, le cinq juillet mil huit cent quarante quatre, Vol. 1178, n<sup>o</sup>. 10.

Les deuxième pièce & ses suivantes, jusques & y compris la septième, sont relatives aux formalités de purge remplies sur cette acquisition.

La huitième est l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Boulou & son collègue, le dix octobre mil huit cent quarante quatre, suivant lequel M. Flaubert a payé à Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Piquere, à M. M. Piquere fils, & à M. Lecoeur, les sommes qui leur avaient été abandonnées sur le prix de lad. adjudication, en principal & intérêts, par la liquidation de la succession de feu M. Piquere, & qui s'élevaient ensemble à cinquante un mille huit cent quatre vingt quatorze francs cinquante neuf centimes. M. Flaubert a déclaré qu'il faisait ce paiement à valoir sur la portion restant à sa charge dans led. prix, par suite de l'acquisition partielle de Mad<sup>e</sup> Flaubert.

La dixième est l'expédition d'un autre acte passé devant M<sup>e</sup> Boulou & son collègue, le trente un Décembre mil huit cent quarante quatre, aux termes duquel M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert ont payé à M. Debons, fils, & à Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Piquere, une somme totale de quarante mille sept cent quatre vingt dix sept francs quatre vingt treize centimes qui restait due sur le prix en principal & intérêts de l'adjudication dont il s'agit.

Mad<sup>e</sup> Flaubert a employé à faire ce paiement les quinze mille francs formant le prix de la vente par elle faite à M. Horr, & elle a déclaré accepter les biens par elle acquis en remplacement de ceux vendus à ce dernier.

La somme payée à M. M. Debons & à Mad<sup>e</sup> Piquere, ----- représentait la part qui avait été attribuée, par la liquidation de la succession, de M. Piquere, à Mad<sup>e</sup> Debons, née Piquere, pour partie en pleine propriété, & pour le surplus en une propriété grevée de l'usufruit de Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Piquere.

Et cette somme appartenait à M. M. Debons tant en pleine propriété qu'en nuepropriété, en résultante de la pièce qui va être énoncée ci-après.

La treizième est l'expédition d'un autre acte passé devant M<sup>e</sup> Boulou & son collègue, le vingt janvier mil huit cent quarante cinq, ----- contenant ratification de la quittance dont on vient de parler, par Mad<sup>e</sup> Debons née Piquere, & par son mari.

La quatorzième est aussi l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Daverton & son collègue, notaires à Rouen, le trente Décembre mil huit cent quarante quatre, suivant lequel Mad<sup>e</sup>. Debons, mariée sous le régime dotal, a fait Donation ; avec l'autorisation de son mari, à ses deux fils, pour subvenir à l'établissement de ceux-ci, de la somme qui lui revenait sur le prix d'acquisition de M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert.

Toutes les autres pièces de cette cote sont certificats de radiation & titres divers concernant lad. propriété de Croisset.

Les pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière par led. M<sup>e</sup> Boulou, & inventoriées sous la cote trentième.

#### Locations des Immeubles

§. 1<sup>er</sup> Biens situés dans l'arrondissement de Nogent.

Cote trente unième

Trois pièces

La première est une note informelle indiquant que la ferme de la cour Maraille est louée verbalement aux sieurs Désert & Dupont

+-----  
Les bois défrichés ou à  
défricher de notre Dame  
& de l'hermitage

moyennant quatre mille francs de fermage annuel.

La seconde est la grosse d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Poletnick, notaire à Nogent, le vingt sept juillet mil huit cent quarante cinq, contenant nouveau bail par M. Flaubert aux d. sieurs Désert & Dupont, de la même ferme à laquelle on a réuni + plusieurs portions de bois essartés, pour douze années qui commenceront en mil huit cent quarante huit ou mil huit cent quarante neuf ; selon la nature des objets composant lad. ferme, moyennant six mille francs de fermage annuel, & en outre à la charge des impositions.

La troisième est un ancien bail, également notarié.

Les pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente unième.

Cote trente deuxième.

Deux pièces.

La première est la grosse d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Poletnick, notaire déjà nommé, le vingt cinq novembre mil huit cent quarante trois, contenant bail de la ferme de l'isle par M. Flaubert aux sieur & Dame Joseph Marmet, et au sieur Nicolas Joseph Marmet, pour neuf années qui ont commencé au premier mars mil huit cent quarante cinq, moyennant, outre la charge des impôts, la somme annuelle de quatorze cents francs payable en deux termes égaux, le premier mars & le jour de saint Jean Baptiste de chaque année.

La seconde est une note concernant la même location.

Les deux pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente deuxième.

§. 2<sup>e</sup> Biens situés dans l'arrondissement de Pont l'Evêque

Cote trente troisième

Cinq pièces

Les pièces paraissent concerner la jouissance de la ferme de Beauregard, dont la majeure partie appartient en propre à Mad<sup>e</sup> Flaubert. Cette ferme est louée verbalement au sieur Leboucher.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente troisième.

Cote trente quatrième

Quatre pièces

Les pièces paraissent également avoir rapport à la jouissance de la ferme de Géfosse, dont une partie appartient aussi en propre à Mad<sup>e</sup> Flaubert. Lad. ferme est occupée occupée par le sieur Delaplace.

Elles ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote trente quatrième.

Cote trente cinquième

Cinq pièces.

Elles paraissent relatives à la jouissance des herbages & prés des parcs & parquets, loués au sieur Harang.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente cinquième.

Cote trente sixième

Trois pièces.

Les pièces semblent concerner la jouissance des herbages & prés du lieu Thibout & de royal-pré, occupés par le sieur Querel.

Elles ont été pareillement cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente sixième.

Cote trente septième  
Cinq pièces.

Les pièces paraissent relatives à la jouissance de la ferme de Deauville qui est occupée par le sieur Arsène Collard.

Elles ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente septième.

§. 3<sup>e</sup> Biens situés dans l'arrondissement de Rouen  
Cote trente huitième.

Douze pièces

Elles paraissent concerner la jouissance du sieur Dillard ~~ancien~~ fermier du moulin & de la ferme de Monville.

~~Les requérants déclarent que cette propriété est actuellement~~  
louée à

Les pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote trente huitième.

Cote trente neuvième  
Une pièce

Cette pièce paraît relative à la jouissance de quatre cours plantées d'arbres fruitiers dépendant de la propriété de Croisset appartenant à la société d'acquêts. Les cours sont occupées par le sieur Varin.

Elle a été cotée & paraphée, & inventoriée dans la cote trente neuvième.

Les requérants déclarent que l'une des propriétés sises à Croisset, appartenant à mad<sup>e</sup> Flaubert, est occupée par mad<sup>e</sup> Defaudon, & que l'autre n'est pas louée.

Assurances contre l'incendie  
Cote quarantième  
Onze pièces

Elles concernent l'assurance contre l'incendie de la propriété sise à Monville, faite à la compagnie d'assurances mutuelles dont le siège est à Rouen boulevard Bouvreuil.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote quarantième.

Cote quarante unième.  
Trente six pièces.

Les pièces concernent également l'assurance contre l'incendie, faites par la même compagnie, de la propriété de Croisset.

Elles ont été pareillement cotées & paraphées de M<sup>e</sup> Boulén, & Inventoriées sous la cote quarante unième.

Créances dépendant de la société d'acquêts

Cote quarante deuxième.  
Dix pièces.

La première est la grosse d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Saunois, notaire à Pavilly, le seize février mil huit cent trente deux, contenant prêt par m. Flaubert à M. Jean Clément Hollingue, propriétaire, & marchand d'huiles, demeurant en la commune de Saint Aubin sur Mer, d'une somme de vingt mille francs stipulée exigible le seize février mil huit cent quarante, & productive d'intérêts



à raison de cinq pour cent par an payables tous les six mois, les seize août & seize février.

A la garantie de ce prêt, le mandataire du sieur Hollingue a hypothéqué une ferme située en la commune de Saint Aubin sur Mer, contenant environ vingt hectares quarante deux ares, quatre vingt sept centiares, & une mesure située en la même commune avec maison de maître & plusieurs batiments.

A la suite de cette pièce, est l'expédition d'un autre acte passé devant led. M<sup>e</sup> Saunois le cinq avril mil huit cent trente deux, contenant le dépôt de la ratification de ce prêt passée devant M<sup>e</sup> Lemaréchal, notaire à Bacqueville, qui en a gardé minute, le deux des mêmes mois & an.

La septième est le bordereau de l'inscription prise au profit de M. Flaubert contre M. Hollingue, au bureau des hypothèques d'Yvetot, le cinq avril 1841. Vol. 187, n<sup>o</sup>. 6, en renouvellement d'une précédente.

Les requérants déclarent qu'il ne reste plus dû sur ce prêt en principal que Dix mille cinq cents francs, le surplus ayant été remboursé du vivant de M. Flaubert.

Les autres pièces sont relatives à la même créance.

Toutes les pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote quarante deuxième.

Cote quarante troisième.

Une pièce.

C'est la grosse d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Neveu, notaire à Tôtes, le huit Décembre mil huit cent trente neuf, contenant vente par M. Flaubert à M. Auguste Félix Marie baron de Quatrebarbes, propriétaire vivant de son revenu, demeurant en sa terre de Saint Denis sur Scie, commune du même nom, d'une ferme sise en la commune de Saint Maclou de Folleville, section de Saint Sulpice la Pierre consistant en mesure & diverses pièces de terre en labour, bois taillis, cote & prairie, laquelle ferme dépendait de la société d'acquêts établie entre M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert.

Cette vente a eu lieu moyennant la somme principale de soixante mille francs sur laquelle M. Flaubert a reçu comptant celle de vingt mille francs. Quant aux quarante mille francs de surplus, ils ont été stipulés payables dans quinze ans du jour de la vente & produisent des intérêts à raison de quatorze cent quarante francs par année, payables tous les ans en un seul terme.

Cette pièce a été cotée & paraphée, & inventoriée sous la cote quarante troisième.

Cote quarante quatrième

Cinq pièces.

La première est la grosse d'un acte passé devant M<sup>e</sup> David & son collègue, notaires à Pont l'Evêque, le onze février mil huit cent quarante cinq, contenant prêt par M. Flaubert à M. Adrien Charles Gillotin, négociant, demeurant en la ville de Lisieux, de la somme de soixante mille francs qui a été stipulée remboursable dans trois ans du jour, dud. acte, & qui produit des intérêts à raison de Deux mille sept cents francs par chaque année lesquels devaient prendre cours du premier mars mil huit cent quarante cinq, & être payables tous les ans.

A la garantie de ce prêt, M. Gillotin a hypothéqué une usine propre à l'apprêt des draps, avec les terrains & batiments, le canal & la chute d'eau qui en dépendent, le tout situé à Lisieux, & par extension sur la commune de Saint Désir ainsi que les machines & une partie de mobilier industriel répartis dans cette usine.

Depuis, M. Gillotin a déclaré qu'il faisait un emprunt pour l'employer à payer pareille somme de soixante mille francs faisant partie de celle qui a été mise à sa charge lors de la donation entre vifs qui lui a été faite par son père de cette même usine, ainsi que cela est expliqué dans lad. obligation.

La Deuxième est le bordereau de l'inscription prise par M. Flaubert

contre M. Gillotin, au bureau des hypothèques de Lisieux, le dix sept mars mil huit cent quarante cinq, Vol. 322, n°. 23.

La troisième est l'expédition d'un autre acte passé devant led. M<sup>e</sup> David & son collègue, le neuf mars mil huit cent quarante cinq, suivant lequel M. Gillotin père a reconnu avoir reçu de son fils, pour les causes précédemment indiqués, la somme de soixante dix mille francs. M. Gillotin fils a déclaré dans cet acte, que sur cette somme, soixante mille francs provenaient du prêt fait par M. Flaubert, d'où il suit que ce dernier a été subrogé jusqu'à due concurrence, aux droits, actions, privilèges & hypothèques de M. Gillotin père, ainsi que dans l'effet de l'inscription d'office qui a été prise lors de la transcription faite au bureau des hypothèques de Lisieux, le vingt six septembre mil huit cent quarante, Vol. 273, n°. 258, de l'acte contenant la Donation faite par M. Gillotin père à son fils.

La quatrième est un extrait constatant que cette subrogation a été mentionnée en marge de l'inscription d'office qui a été prise led. jour vingt six septembre, Vol. 273, n°. 258.

La dernière est un certificat de radiation.

Les pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote quarante quatrième.

Cote quarante cinquième.

Sept pièces.

La première est une reconnaissance sous seing privé en date des six sept & douze mars mil huit cent quarante quatre, & écrite sur timbre proportionnel.

Par cet acte, M. Henri, Frédéric Adam, propriétaire, demeurant à Evreux, rue Chartraine, Mad<sup>e</sup> Marie Suzanne Santerre, son épouse, demeurant avec lui, & M. Ferdinand Adam, rentier, demeurant à Paris, Quai de Conti, n°. 15, leur fils, ont reconnu légitimement devoir à M. Flaubert, la somme de vingt mille francs qu'ils se sont obligés solidairement le premier comme débiteur principal, & les deux autres comme cautions, à rendre à M. Flaubert, dans les six mois qui suivraient le décès de ~~m et mad<sup>e</sup>~~ du premier mourant de M. & Mad<sup>e</sup> Adam, père & mère. Cette somme est productive d'intérêts à raison de cinq pour cent par an, à partir du premier mars mil huit cent quarante quatre, & il a été dit que ces intérêts se réuniraient tous les six mois au capital pour produire de nouveaux intérêts au même taux.

Les requérants déclarent que M. & Mad<sup>e</sup> Adam, père & mère, sont encore vivants, & que par conséquent la somme dont il s'agit n'est pas encore exigible.

Les autres pièces sont relatives à la même créance.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote quarante cinquième.

Cote quarante sixième.

Quatre pièces.

La première est un compte délivré par M. +le receveur général de la Seine inférieure & constatant que M. Flaubert était créancier sur lui, à l'époque du trente un décembre dernier, d'une somme de vingt deux mille cinq cent trente francs quatre vingt cinq centimes, produisant intérêts à trois pour cent.

La deuxième est la lettre d'envoi dud. compte.

La troisième est un autre compte délivré à la date du vingt mars dernier, & constatant un crédit en principal & intérêts à cette époque de vingt Deux mille six cent soixante dix sept francs.

La quatrième est un avoir de pareille somme délivré par M. le comte de Germiny, nouveau receveur général, au nom de Mad<sup>e</sup> Flaubert, en remplacement de l'ancien compte qui a été arrêté & soldé par suite de la

+-----  
Baudon, -

retraite de M. Baudon.

Le changement de compte n'ayant eu lieu, comme on vient de le dire, que par suite du remplacement de M. Baudon par M. de Germiny, ~~il faut considérer que la société d'acquêts est toujours créancière~~ devra toujours profiter de l'intérêt que peut produire cette somme de vingt deux mille six cent soixante dix sept francs.

Lesd. pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote quarante sixième.

Cote quarante septième.

Deux pièces.

La première est un compte délivré par M. Vieillot, & constatant qu'il devait à M. Flaubert, à l'époque du trente un Décembre dernier, une somme de deux mille cent quatorze francs cinquante trois centimes productive d'intérêts à trois & demi pour cent par an.

La Deuxième est relative à la même créance.

Elles ont été cotées & paraphées comme les précédentes, & inventoriées sous la cote quarante septième.

Cote quarante huitième.

Deux pièces.

La première est une obligation de quatre cent cinquante francs souscrite, pour cause de prêt, par les époux Lebeau au profit de M. Flaubert suivant acte passé en brevet devant M<sup>e</sup> Thomas, notaire à Romilly sur Seine, le vingt quatre août mil huit cent dix neuf.

La seconde est le bordereau de l'inscription pris en résultante de cet acte & qui n'a pas été renouvelée.

Les requérants déclarent que cette créance est totalement perdue.

Les pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote quarante huitième.

Cote quarante neuvième.

Une pièce.

C'est un avoir sous seing privé de la somme de deux mille cinq cents francs souscrit par un sieur Auguste Laurent.

Les requérants déclarent qu'ils ignorent si cette somme est encore due, & ils ajoutent qu'en cas d'affirmation, elle leur paraît d'un recouvrement désespéré.

~~Comptes d'~~ Cette pièce a été néanmoins cotée & paraphée, & inventoriée sous cote quarante neuvième.

Comptes d'administration concernant les biens de Nogent & de Pont l'Evêque.

Cote cinquantième.

Trois pièces.

La première est une expédition de la procuration donnée par M. Flaubert à M. Allais, à l'effet d'administrer ses propriétés sises dans l'arrondissement de Pont l'Evêque.

La seconde est un Etat de situation délivré par M. Allais à l'époque du dix sept janvier dernier, & duquel il ressort qu'il était comptable lors du décès de M. Flaubert, d'une somme de soixante six mille neuf cent vingt trois francs soixante onze centimes.

La troisième est une note des sommes dues par les fermiers & autres, à l'époque du décès ; (ces sommes seront indiquées ci-après lors des déclarations.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes & inventoriées sous la cote cinquantième.

Cote cinquante unième.

Quatre pièces.

La première est un Etat de situation délivré par M. Parain concernant l'administration des propriétés sises dans l'arrondissement de Nogent sur Seine, & constatant qu'à l'époque du décès de M. Flaubert, il était comptable d'une somme de cent quarante sept francs cinq centimes.

Les autres pièces concernent les sommes dues par diverses personnes & qui seront indiquées ci-après, aux déclarations.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote cinquante unième.

Cote cinquante deuxième

Cinq cent vingt & une pièces

Ce sont anciens comptes rendus à M. Flaubert par M. M. Allais & Parain, & ~~conservés~~ & pièces justificatives à l'appui.

Elles ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote cinquante deuxième.

Avancements d'hoirie faits à M. Achille Flaubert & à

Mad<sup>e</sup> Hamart.

Cote cinquante troisième

Onze pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Chastellain & son collègue, notaires à Rouen, le trente mai mil huit cent trente neuf, contenant les clauses & conditions civiles du mariage de M. Achille Flaubert, l'un des requérants, avec Mad<sup>elle</sup> Anathalie Julie Lormier.

Suivant l'article trois de ce contrat, M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert ont donné à M. leur fils, par ~~imp.~~ imputation sur la succession du premier mourant d'entre eux, une somme de cent cinq mille francs dont cinq mille francs avaient déjà été payés au donataire, & les cent mille francs de surplus ont été stipulés payables à toute réquisition & productifs d'intérêts à raison de cinq pour cent.

La sixième est un reçu portant date du seize mars mil huit cent quarante, & constatant le paiement de la somme de trente cinq mille sept cent quatre vingt trois francs à valoir sur les cent mille francs dont il s'agit.

La huitième est un autre reçu de la somme de six mille francs portant date du premier mai mil huit cent quarante trois.

Il n'est plus resté dû à ce moyen à M. Flaubert fils que cinquante huit mille deux cent dix sept francs.

Les autres pièces sont quittances d'intérêts.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées de première à dernière par led. M<sup>e</sup> Boulen, & inventoriées sous la cote cinquante troisième.

Cote cinquante quatrième.

Cinq pièces.

La première est l'expédition d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Boulen, notaire soussigné, & son collègue, le premier mars mil huit cent quarante cinq, contenant les conventions civiles du mariage de M. & Mad<sup>e</sup> Hamart.

Aux termes de l'article quatre de ce contrat, M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert ont fait Donation à leur fille d'une somme de Cent cinq mille francs en espèces, & d'un trousseau estimé à Dix mille francs ; ce trousseau & cinq mille francs d'espèces ont été stipulés payables le jour même du mariage, & les cent mille francs restant ont été ~~stip.~~ stipulés remboursables à toute réquisition, & productifs d'intérêts à raison de cinq pour cent par an.

Cette donation a été faite à charge d'en faire le rapport à la succession du premier mourant de M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert.

A la suite, est l'expédition d'un autre acte passé devant M<sup>e</sup> Boulen & son collègue, le dix huit mars mil huit cent quarante cinq, suivant lequel M. & Mad<sup>e</sup>. Flaubert ont déclaré dispenser Mad<sup>e</sup> Hamart ~~des Dix mil~~ de rapporter les Dix mille francs formant le montant de son trousseau.

Les autres pièces sont relatives à la même donation.

Les d. pièces ont été cotées & paraphées comme les précédentes & inventoriées sous la cote cinquante quatrième.

Les requérants ~~Renseignements~~ déclarent que la somme de cent mille francs ~~et~~ n'a pas été remboursée à M. Hamart.

Renseignements

Cote cinquante cinquième

Une pièce.

C'est un Etat indicatif & estimatif des propriétés de la société d'acquêts, sises dans l'arrondissement de Nogent sur Seine.

Elle a été cotée & paraphée, & inventoriée sous la cote cinquante cinquième.

Cote cinquante sixième

Trois pièces.

Ce sont Etats indicatifs & estimatifs des propriétés de la même société, situées dans l'arrondissement de Pont l'Evêque.

Elles ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote cinquante sixième.

Cote cinquante ~~huitième~~ septième.

Une pièce.

Cette pièce concerne un abandon ~~de terrain~~ fait par M. Flaubert à la compagnie du chemin de fer de ~~pro~~ Rouen au Havre d'un terrain provenant de la propriété qu'il possédait à Déville. Cette cession de terrain a été réalisée par acte notarié, & M. Flaubert en a reçu le prix.

Lad. pièce a été cotée & paraphée, & inventoriée sous la cote cinquante ~~huitième~~ septième.

Cote cinquante huitième

Une pièce.

Cette pièce concerne la propriété de divers lambris & refends qui appartenaient à M. Flaubert dans la maison de Rouen.

Lad. pièce a été cotée & paraphée, & inventoriée sous la cote cinquante huitième.

Cote cinquante neuvième.

Vingt quatre pièces.

Ce sont reçus, quittances, notes & mémoires acquittés.

Elles ont été cotées & paraphées de première à dernière, & inventoriées sous la cote cinquante neuvième.

Titres & distinctions accordés à M. Flaubert.

Cote soixantième.

Onze pièces.

Ce sont : Diplôme de docteur en médecine, nomination à l'académie de Rouen, nomination au titre de chevalier de la légion d'honneur, & autres titres honorifiques accordés à M. Flaubert.

Elles ont été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote soixantième.

Pièces justificatives des déclarations.

Cote ~~soixantième~~ soixante unième.

Vingt sept ~~une~~ pièces

Ce sont notes & mémoires dont le montant est dû par la société d'acquêts.

Elles ont été cotées & paraphées & inventoriées sous la cote soixante unième.

Cote soixante deuxième  
Une pièce.

C'est le compte de recettes & dépenses de M<sup>e</sup> Gautier avoué.  
Cette pièce a été cotée & paraphée, & inventoriée cote soixante deuxième.

Cote soixante troisième  
Dix huit pièces

Ce sont notes & mémoires encore dus & concernant les travaux faits  
à la propriété de Mad<sup>e</sup> Flaubert, sise à Croisset.  
Elles ont été cotées & paraphées, & inventoriées cote soixante troisième.

Cote soixante quatrième  
Seize pièces

Ce sont notes & mémoires pour frais funéraires, dont partie est encore due,  
& partie a été acquittée par Mad<sup>e</sup> Flaubert.  
Elles ont aussi été cotées & paraphées, & inventoriées cote soixante quatrième.

Cote soixante cinquième.  
Vingt trois pièces

Ce sont notes & mémoires acquittés concernant les sommes payées  
par Mad<sup>e</sup> Flaubert.  
Elles ont aussi été cotées & paraphées, & inventoriées sous la cote  
soixante cinquième.

N<sup>o</sup> Les pièces comprises dans les cinq cotes qui précèdent, n'ont été que  
sommairement indiquées, attendu que les renseignements qu'elles contiennent  
seront établis ci-après aux Déclarations. (voir §. § : 6.7.8.9. & 10)

Déclarations.

Pour compléter les renseignements propres à établir l'actif  
& le passif des D. Société d'acquêts & succession, les parties requérantes & présentes ont fait  
les Déclarations qui suivent :

§ 1<sup>er</sup> Gestion de Nogent sur Seine confiée à M. Parain.

Indépendamment du reliquat du compte de M. Parain, indiqué  
ci-dessus dans la cote cinquante unième, il est dû à la société d'acquêts, ce qui résulte  
des renseignements compris en la même cote :

|                                                                                                                                                                                                                                                            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1 <sup>o</sup> . par Désert & Dupont pour prorata des fermages de la propriété de<br>la cour Maraille, à l'époque du décès de M. Flaubert, Deux mille trois cent quatre<br>vingt dix francs quatre vingt cinq centimes, ci .....                           | 2390 85 |
| 2 <sup>o</sup> . par Désert seul, pour reliquat de compte, à cause des<br>loyers des bois de notre Dame & de l'Hermitage qu'il occupait précédemment,<br>& pour achat d'arbres de réforme, seize cent quatre vingt huit francs<br>vingt centimes, ci ..... | 1688 20 |
| 3 <sup>o</sup> . par Roblin, ancien fermier de la ferme de l'isle, pour<br>reliquat de compte, cent un francs trente centimes, ci .....                                                                                                                    | 101 30  |
| 4 <sup>o</sup> . par M. Fretin sur le prix d'une vente de bois, quatre<br>cents francs, mais il lui est dû à lui-même pour fournitures de tuiles & bois de<br>chaux, au moins pareille somme, en sorte que cet article n'est passé que pour mémoire        |         |
| 5 <sup>o</sup> . par <del>fra</del> Froideval pour solde de prix d'une vente de bois,<br>cinq cent trente sept francs cinquante centimes, ci .....                                                                                                         | 537 50  |
| 6 <sup>o</sup> . par la succession Gerolle pour vente de peupliers, neuf<br>cent vingt cinq francs, ci .....                                                                                                                                               | 925     |
| 7 <sup>o</sup> . par Roblin & Jourdain, prix d'une vente de bois, quinze<br>cents francs, ci .....                                                                                                                                                         | 1500    |
| 8 <sup>o</sup> . par les mêmes, prix d'arbres de réforme, cent vingt francs                                                                                                                                                                                | 120     |
| 9 <sup>o</sup> . par Bardot & Chamarot, solde du prix de peupliers<br>six cent cinquante francs, ci .....                                                                                                                                                  | 650     |
| 10 <sup>o</sup> . par le sieur Hurion & autres acquéreurs de l'essartage<br>des bois de l'Hermitage & de notre Dame, pour solde, mille trente six francs                                                                                                   | 1036    |
|                                                                                                                                                                                                                                                            | 8948 85 |

|                                                                                                                                                                                                                                                             |          |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                             | (report) | 8948 85  |
| 11°. par les sieurs Roblin & autres, co-acquéreurs de l'essartage d'autres parties des mêmes bois, quatre mille francs qui ne seront exigibles qu'en mil huit cent quarante sept & mil huit cent quarante huit & qui ne produisent pas d'intérêts, ci ..... |          | 4000     |
| 12°. par les mêmes, prix de peupliers à elle vendus, Douze cents francs qui ne seront exigibles qu'en mil neuf cent quarante sept, ci ....                                                                                                                  |          | 1200     |
| 13°. Et par les époux Marmet fermiers à l'isle, leurs fermages depuis le premier septembre dernier, mais <del>il</del> comme il leur est Dû à eux mêmes les frais de diverses charges, il y a compte à faire à ce sujet                                     | mémoire  |          |
| Total, quatorze mille cent quarante huit francs quatre vingt cinq centimes, ci .....                                                                                                                                                                        |          | 14148 85 |

Mais il est réclamé de la société d'acquêts :

|                                                                                                                                                                                                                              |         |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------|
| 1°. par Roger, de Pont pour plâtre, onze francs vingt centimes                                                                                                                                                               |         | 11 20  |
| 2°. Par Anguet, pour la même cause, dix francs cinquante centimes, ci .....                                                                                                                                                  |         | 10 50  |
| 3°. par Gouroy, couvreur, pour travaux, quatre vingt seize francs soixante dix centimes, ci .....                                                                                                                            |         | 96 70  |
| 4°. par Chasseigne, pour fourniture de chaux & tuiles, ---- quatre cent vingt neuf francs vingt centimes, ci .....                                                                                                           |         | 429 20 |
| 5°. <del>aux diff</del> à différents ouvriers & fournisseurs une somme qui n'a pu être déterminée, mais qui s'élève à Deux mille francs environ, vu le défaut de fixation du chiffre, cet article n'est porté que pour ..... | mémoire |        |
| Total, sauf l'article porté pour mémoire, cinq cent quarante sept francs soixante centimes, ci .....                                                                                                                         |         | 547 60 |

§. 2<sup>e</sup> Gestion de Pont l'Evêque, confiée à M. Allais.

Indépendamment aussi du reliquat que présente l'Etat de situation fourni par M. Allais (voir cote cinquantième) il est dû à la société d'acquêts :

|                                                                                                                                                                                                                                               |  |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------|
| 1°. par M. Leboucher, pour prorata des loyers de la ferme de Beauregard jusqu'au quinze janvier, jour du décès de M. Flaubert, seize cent quatre vingt huit francs quatre vingt neuf centimes, ci .....                                       |  | 1688 89 |
| 2°. Par le sieur Delaplace, occupant la ferme de Géfosse, pour fermages dus jusqu'à la même époque du quinze janvier, cent francs, ci .....                                                                                                   |  | 100     |
| 3°. Par le sieur Harang, occupant les parcs & parquets, pour prorata de fermages jusqu'au décès, cent trente trois francs trente quatre centimes, ci .....                                                                                    |  | 133 34  |
| 4°. Par le sieur Querel, occupant l'herbage Thibaut, pour prorata encouru jusqu'au décès, cent onze francs onze centimes, ci .....                                                                                                            |  | 111 11  |
| 5°. Par les époux Couard, occupant la ferme de Deauville pour prorata de fermages à la même époque, six cent trente quatre francs soixante sept centimes, ci .....                                                                            |  | 634 67  |
| 6°. Par M. Helie pour arrérages jusqu'au décès d'une rente perpétuelle de Deux cent quatre vingt seize francs vingt cinq centimes appartenant en propre à Mad <sup>e</sup> Flaubert, trois cent douze francs soixante onze centimes, ci ..... |  | 312 71  |
| 7°. Par M. Houssaye pour arrérages jusqu'à la même époque d'une rente de cent vingt francs appartenant aussi en propre à Mad <sup>e</sup> Flaubert, trente cinq francs, ci .....                                                              |  | 35      |
| Total : trois mille quinze francs soixante douze centimes, ci .....                                                                                                                                                                           |  | 3015 72 |

|                                                      |                                                                                            |         |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| +-----                                               | §. 3 <sup>e</sup> Revenus des biens de Monville & de Croisset                              |         |
| <i>on rappelle que la créance</i>                    | Intérêts des créances                                                                      |         |
| <i>Lejumel (cote 24<sup>e</sup>) ne</i>              | Il est encore Dû à la société d'acquêts pour loyers ou intérêts <del>jusqu</del>           |         |
| <i>produit point d'intérêts.</i>                     | jusqu'au 4 <sup>e</sup> jour du décès de M. Flaubert :                                     |         |
| <del><i>De la pension Hamart</i></del>               |                                                                                            |         |
| <i>N<sup>e</sup> Il est en outre dû à la société</i> | 1°. De la propriété de Monville, occupée par le sieur Dillard, Deux mille                  |         |
| <i>d'acquêts par M. Hamart</i>                       | sept cent quarante huit francs quatre vingt huit centimes, ci                              | 2748 88 |
| <i>&amp; sa fille mineure, à cause</i>               | 2°. Des objets loués au sieur Varin dans la maison de Croisset                             |         |
| <i>de la pension, de m. &amp; mad<sup>e</sup></i>    | Deux cent treize francs quatre vingt neuf centimes, ci ....                                | 213 89  |
| <i>Hamard chez M. Flaubert,</i>                      | 3°. Du jardin & dépendances loué à Mad <sup>e</sup> Defaudon                               |         |
| <i>de l'entretien d'une femme de</i>                 | seize francs soixante sept centimes, ci .....                                              | 16 67   |
| <i>chambre, du chauffage &amp;</i>                   | 4°. De la créance due par M. Hollingue (cote 42 <sup>e</sup> ) quarante                    |         |
| <i>de l'éclairage, le tout calculé</i>               | trois francs soixante quinze centimes, à partir du seize Décembre                          | 43 75   |
| <i>jusqu'au décès de M. Flaubert,</i>                | 5°. De celle due par M. de Quatrebarbes (cote 43 <sup>e</sup> ) quatre                     |         |
| <i>treize cent soixante neuf</i>                     | cent vingt huit francs, ci .....                                                           | 428     |
| <i>francs soixante trois</i>                         | 6°. De celle due par M. Gillotin (cote 44 <sup>e</sup> ) Deux mille                        |         |
| <i>centimes, ci .....</i>                            | trois cent soixante deux francs cinquante centimes, à compter du premier mars              | 2362 50 |
|                                                      | 7°. De celle due par M. M. & Mad <sup>e</sup> Adam (cote 45 <sup>e</sup> ) y compris       |         |
|                                                      | l'intérêt de l'intérêt conformément à l'obligation, Dix neuf cent quarante                 |         |
|                                                      | un francs soixante quatre centimes, ci .....                                               | 1941 64 |
|                                                      | 8°. Des vingt deux mille cinq cent trente francs quatre                                    |         |
|                                                      | vingt cinq centimes qui étaient dus par M. Baudon au trente un                             |         |
|                                                      | Décembre, vingt <del>fr</del> huit francs seize centimes (cote 46 <sup>e</sup> ), ci ..... | 28 16   |
|                                                      | 9°. <del>Et</del> de la créance sur M. Vieillot, (cote 47 <sup>e</sup> ) Deux              |         |
|                                                      | francs soixante quatre centimes, ci .....                                                  | 2 64    |
|                                                      | 10°. Et de celle sur M. & Mad <sup>e</sup> Parain (cote 2 <sup>e</sup> ) cent              |         |
|                                                      | quatre vingt cinq francs dix centimes, ci .....                                            | 185 10  |
|                                                      | + .....                                                                                    | 1369 63 |
|                                                      | Total neuf mille trois cent quarante francs quatre                                         |         |
|                                                      | vingt six centimes, ci .....                                                               | 9340 86 |
|                                                      | §. 4 <sup>e</sup> honoraires de visites.                                                   |         |
|                                                      | Il est en outre dû à la société d'acquêts diverses sommes pour                             |         |
|                                                      | honoraires des soins & visites donnés par M. Flaubert dans sa profession, mais             |         |
|                                                      | il est impossible d'en indiquer le montant, vu l'absence complète de tous                  |         |
|                                                      | renseignements, M. Flaubert ne <del>ayant l'habitude de ne jamais tenir note</del> tenant  |         |
|                                                      | jamais note des sommes qui lui étaient Dues ou payées à cet égard.                         |         |
|                                                      | Il est à remarquer toutefois que Mad V <sup>e</sup> . Flaubert a reçu                      |         |
|                                                      | depuis le décès diverses sommes dont elle fera compte ci-après.                            |         |
|                                                      | §. 5 <sup>e</sup> Passif, intérêts, contributions & <sup>ca</sup>                          |         |
|                                                      | La société d'acquêts est débitrice :                                                       |         |
|                                                      | 1°. De l'intérêt encouru depuis le jour de mai mil huit cent trente huit                   |         |
|                                                      | jusqu'au quinze janvier dernier, jour du décès de M. Flaubert, -----                       |         |
|                                                      | de la somme de seize cents francs restée due sur le prix de la vente faite par M.          |         |
|                                                      | Allais (cote 25 <sup>e</sup> ) cinq cent soixante quatre francs quarante quatre centimes   | 564 44  |
|                                                      | 2°. De l'intérêt depuis le trois Décembre dernier jusqu'au                                 |         |
|                                                      | décès de la somme de cent mille francs constituée en dot à Mad <sup>e</sup> Hamart,        |         |
|                                                      | cinq cent quatre vingt trois francs trente un centimes, ci .....                           | 583 31  |
|                                                      | 3°. Des impôts dus à cause de la portion non louée                                         |         |
|                                                      | de la propriété de Croisset, du mobilier garnissant cette propriété,                       |         |
|                                                      | & du mobilier de Rouen ; mais le prorata depuis le premier janvier                         |         |
|                                                      | jusqu'au décès desd. impôts n'est point connu, & et n'est donc porté                       |         |
|                                                      | ici que pour .....                                                                         | mémoire |
|                                                      | Total, onze cent quarante sept francs soixante                                             |         |
|                                                      | quinze centimes, ci .....                                                                  | 1147 75 |



§. 6<sup>e</sup> Passif pour travaux & fournitures concernant  
la société d'acquêts.

Il est dû par la société d'acquêts pour travaux ou fournitures  
& dépenses 4<sup>o</sup> diverses :

|                                                                                                                           |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1 <sup>o</sup> . à M. Parain, soixante deux francs, ci .....                                                              | 62      |
| 2 <sup>o</sup> . à Baptiste Varin, vingt trois francs dix centimes, ci ....                                               | 23 10   |
| 3 <sup>o</sup> . à Magné, confiseur, soixante un francs dix centimes, ci                                                  | 61 10   |
| 4 <sup>o</sup> . à Frémont, pépiniériste, cent trente cinq francs -----<br>soixante quinze centimes, ci .....             | 135 75  |
| 5 <sup>o</sup> . à Barbier, tapissier, cinq cent quatre vingt quatorze<br>francs soixante un centimes, ci .....           | 594 61  |
| 6 <sup>o</sup> . à Deboos, grainier, onze francs quinze centimes, ci                                                      | 11 15   |
| 7 <sup>o</sup> . à Lemestre Balland, six francs, ci .....                                                                 | 6       |
| 8 <sup>o</sup> . à Benard, trente trois francs quarante centimes, ci                                                      | 33 40   |
| 9 <sup>o</sup> . à Saunier, cuisinier, cent trente quatre francs trente<br>centimes, ci .....                             | 134 30  |
| 10 <sup>o</sup> . à Bouelles, fabricant de voitures, quatorze cent<br>cinquante sept francs cinquante cinq centimes ..... | 1457 55 |
| 11 <sup>o</sup> . à V <sup>e</sup> Leroy, taillandier, vingt quatre francs vingt<br>cinq centimes, ci .....               | 24 25   |
| 12 <sup>o</sup> . à Hubert serrurier, trois cent cinquante huit francs<br>quatre vingt centimes, ci .....                 | 358 80  |
| 13 <sup>o</sup> . à Migraine, Deux cent trente francs vingt huit<br>centimes, ci .....                                    | 230 28  |
| 14 <sup>o</sup> . à Verrier dégraisseur, quinze francs, ci .....                                                          | 15      |
| 15 <sup>o</sup> . à Lebrument libraire, dix neuf francs cinquante<br>centimes, ci .....                                   | 19 50   |
| 16 <sup>o</sup> . à Tostain, poëlier, sept francs, ci .....                                                               | 7       |
| 17 <sup>o</sup> . à Croizé, plombier, sept cent quatre vingt neuf<br>francs trente sept centimes, ci .....                | 789 37  |
| 18 <sup>o</sup> . à Duhamel, peintre, sept cent quatre vingts francs                                                      | 780     |
| 19 <sup>o</sup> . à Gouellain, quincailler, douze francs soixante<br>onze centimes, ci .....                              | 12 71   |
| 20 <sup>o</sup> . à Demarest, quinze francs quatre vingt quatorze centimes                                                | 15 94   |
| 21 <sup>o</sup> . à la blanchisseuse, Deux cent quatre vingt six francs cinquante<br>cinq centimes, ci .....              | 286 55  |
| <del>§. 7<sup>e</sup> Compte concernant M. Edouard Gautier, avoué</del>                                                   |         |
| Total, cinq mille soixante trois francs trente six centimes, ci ....                                                      | 5063 36 |

§. 7<sup>e</sup> Actif par suite du compte de M. Gautier, avoué.  
frais à lui dus.

M<sup>e</sup> Edmond Gautier, avoué près le tribunal civil de Rouen, avait été  
chargé par M. Flaubert de suivre le recouvrement des sommes dues à ce dernier par  
Dillard, son fermier à Monville, il a reçu en cette qualité diverses sommes sur lesquelles  
il a fait diverses remises à M. Flaubert, & en définitive il se trouve comptable envers  
la société d'acquêts de mille vingt cinq francs, ci ..... 1025

N<sup>e</sup> Dans les Dépenses faites par M. Gautier figurent mille quatre vingt deux francs payés pour  
une concession de terrain au cimetière monumental, & qui sont à la charge de la succession  
mais il paraît dû à M. Gautier divers frais qui n'ont pu être fixés ici .... mémoire

§. 8<sup>e</sup> Mémoires dus pour ~~travaux~~ travaux faits à l'entrée de une  
la propriété de Mad<sup>e</sup> Flaubert

Il est en outre dû pour travaux faits à l'une des maisons  
de Croisset, appartenant à Mad<sup>e</sup> Flaubert, diverses sommes qui sont à

|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| la charge de cette Dame, attendu que les travaux dont il s'agit étaient indispensables ; néanmoins les sommes dont il s'agit vont être indiquées ici pour ordre & pour renseignements :                                                                                                 |         |
| 1 <sup>o</sup> à M. Migraine, charpentier, dix neuf cent quarante francs soixante onze centimes, ci .....                                                                                                                                                                               | 1940 71 |
| 2 <sup>o</sup> à M. Philippe, maçon, trois mille huit cent trente un francs vingt trois centimes, ci .....                                                                                                                                                                              | 3831 23 |
| Dédution faite de la somme payée par Mad <sup>e</sup> Flaubert ainsi qu'on le verra ci-après.                                                                                                                                                                                           |         |
| 3 <sup>o</sup> à M. Croizée, plombier, deux cent quarante six francs cinquante centimes, ci .....                                                                                                                                                                                       | 246 50  |
| 4 <sup>o</sup> à Hébert, deux cent quatre vingt neuf francs soixante cinq centimes, ci .....                                                                                                                                                                                            | 289 65  |
| 5 <sup>o</sup> à Duhamel, peintre, sept cents francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                          | 700     |
| 6 <sup>o</sup> à Desmarest, menuisier à Croisset, quatre cent quarante un francs vingt deux centimes, ci .....                                                                                                                                                                          | 441 22  |
| Dédution faite de ce que Mad <sup>e</sup> Flaubert a payé ainsi qu'on le verra ci-après.                                                                                                                                                                                                |         |
| <del>Total</del> 7 <sup>o</sup> à Gouellain, Deux cent quarante trois francs soixante huit centimes, ci .....                                                                                                                                                                           | 243 68  |
| Total sept mille six cent quatre vingt douze francs quatre vingt dix neuf centimes                                                                                                                                                                                                      | 7692 99 |
| §. 9 <sup>e</sup> frais funéraires (outre ce qui a été payé par Mad <sup>e</sup> Flaubert & M. Gautier)<br>Il est dû par la succession pour frais funéraires                                                                                                                            |         |
| 1 <sup>o</sup> pour le monument, Dix neuf cent cinquante francs                                                                                                                                                                                                                         | 1950.   |
| 2 <sup>o</sup> à Chalet & Bray, pour objets de deuil, quatre cent seize francs quatre vingt dix centimes, ci .....                                                                                                                                                                      | 416 90  |
| 3 <sup>o</sup> à Peron, pour lettres de faire-part, soixante dix huit francs, ci .....                                                                                                                                                                                                  | 78.     |
| 4 <sup>o</sup> à Rauédhart, objets de deuil, trente trois francs vingt cinq centimes, ci .....                                                                                                                                                                                          | 33 25   |
| Total, Deux mille quatre cent soixante dix huit francs quinze centimes, ci .....                                                                                                                                                                                                        | 2478 15 |
| §. 10 <sup>e</sup> Compte des recettes & dépenses faites par Mad <sup>e</sup> Flaubert<br>Il existait en espèces au moment du décès de M <sup>r</sup> <del>ad<sup>e</sup></del> Flaubert une somme de trois mille francs dont Mad <sup>e</sup> Flaubert est dénommée comptable ci ..... |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3000 f. |
| Elle a reçu de diverses personnes pour visites, cinq mille cinq cent vingt un francs, ci .....                                                                                                                                                                                          | 5521.   |
| Et pour le prix d'actions sur le chemin de fer de Lyon vendues par M. Flaubert six mille quatre cent dix francs, ci                                                                                                                                                                     | 6410.   |
| Total, quatorze mille neuf cent trente un francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                              | 14931.  |
| mais elle a payé                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |
| 1 <sup>o</sup> à Denis fils & Thuillier, quatre francs vingt centimes, ci                                                                                                                                                                                                               | 4. 20   |
| 2 <sup>o</sup> aux mêmes, Dix francs, ci .....                                                                                                                                                                                                                                          | 10.     |
| 3 <sup>o</sup> à Journeaux, épicier, cinquante cinq francs trente centimes                                                                                                                                                                                                              | 55. 30  |
| 4 <sup>o</sup> à Lesur, Deux cent quatre vingt dix neuf francs, ci ...                                                                                                                                                                                                                  | 299.    |
| 5 <sup>o</sup> à Delahaye, quarante cinq francs cinquante centimes ..                                                                                                                                                                                                                   | 45. 50  |
| 6 <sup>o</sup> à Bernaud, marchand de vin, Deux cent cinquante francs                                                                                                                                                                                                                   | 250.    |
| 7 <sup>o</sup> à Verrier, cent onze francs quatre vingt quinze centimes                                                                                                                                                                                                                 | 111. 95 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 775. 95 |

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 8- à Godard, dix francs quatre vingts centimes, ci .....                       | 10. 80    |
| 9 <sup>e</sup> à Delaunay, trois cent six francs dix huit centimes .....       | 306. 18   |
| 10 <sup>e</sup> à Delaunay, vingt neuf francs, ci .....                        | 29.       |
| 11 <sup>e</sup> à Lecomte, pharmacien, dix neuf francs, ci .....               | 19.       |
| 12 <sup>e</sup> à Carbonnier, trois francs, ci.....                            | 3.        |
| 13 <sup>e</sup> à Duclos, marchand de bois, quatre cent trente six francs      | 436.      |
| 14 <sup>e</sup> à Anslie, Deux francs, ci .....                                | 2.        |
| 15 <sup>e</sup> à Delamare Benard, soixante huit francs quarante centimes      | 68. 40    |
| 16 <sup>e</sup> à Hédiard, cent cinquante cinq francs trente centimes          | 155. 30   |
| 17 <sup>e</sup> à Vallois Remont, cent quarante trois francs                   | 143.      |
| 18 <sup>e</sup> à Millon, soixante sept francs                                 | 67.       |
| 19 <sup>e</sup> à Garceau, cinquante huit francs treize centimes               | 58. 13    |
| 20 <sup>e</sup> à Baptiste, vingt un francs, ci .....                          | 21.       |
| 21 <sup>e</sup> à Frémont, sept francs cinquante cinq centimes                 | 7. 55     |
| 22 <sup>e</sup> à Lesueur Dubourg sept francs soixante dix centimes            | 7.70      |
| 23 <sup>e</sup> pour lait d'anesse, dix francs, ci.....                        | 10.       |
| 24 <sup>e</sup> pour dépenses diverses, quatre francs soixante centimes        | 4. 60     |
| 25 <sup>e</sup> aux domestiques, pour solde de leurs gages, jusqu'au           |           |
| décès, cinq cent trente francs quatre vingt douze centimes, ci .....           | 530. 92   |
| 26 <sup>e</sup> à M. Achille Flaubert pour un trimestre d'intérêts de          |           |
| la somme à lui due, sept cent quatre dix francs, ci .....                      | 790.      |
| La portion de cette somme à partir du décès jusqu'au                           |           |
| premier mars, époque de l'échéance, est à la charge de M.                      |           |
| Flaubert fils ; cette portion s'élève à trois cent quatre vingt quinze francs. |           |
| 27 <sup>e</sup> à M. Gustave Flaubert, trois mille deux cent                   |           |
| cinquante huit francs cinq centimes, ci .....                                  | 3258. 05  |
| M. Gustave Flaubert en devra récompense à la                                   |           |
| société d'acquêts.                                                             |           |
| 28 <sup>e</sup> à Desmarest, à compte sur les travaux par lui faits            |           |
| pour Mad <sup>e</sup> Flaubert, neuf cent trente francs, ci .....              | 930.      |
| 29 <sup>e</sup> <del>m</del> à la veuve Philippe, Deux mille trois cent        |           |
| cinquante francs, ci .....                                                     | 2350.     |
| Mad <sup>e</sup> Flaubert devra récompense de ces deux                         |           |
| sommes à la société d'acquêts.                                                 |           |
| 30 <sup>e</sup> pour frais funéraires :                                        |           |
| aux pompes funèbres, quatre cent quatre vingt trois francs                     | 483.      |
| à l'Eglise, sept cent huit francs quatre vingt dix centimes                    | 708. 90   |
| pour voiture, quatre vingt dix francs, ci .....                                | 90.       |
| gants, crêpes & <sup>es</sup> trois cent vingt un francs soixante dix centimes | 321. 70   |
| pain aux pauvres, soixante dix francs trente centimes, ci                      | 70. 30    |
| gratification aux ouvriers pour la tente, vingt francs, ci                     | 20.       |
| au piquet d'honneur, trente francs, ci .....                                   | 30.       |
| à Mad <sup>e</sup> Sébire, pour Denil, onze francs quatre vingt cinq centimes  | 11. 85    |
| à Bourgaire, trente cinq francs, ci .....                                      | 35.       |
| à Pimbert & Anquetin, quarante trois francs soixante                           |           |
| quatre centimes, ci .....                                                      | 43. 64    |
| affranchissement de lettres de faire-part, trente quatre francs                |           |
| soixante quinze centimes, ci .....                                             | 34. 75    |
|                                                                                | -----     |
|                                                                                | 11832. 72 |

|                                                                                                                                   |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| pour gants, quinze francs, ci .....                                                                                               | 15.             |
| pains à cacheter, soixante quinze centimes, ci ...                                                                                | 75              |
| glace brisée, vingt francs, ci .....                                                                                              | 20.             |
| à [ ? ] pour deuil, trente trois francs soixante quinze centimes, ci .....                                                        | 33. 75          |
| Les différentes sommes sont à la charge de la succession qui en devra récompense.                                                 |                 |
| Total, onze mille neuf cent deux francs vingt deux centimes, ci .....                                                             | 11902. 22       |
| Ainsi Mad <sup>e</sup> Flaubert a reçu quatorze mille neuf cent trente un francs, ci .....                                        | 14931.          |
| Elle a payé onze mille neuf cent deux francs vingt deux centimes, ci .....                                                        | 11902. 22       |
|                                                                                                                                   | -----           |
| Elle reste donc comptable envers la société d'acquêts de trois mille vingt huit francs soixante dix huit centimes, ci.....        | <u>3028. 78</u> |
| Indépendamment des récompenses dues à la société d'acquêts pour raison des dépenses qui ne sont pas à la charge de cette société. |                 |

(°) [Verticalement en marge]

#### Serment

Et comme il ne se trouve plus rien à inventorier, Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Flaubert a affirmé que sur la m l'interpellation des notaires soussignés, affirmé le présent inventaire sincère & véritable.

De plus, Mad<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Flaubert, M. Gustave Flaubert & M. Hamart ont déclaré & affirmé par serment prêté entre les mains de M<sup>e</sup> Boulen qu'ils n'ont détourné, vu détourné, ni su qu'il ait été détourné aucuns objets mobiliers, titres & papiers pouvant dépendre desd. société d'acquêts & succession.

Pareil serment a été prêté individuellement par Alexandre Barrette, Louise Gosselin sa femme, & Annette Vallerand, domestiques ayant habité la propriété de Croisset Rouen & ensuite celle de Croisset depuis le décès de M. Flaubert.

Il est à faire remarquer que la ~~domicile de Rouen~~ a été maison de Rouen ~~et~~ a été fermée depuis le décès de Mad<sup>e</sup> Hamart & que les domestiques qui y restaient sont restés depuis ce temps à Croisset.

#### Garde

Tous les objets mobiliers, titres & papiers inventoriés, sont restés en la garde & possession de Mad<sup>e</sup> Flaubert, qui le reconnaît, & s'en charge.

#### Déclaration de M. Hamart.

M. Hamart déclare de son côté qu'il ne lui est rien dû personnellement par sa fille mineure.

Il a été vaqué à ce qui précède depuis l'heure susdite jusqu'à neuf heures du soir.

Et sous toutes réserves & protestations de droit, les parties représentées & présentes, & les domestiques (sauf Alexandre Barrette qui a déclaré ne savoir signer) ont signé avec les notaires après lecture.

|                  |                  |                                             |
|------------------|------------------|---------------------------------------------|
| Gustave Flaubert | Vallerand        | C <sup>ne</sup> F. V <sup>ve</sup> Flaubert |
| Louise Barette   | Emile. H. Hamard | A. Flaubert                                 |
| Hardy            | Boulen           |                                             |

(°) Note verticale en marge :

26.'' Enreg<sup>e</sup> à Rouen le trente mai 1846

10<sup>e</sup> 2.60 f. 185 R<sup>o</sup> C<sup>.5</sup> Reçu vingt six francs et deux 28.60 francs soixante centimes pour 10<sup>e</sup> Bordin

**Procuration**

Pardevant M<sup>e</sup> Justin Boulen & son collègue  
notaires à Rouen soussignés -----

-----a comparu : -----

Mad<sup>e</sup> Anne Justine Caroline Fleuriot, propriétaire  
vivant de ses revenus, demeurant à Rouen rue de Lecat n<sup>o</sup> -----  
33, veuve de M. Achille Cléophas Flaubert en son vivant -----  
docteur en médecine chirurgien en chef de l'Hotel Dieu de -----  
Rouen, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur -----  
décédé à Rouen en son domicile rue de Lecat n<sup>o</sup> 33 le -----  
quinze janvier dernier. -----

Laquelle a par ces présentes constitué pour son -----  
mandataire M. François Parain, propriétaire vivant de ses revenus demeurant à  
Nogent sur Seine (Aube). -----

à qui elle donne pouvoir de, pour elle & en son  
nom, faire procéder à sa requête & à celle de ses enfants  
à l'invent la continuation de l'inventaire des biens -----  
dépendant de la succession de m. Flaubert & de la  
société des acquêts ayant existé entre lui & la comparante -----  
& ce en sa maison de campagne qu'occupait à -----  
Croisset, commune de Canteleu, feu M. Flaubert, -----  
faire cette réquisition en ce qui concerne Mad. Flaubert, -----  
aux qualités par elle prises en l'intitulé dudit -----  
inventaire dressé par ledit M<sup>e</sup>. Boulen et son collègue -----  
le onze de ce mois ; pour toutes déclarations & -----  
affirmations requises, aux mêmes qualités l'inventaire -----  
des biens dépendant des d. succession et société au -----  
domicile de m. Flaubert à Rouen, demander -----  
toutes estimations, ainsi que l'analyse et la -----  
description de tous titres et papiers ; demander -----  
encore la délivrance en nature de tous objets -----  
appartenant à Mad. Flaubert, accomplir cette -----  
délivrance ; pour toutes déclarations sur l'actif -----  
et le passif des mêmes société et succession ; -----

Prêter tous serments en ce qui concerne les biens -----  
se trouvant aux domaines de Rouen et de -----  
Croisset ; affirmer la sincérité de toutes opérations -----

Pour toutes autres déclarations et affirmations, -----

faire toutes réserves et protestations ; pour toutes -----  
déclarations de mutations au sujet des divers -----  
biens meubles et immeubles dépendant de la -----  
succession de Mad. Flaubert et de la société -----  
d'acquets ; faire toutes évaluations les -----  
affirmer sincères et véritables, les signer -----  
aux effets cidessus passer et signer tous actes -----  
élire domicile, substituer et faire en un mot -----  
tout ce qui sera utile. -----  
Dont acte : -----  
Fait et passé à Croisset, commune de Canteleu -----  
en la maison de campagne de Mad. Flaubert, -----  
L'an mil neuf cent quarante six le -----  
vingt et un avril. -----  
et à mad. Flaubert signé avec les notaires -----  
après lecture. / -----

Rayé un mot  
comme nul . /

Cne Flaubert  
Boulen

Cne Flaubert  
Graindorge Boulen

2.20 Enregistré à Rouen le trente avril 1846  
F<sup>o</sup> 109 V<sup>o</sup> C<sup>e</sup> 5. Reçu deux Francs et vingt C<sup>mes</sup>  
Pour X<sup>me</sup> Bordin

----- Certifié véritable et signé par M. Parain en présence  
de M. Boulen et son collègue notaires à Rouen soussignés & et annexé à la  
minute d'un procès verbal de continuation de l'inventaire après décès de  
M. Flaubert dressé par ces notaires cejourd'hui vingt et un avril mil  
huit cent quarante six. -----

Parain  
Graindorge Boulen

-----  
Observations : Cette procuration de deux pages est qualifiée d'*annexe*. Il ne s'agit pas d'un  
acte numéroté même si cette procuration a été enregistrée le 30 avril. Elle fait  
donc partie intégrante de l'inventaire après décès. Elle a été intercalée entre la  
vacation du 11 avril et celle du 21 avril 1846.